

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 7 OCTOBRE 2008

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 26 septembre 2008, accompagnée d'un ordre du jour comportant 85 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 40 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme HOUDART, M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. ~~DUPONT J.P.~~, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BEUGNIES, M. BAILLY, M. COLLETTE, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, ~~Mme KAPOMPOLE~~, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSE~~, Mme MOUCHERON, ~~M. DUQUENNE~~, ~~M. HAMBYE~~, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN, M. TRANCHANT, Conseillers

et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

1^{er} objet : Déchéance du mandat d'un Conseiller communal. Information. Secrétariat

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, je vous invite à débiter les travaux. Je dois excuser M. l'Echevin Jean-Pierre DUPONT et le retard de notre collègue Joëlle KAPOMPOLE. Le procès-verbal de la séance précédente que chaque membre a lu attentivement, est à votre disposition à nouveau sur la table ; s'il n'y a pas de remarques d'ici la fin de la séance, il sera considéré comme approuvé.

1^{er} Objet

M. TRANCHANT, Conseiller : S'il vous plaît, M. le Bourgmestre. Il s'agit de la déchéance de M. Duquenne, je crois ? Celui-ci m'a chargé de vous communiquer quelques lignes qu'il aimerait que vous entendiez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il vous est loisible de communiquer.

M. TRANCHANT, Conseiller : « M. le Bourgmestre, Madame, Messieurs les Echevins, chers collègues. Aujourd'hui, vous allez voter ma déchéance. Je ne vous demande rien, je souhaite simplement remercier ceux qui m'ont aidé dans mes démarches pour redonner une lueur d'espoir et de chaleur dans le cœur des oubliés du miracle économique wallon. Même si nos relations n'étaient pas d'une franche et débordante sympathie, je veux souligner la correction et la politesse de certains et l'incorrection et

la petitesse de certains autres. » Avant de continuer, je dois vous dire que cela vient de M. Duquenne et je ne suis pas obligé d'approuver tout ce qu'il dit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce sont des précautions qu'il vaut toujours mieux prendre !

M. TRANCHANT, Conseiller : Exactement, la démocratie règne encore dans notre parti. Merci.

« Une personne en particulier, elle se reconnaîtra, a essayé d'entraîner ses collègues dans une chasse dont les mandataires FN devaient être le gibier. Mais la démocratie montoise ne veut pas devenir la loi de la jungle et ce Conseil communal doit garder sa dignité et doit respecter tous les élus et par là tous les électeurs de notre Ville. Pour ce qui est de la journaliste du journal « Le Soir » qui s'est sentie appelée à penser pour moi lors de mes votes et qui se permet aujourd'hui encore de déclarer que le Front National est mort à Mons, je veux lui dire calmement qu'elle se trompe et que le développement du FN en Hainaut et plus particulièrement à Mons sera de nature à rencontrer ses pires cauchemars. En effet, le nouveau FN n'a jamais eu autant de membres et autant de contacts avec des gens intéressants qui ont ouvert les yeux. Le nouveau FN s'est doté d'une structure démocratique et efficace. Sa direction est constituée d'hommes et de femmes animés par le seul intérêt général. Je pars aujourd'hui mais je reviendrai. Nous serons plus nombreux, plus forts et toujours aussi motivés. Quant aux conditions de mon départ, je trouve dommage que quelqu'un qui prévient qu'il est sur le point d'acquérir un bien est sans appel rayé de ses fonctions. Ce n'est pas la faute du FN s'il y a un délai de 4 mois pour la passation d'un acte. Ce n'est pas la faute du FN s'il y a eu un tsunami au niveau des banques qui bloquent les réalisations des projets de beaucoup de nos citoyens. Cela prouve encore une fois que si j'avais pris un logement de complaisance, je pouvais gagner quelques mois et travailler dans l'illégalité et être encore parmi vous. Je ne veux pas d'une Wallonie magouilleuse. Au FN nous avons le courage de nettoyer devant notre porte, d'autres ont promis de jeter un sort à leurs parvenus mais ces mêmes parvenus prospèrent encore aujourd'hui. Je ne vous dis pas adieu mais au revoir puisque je reviendrai. Philippe Duquenne, ex chef de file du FN à Mons. Merci Messieurs, Mesdames. »

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, il n'entre pas dans mes intentions d'ouvrir la discussion au-delà de ce que vous avez dit, simplement M. Duquenne résidait à Waterloo et il était Conseiller communal à Mons, ce qui a conduit à la déchéance dont on prend acte.

Entrée de M. HAMBYE = 41 présents

2^e objet : POLICE-CIRCULATION

a) Réglementation du stationnement - rue Auguste Capron à Flénu GEP 6002/fl/17

ADOPTE à l'unanimité – 1^e annexe

b) Réglementation de la circulation - site Sainte Henriette à Flénu GEP 6002/fl/od

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

c) Mons – Chaussée du Roeulx – Aménagements de sécurité – Création d'un sens giratoire et d'un vire à gauche. GEP 6002/318

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

d) Réglementation de la circulation - place de Jéricho à Jemappes GEP 6002/J/76

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

e) Réglementation du stationnement - rue Henri Dunant à Mons GEP 6002/370

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

f) Réglementation de la circulation - rue Roland de Lassus à Mons GEP 6002/320

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

g) Réglementation du stationnement - rue du Petit Champ à Flénu GEP 6002/fl/114

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

h) Réglementation du stationnement - rue des Postes à Nimy GEP 6002/Ni/9

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

i) Création d'une zone de livraison - Chaussée Roi Baudouin à Saint-Symphorien
GEP 6002/SS/OD

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

j) Maisières, rue Grande – Réglementation du stationnement face au magasin HILTI.
GEP 6002/Mais/13

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

k) Création d'un emplacement PMR - Place de Saint-Denis à Obourg GEP 6002/OB/30

ADOPTÉ à l'unanimité – 11^e annexe

l) Création d'un emplacement PMR - Rue Albert Defrise à Flénu GEP 6002/fl/40

ADOPTÉ à l'unanimité – 12^e annexe

m)Création d'un emplacement PMR - rue de la Casse à Havré GEP 6002/hav/12

ADOPTÉ à l'unanimité – 13^e annexe

n) Création de deux emplacements PMR – Boulevard Dolez à Mons GEP 6002/115

ADOPTÉ à l'unanimité – 14^e annexe

o) Mons, Boulevard Kennedy – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/209

ADOPTÉ à l'unanimité – 15^e annexe

M. Willy MERCIER, Conseiller : Il y a des installations de parking pour les PMR. Alors, je relaye ici une demande des Amis des Aveugles qui ont introduit cette demande auprès de la Ville de Mons, c'est-à-dire que régulièrement avec les résidents, vous savez chez les Amis des Aveugles, nous n'avons plus simplement des personnes uniquement aveugles, parmi les plus jeunes, il y a des gens qui ont des handicaps associés et c'est assez lourd de s'occuper véritablement de ces personnes et on essaye de les sortir au maximum et un des lieux privilégiés de sortie, c'est le Waux-Hall à Mons, c'est assez facile, on peut à la fois utiliser les voiturettes, les gens qu'il faut diriger ne risquent pas de se perdre à gauche ou à droite et au niveau des Amis des Aveugles, on voudrait, si c'est possible, que l'on installe juste à l'entrée du Waux-Hall un parking PMR pour éviter que les éducateurs doivent faire un trop long trajet sur la rue avec les gens, avec tout ce que cela comporte comme difficultés. Donc, c'est pour vous demander de regarder plus particulièrement à cette demande et si c'est possible d'installer ce parking PMR juste à proximité de l'entrée du Waux-Hall. Voilà, merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, pour les personnes moins valides ou à mobilité réduite, PMR, en effet, cela se justifie à cet endroit et nous transmettrons cette demande au MET puisque vous savez qu'il y a des voiries qui sont des voiries qui relèvent de la Ville, des voiries qui relèvent de la Région Wallonne, Ministère de l'Équipement et des

Travaux, le MET et que l'avenue Astrid relève de l'autorité de la Région Wallonne et donc nous transmettrons au Ministère votre demande.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Vous avez déjà été à maintes reprises le relais entre ce que l'on demande au niveau de la Ville et le MET et je vous remercie à ce propos.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On y parvient, il faut un peu de patience mais on finit par gagner.

ADOPTE

3e objet : SERVICE INCENDIE. Instauration d'une mesure volontaire de congé préalable à la mise à la pension pour les agents statutaires opérationnels du service d'incendie – décision à prendre SI 22 GEN/4998

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

4e objet : Dispositions pécuniaires applicables au personnel contractuel. Tableau des échelles de traitement. Compléments. GRH 1818

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

5e objet : Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons. Assemblée générale du 21 octobre 2008. Ordre du jour. Secrétariat CI2008/CISCM/AG2110/JYD

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

6e objet : ASBL « MAISON DU JAZZ EN HAINAUT » - Compte de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/C2007/ASBL/024

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

7e objet : ASBL « MAISON DU JAZZ EN HAINAUT » - Budget de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/B2008/ASBL/020

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

8e objet : ASBL « LES AMIS DES MUSÉES DE MONS » - Budget de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/B2008/ASBL/018

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

9e objet : Délégation de la gestion d'occupation du quota des 50 dates de la salle du Théâtre à l'ASBL Mons/Divertissement. Culture 6055 FD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je voulais dire à nos collègues qui connaissent moins bien la situation que le Théâtre est géré par le Manège avec sa dimension culturelle et avec le choix du Manège et qu'il y a une dimension divertissement qui est complémentaire à la dimension purement culturelle et que cette dimension

divertissement a fait l'objet justement d'un travail et d'une programmation avec d'ailleurs des possibilités que nous pourrions avoir en cours d'année et d'un accord avec le Manège et que nous retenons une cinquantaine de dates pour du divertissement qui vient compléter le programme culturel.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je voudrais simplement demander si les Belles Années du Music-hall qui remplacent les Amis de Gérard Noël, sont reprises dans les événements non commerciaux organisés par des tiers et soutenus par la Ville. Si ces spectacles ont bien la grande salle du Théâtre gratuitement et je voudrais aussi demander s'il y a une subvention de la Ville pour Mons-Divertissement.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : En fait, je voulais juste rappeler notre position, que j'avais déjà expliquée précédemment, à savoir qu'on regrette un peu que le Manège ne prenne pas en charge cette fonction là aussi afin d'avoir une diffusion éclectique, il nous semblait que c'était son rôle à lui, cela c'était notre première remarque. La deuxième, on a quand même quelques inquiétudes par rapport aux décisions qui vont être prises, à savoir qui va bénéficier gratuitement ou de la location à 50%, ou de la location complètement par rapport au choix que Mons-Divertissement va faire et donc on s'était déjà exprimé là-dessus et on va rester sur notre position, on n'est pas vraiment d'accord avec ce système de fonctionnement, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Dans l'asbl, toutes les formations politiques y sont représentées...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : oui CdH et Ecolo y sont entrés mais ce sont des postes d'observateurs qui n'ont qu'une voix consultative alors ce n'est pas la même chose.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : mais c'est l'application du Pacte culturel donc... Ce que je veux c'est que ce soit transparent, que ce soit clair et donc dans cette asbl tous les partis politiques y sont. Donc, tous les partis y sont. Deux, il faut que cette asbl agisse objectivement, dans la plus grande des transparences, elle est en effet subventionnée. Pour tout ce qui est organisé par la Ville, le Théâtre est gratuit, tout ce qui est privé est payant à 3.000 euros pour l'utilisation du Théâtre. Et quand il y a un partenariat avec la Ville, il y a un prix préférentiel de 1.500 euros. Voilà. Et alors, pourquoi le Manège ne s'occupe pas du divertissement au-delà de la culture ? Mais parce que dans la culture il y a du divertissement, dans le divertissement, il n'y a pas nécessairement une dimension culturelle et eux ils ont un contrat programme avec par exemple une obligation de création avec des caractéristiques notamment pour la diffusion d'un certain nombre de

spectacles et je pense qu'il faut respecter. Je pense que ces dernières années, on a acquis une très très bonne réputation et en même temps, je crois que le divertissement fait partie de la vie et qu'il faut l'accepter comme divertissement. Les valse de Strauss, c'est bien, Phi-Phi opérette en 4 actes aussi, les vieilles chansons des années 30, tout cela c'est très bien, on peut quand même les mettre dans le divertissement sauf quand c'est Victoria April qui vient chanter, cela devient de la culture, vous voyez les nuances ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Disons que nous formulons simplement des observations au niveau de la participation de l'ensemble du secteur associatif à la prise de décisions, il nous est revenu que par exemple les 40 ans des Rolandins, ils ont dû faire des pieds et des mains pour avoir accès au Théâtre et donc, nous nous interrogeons, voilà un exemple, voilà ce qui nous était revenu.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce sera plus facile maintenant et les 40 ans des Rolandins, c'est divertissement, c'est culture ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est un tout culturel, merci.

M. Mauro DEL BORRELLO, Conseiller : Simplement, pour les 40 ans des Rolandins, il s'agit d'une coproduction avec le Manège et le Manège, via son département musical est intervenu à hauteur de 8.000 euros. Dont acte.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pas si mal, 8.000 euros ! Nos Rolandins sont quand même choyés, donc... et ils le méritent.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, et ma réponse ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est oui.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Il y a une subvention de la Ville ? Pour Mons-Divertissement. Bon, d'accord et combien ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : 10.000 euros.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Très bien, merci M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous voyez que l'on a des réponses à tout mais je crois que c'est plus clair comme cela. Et s'il y avait la moindre difficulté, interpellez, cela part vraiment d'une très très bonne intention et cela permet de compléter le programme culturel. S'il y avait la moindre difficulté, vous interpellez, vous faites savoir et on en discutera.

10^e objet : C.P.A.S. – Budget exercice 2008 – Modification budgétaire n°3 services ordinaire et extraordinaire. Approbation. Gestion f. CPAS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme PREVOT, là on va demander au Président de répondre directement pour que vous ayez une qualité parfaite dans la réponse.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. M. le Président, cette modification budgétaire appelle selon moi quelques remarques outre celles que notre Conseillère a déjà faites au CPAS. Je voulais d'abord souligner un point qui m'a paru paradoxal et emblématique. On a réservé 25.000 euros dans cette modification budgétaire pour protéger des machines, c'est-à-dire en stores et en climatisation pour la cellule informatique alors que dans le même temps, des stores prévus pour protéger les gens d'un montant global d'à peu près 5.000 euros pour la médiation et d'autres bâtiments ont été annulés. C'était une petite réflexion. Cependant, à l'extraordinaire, vous avez aussi beaucoup sabré dans des réfections de logements. Certains de ces travaux étaient déjà inscrits au budget 2007 comme les 40.000 euros pour des escaliers dans 10 habitations, les 26.000 euros pour de la peinture dans les logements de transit, les 100.000 euros pour remplacer des canalisations dans des vides techniques dans des maisons pour personnes âgées à Hyon. Tous ces travaux sont à nouveau reportés. D'autres travaux qui sont supprimés aussi, visaient à enrayer l'humidité, 24.000 euros, à transformer ou à rénover 13 logements de transit pour 70.000 euros ou alors à rénover sanitaires et cuisines, quelque chose de 7 à 8.000 euros et je me disais qu'à l'heure des démolitions à tour de bras, ce n'est pas un scoop, le logement est un immense problème dans notre région, tant par son trop petit nombre que par sa piètre qualité et je me disais aussi que les autorités doivent dans tous leurs actes, marquer leur volonté d'améliorer la situation dans ce domaine et en faire une priorité absolue. Nous voterons abstention pour cette modification, je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Oui, d'abord une courte présentation pour ne pas parler que de détails importants certes, mais détails quand même, pour signaler que cette modification budgétaire à l'exercice propre, c'est-à-dire pour l'année 2008, nous avons un déficit de 425.000 euros. Ce qui est à souligner c'est que les dépenses dues à l'indexation du personnel se chiffrent et c'est évidemment incompressible rien que pour ce poste-là à 531.000 euros puisque nous avons prévu 2% initiaux mais il y a encore eu deux indexations supplémentaires dans l'année et la part du revenu d'intégration à charge du CPAS et due rien qu'à cette augmentation de l'index est de 400.000 euros.

Cela veut dire que nous avons 930.000 euros de dépenses incompressibles qui n'avaient pas été prévues au niveau du budget initial. Et malgré ces dépenses de 930.000 euros, notre modification budgétaire ne porte que sur 425.000 euros à l'ordinaire. Aux exercices antérieurs, nous avons un déficit de 326.000 euros, cela veut dire qu'au total, cela fait 750.000 euros de déficit, largement comblé par le fait que cette modification budgétaire nous permet d'inclure le boni du compte 2007 qui a été approuvé par votre Assemblée lors de la séance précédente et boni du compte qui nous amène avec 2.577.000 euros soit le double en boni budgétaire que ce que nous avons fait en 2006. Ce qui veut dire que notre fonds de réserve qui était de 6 millions 3 en début d'année passe maintenant à 7.800.000 euros avant la constitution du budget. Pour ce qui concerne les remarques de Mme PREVOT. D'une part, au niveau des stores, effectivement au niveau de la cellule informatique, ce n'est pas uniquement évidemment pour le personnel mais c'est aussi pour la salle des serveurs. Vous devez savoir qu'au niveau du CPAS il y a une salle de serveurs, il y a une salle de serveurs à Buisseret et ces deux salles de serveurs servent de sécurité l'une par rapport à l'autre et vu l'augmentation des capacités demandées par ces serveurs, il était obligatoire de modifier la climatisation sinon nous risquions d'avoir des surchauffes au niveau de la pièce et du matériel. Effectivement, nous avons supprimé une partie du budget prévu pour les stores du personnel parce que j'ai eu l'occasion de faire le tour de l'ensemble des bâtiments du CPAS récemment et nous avons décidé de revoir la politique des stores pour 2.009, donc cela sera inscrit au budget suivant. Quant aux modifications qui sont apportées généralement en fin d'année à l'extraordinaire, c'est effectivement parce que les travaux qui sont entamés n'ont pas encore été complètement réalisés et que nous n'utiliserons pas l'ensemble des subsides prévus. Par contre, au niveau des logements, je dois quand même préciser que cette année nous aurons mis 13 logements de transit qui seront opérationnels d'ici la fin de l'année en plus et nous avons actuellement deux maisons d'urgence qui sont en cours de rénovation, ce qui veut dire que nous aurons une quinzaine de logements en plus au niveau de l'urgence, qui seront opérationnels, 13 cette année et 2 ou 3 en plus l'année prochaine. Donc, c'est une politique évidemment qui nous intéresse au plus haut point mais entre les prévisions du début de l'année et la planification des travaux souvent quand on arrive en fin d'année, on rééquilibre l'extraordinaire pour être le plus proche possible de la réalité. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Président.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

10 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, M. MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mmes PREVOT, DEJARDIN, M. TRANCHANT

ADOPTE – 23^e annexe

11^e objet : Conventions avec les partenaires de la Ville de Mons dans le cadre de la Politique des Grandes Villes 2005-2007/ Avenant 2008.
District Jemappes Flénu CD/11.08

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

12^e objet : PGV 2008 – Coordination contrat Ville – Acquisition de matériel informatique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e/1^e E/2008/832.239.00.SMC

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

13^e objet : Acquisition de matériel de reprographie pour le District de Jemappes- Flénu.
Approbation du projet et détermination du mode de passation. 3e/4^e E/2008/832.240EC

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

14^e objet : Emprunt de 6.093,45 € garanti par le SGIPS destiné à financer la réfection des corniches et des toitures pour l'École communale du Trieu. Gestion f. 7426

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

15^e objet : Emprunt de 7.962,37 € garanti par le SGIPS destiné à financer l'assainissement et l'aménagement d'un bloc sanitaire à l'École communale d'Havré-Ghislage.
Gestion f. 7433

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

16^e objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège communal en juin, juillet et août 2008 pour l'Administration centrale. Gestion f. Extr/LYPA0137

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

17^e objet : Droits d'emplacement sur les marchés hebdomadaires – Redevance.
Modification du règlement. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

18^e objet : ASBL « A.L.E. » MONS – Compte et bilan de l'exercice 2006.
Approbation. Gestion f. C/C2006/ASBL035

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : A ce sujet-là, je voulais quand même intervenir pour signaler qu'on continue à amasser des bénéfices à l'ALE grâce aux chèques services, on en a discuté en Commission, l'ALE pour le moment à quand même 700.000 euros de disponible, ce n'est pas rien, et c'est clair que cet argent ne peut pas servir à n'importe quoi, cet argent doit servir à la promotion de l'emploi mais il me semble qu'on est un peu à court d'imagination pour trouver des bonnes idées pour utiliser cet argent-là. Alors, je voulais faire une proposition, je voulais la répéter en séance publique mais je l'avais déjà faite en Commission, c'est-à-dire pourquoi ne pas avoir recours à des appels à projets. Des appels à projets qui évidemment ne peuvent pas partir tous azimuts mais doivent être bien dans les missions de l'ALE, c'est-à-dire la promotion de l'emploi et des appels à projets qui se feraient en collaboration avec l'ALE elle-même. Il ne s'agit pas d'aller donner de l'argent dont on n'aura plus le contrôle par après. En tout cas, il me semble qu'il existe des institutions et des asbl qui travaillent sur ce problème de la promotion de l'emploi et qui peut-être ont des bons projets à soumettre, par exemple des projets de formations innovantes dans des domaines tels que l'environnement, les panneaux photovoltaïques, solaires, etc, c'est-à-dire toutes des choses qui vont prendre de l'extension de plus en plus dans le futur et peut-être que eux ont des projets intéressants à soumettre à l'ALE mais qu'ils n'arrivent pas à les financer sur leurs moyens propres et que là l'ALE en partenariat avec ces institutions pourrait mener ces projets-là à bien.

M. Richard MILLER, Echevin : Nous avons effectivement eu un débat en Commission à ce sujet et il est vrai que les missions traditionnelles de l'ALE sont plutôt en difficultés financières, par contre, avec les titres services, les moyens financiers rentrent abondamment déjà depuis quelque temps. Alors, à la question que vous aviez soulevée, j'ai répondu en disant que nous avons déjà des actions, donc on finance déjà des formations qui sont ciblées. On prend contact avec la Mission Régionale pour l'Emploi pour savoir quels types de professions vont permettre des engagements sûrs au cas où il

y aurait une formation suivie par les personnes. Donc, nous essayons de cibler uniquement des habitants de Mons dans ce type de formations. Nous avons également engagé des personnes sur fonds propres et il est vrai qu'au sein du Conseil d'Administration de l'ALE nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises la possibilité d'étendre les activités mais comme je vous l'ai dit et comme cela a été aussi confirmé par M. Debaugnies, Président de la Commission des Finances et de l'Emploi, il n'est pas facile de déjà faire la part des choses entre ce qui pourrait continuer à rester la mission de l'ALE et les titres services. En clair, nous avons voulu essayer de gérer cela en bon père de famille pour reprendre la formule habituelle. Il y aura un projet qui va bientôt être présenté au Conseil d'Administration de l'ALE pour développer une action plus forte donc de pouvoir mieux utiliser ces moyens-là en relation avec la Ville. Encore une précision, la Ville de Mons subsidiait sous forme d'une personne mise à disposition de l'ALE sans remboursement de salaire, jusqu'en 2006 puisque c'est le compte et le bilan de l'exercice 2006. A partir de 2007, étant donné effectivement le fait que l'ALE dispose de moyens importants, j'ai estimé que ce n'était plus nécessaire d'avoir cette mise à disposition et donc le salaire de l'agent, à partir de 2007 est remboursé à la Ville de Mons. Cela étant, la proposition que vous faites de faire un appel à projet n'est pas du tout à rejeter et on peut en débattre au niveau du Conseil d'Administration.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : D'accord, je suis d'accord que vous devez en débattre dans le Conseil d'Administration et que la décision ne doit pas se prendre ici, il y a un Conseil d'Administration de l'ALE, c'est là que vous devez la prendre. Le fait que l'agent qui est mis à disposition par la Ville, que son salaire est remboursé à la Ville, me paraît une bonne chose et d'ailleurs je fais remarquer que c'était moi qui l'avais proposé il y a un an ou deux, vous l'avez fait c'est très bien mais n'empêche que pour le moment, il y a des moyens considérables qui dorment à l'ALE et momentanément, peut-être qu'on changera d'avis plus tard, mais pour cette fois-ci en tout cas, nous allons nous abstenir.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME,

BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN,
DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM.
TRANCHANT, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 31^e annexe

19^e objet : Confirmation pour l'exercice 2009 :

- * du montant des centimes additionnels au précompte immobilier fixé à 2850
et
- * du taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques fixé à 8 %
Gestion f.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Juste pour signifier qu'on va s'abstenir sur ce point-là, il s'agit de votre politique de budget et donc, on souhaite s'abstenir sur le point.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors qu'on n'augmente pas l'impôt depuis tant d'années, qu'on est resté comme à la bonne époque...

M. Richard MILLER, Echevin : Oui, vous avez anticipé ma réponse et c'est tout à fait normal M. le Bourgmestre, la parfaite entente entre nos deux familles ici au niveau de la Ville de Mons. Et donc, en clair, je souligne quand même que c'est un point important puisque c'est la confirmation pour l'exercice 2009 pour tous nos concitoyens que le montant des centimes additionnels au précompte immobilier reste fixé au même montant ainsi que le taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques. Je pense que c'est quand même suffisamment important pour nos concitoyens pour le souligner et je reviens un instant sur le point précédent pour souligner également que si vous vous êtes abstenus par rapport à l'ALE, le fait qu'il y ait quand même des montants importants cela montre quand même que la maison est bien gérée, que l'ALE fonctionne bien, que nous avons beaucoup de travailleurs mis au travail.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je voudrais juste compléter en vous disant que depuis 1984 et comme on parle du budget 2009, voilà 25 ans, 25 ans qu'on n'a pas augmenté la pression fiscale, l'IPP et les additionnels de précompte immobilier, qu'on s'en est tenu à cette ligne de conduite et malgré les sollicitations et toutes les difficultés budgétaires auxquelles la Ville doit faire face, nous résistons pour ne pas taxer davantage nos concitoyens. Et vous allez vous abstenir ! Bon.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, COLLETTE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, DEJARDIN, MM. TRANCHANT, DI RUPO

5 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

ADOPTE – 32^e annexe

20^e objet : Transfert de la maison communale de Flénu du domaine public vers le domaine privé de la Ville de Mons. Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

21^e objet : Mons – Grands Prés- Impasse de l'Inquiétude – régularisation et échange de parcelles. Cellule foncière RF/MDB

M. François COLLETTE, Conseiller : Et bien, M. le Bourgmestre, j'avais mercredi en section, posé la question de savoir si à l'occasion de cette opération qui est soumise aujourd'hui au Conseil, la Ville de Mons n'était pas en train d'enrichir M. Dominique LEONE. Celui-ci est le propriétaire-gérant d'une société SEDYS qui a racheté à une société Huigens qui a elle-même racheté à la Compagnie Immobilière de Wallonie, les anciens terrains sur lesquels devait être élevé, selon les plans de M. Daloze en 1961, le nouveau Palais de Justice. La Régie des Bâtiments qui en était propriétaire en a fait un échange avec la Compagnie Immobilière de Wallonie...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour qu'on ne perde rien de ce que vous dites, ayez la gentillesse de mettre le micro plus près... Cela me semble tellement intéressant...

M. François COLLETTE, Conseiller : Donc, je rappelle qu'il y a quelques années, en 2001, la Régie des Bâtiments a échangé ses bâtiments qu'elle a donné à la Compagnie Immobilière de Wallonie en échange de ceux dont était propriétaire cette compagnie à la place de Bootle et à la rue Verte et c'est un échange de bon procédé puisqu'il s'agissait de construire sur ces terrains l'extension du Palais de Justice au 28 de la rue de Nimy. Donc, la Société SEDYS de M. Dominique LEONE a présenté à la Ville un projet de construction groupée sur le site qui était anciennement réservé au Palais de

Justice, extra-muros, site qui est une zone d'équipement communautaire, fond bleu au plan de secteur. Quelle est l'opération qu'il veut faire ? Il veut faire ce qu'on appelle au sens de l'article 126 du CWATUP, des constructions groupées, construire sur plusieurs bâtiments 290 appartements et une dizaine de maisons individuelles. Il a reçu un permis de bâtir il y a déjà de nombreux mois et aujourd'hui, on nous dit il faut régulariser les échanges. Régulariser les échanges, pourquoi ? Parce que, pour que son projet soit complet et notamment pour pouvoir réaliser les 10 logements qui sont en façade du quai Sud de la Haine, il a besoin que la Ville de Mons lui accorde des bandes de terrains qui représentent un total de 12 ha 62 ca et au centre de l'ancien îlot, le site ou plutôt l'assiette de l'ancienne Impasse de l'Inquiétude pour 5 a 97 ca. Tout cela vaut, selon l'estimation du Receveur de l'Enregistrement, 137.000 euros. Quelle est l'opération que l'on nous propose ? C'est contre-échanger, terme juridique, échange de biens immobiliers, ces parcelles de terrain après désaffectation du domaine public puisque le quai Sud est l'ancien Chemin de Valenciennes, chemin de halage de Mons à Condé et fait partie du domaine public, ce qui est identique en ce qui concerne l'Impasse de l'Inquiétude, contre les terrains qui se trouvent au centre de son projet de promotion de constructions groupées et qui est affecté ou qui est destiné, selon les plans annexés au permis de bâtir qui lui a été accordé, à la construction d'une place publique et des voiries publiques. Mais l'échange se fait contre 40 a environ de ces terrains destinés aux voiries publiques et on le lui cède gratuitement ou à tout le moins, on le contre-échange pour un euro symbolique et on nous dit vous faites une bonne affaire puisque vous vendez 12 a d'une valeur de 137.000 euros contre 40 a que vous recevez. Autrement dit, vous payez le prix, les 12 + 5 c'est-à-dire les 17-18 a, 137.000 euros pour acquérir les voiries que le promoteur va réaliser sur le site de son habitat groupé. Or, l'article 91 du CWATUP précise que à titre de charge d'urbanisme dans un lotissement, le Collège des Bourgmestre et Echevins au moment de délivrer le permis de bâtir peut exiger outre la réalisation des voiries, la cession gratuite des voiries réalisées à la Ville. Si vous comprenez bien, on fait en réalité un cadeau, c'est ce que je pense mais peut-être que le Collège me répondra que je me trompe, un cadeau à M. LEONE en échangeant ce qui est nécessaire pour lui à construire ses dix maisons individuelles le long du quai Sud avec les routes qu'on aurait pu lui imposer de céder gratuitement à la Ville de Mons après les avoir aménagées. Voilà la question. Alors, je reconnais que la question n'est peut-être pas aussi simpliste que celle-là parce que les constructions groupées ne sont pas à proprement parler des lotissements et sont régies par l'article 126. Mais l'article

126 dispose que : le permis d'urbanisme qui est accordé lorsqu'il y a des constructions groupées surtout sur un site de plus de 2 ha et qui entraîne l'ouverture de voiries, une série de certificats et de dispositions telles que prévues à l'article 95 du CWATUP et à l'article 95 du CWATUP il s'applique exactement aux effets du permis de lotir et on peut suivant cet article 95, imposer des charges d'urbanisme à l'occasion de l'ouverture de nouvelles voies de communication. Alors, je me trompe peut-être, mon étude n'est qu'à ses balbutiements, mais enfin je suppose que le Service de l'Urbanisme a bien réfléchi à cette question et que c'est à juste titre que l'on paye, que l'on demande à notre Conseil, d'approuver la charge de l'acquisition des voiries qui auraient dû nous être cédées gratuitement par le promoteur. Le vote que nous aurons dépendra de la précision de la réponse qui nous sera donnée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si M. l'Echevin me le permet après consultation avec lui, je pense que la Régie Foncière comme à l'accoutumée a fait son travail avec la volonté de bien faire mais comme je n'aime pas qu'il y ait la moindre ombre au tableau, je vous suggère ceci, M. l'Echevin est d'accord, c'est que la Régie Foncière et les chefs de groupe puissent se voir et on revient au prochain Conseil et qu'on puisse examiner le dossier dans le détail, s'il y a des questions, des explications, qu'on les fournisse et s'il y a la moindre hésitation, qu'on prenne la bonne décision parce que je vais ai entendu, ce que vous dites mérite considération et comme nous avons les éléments mais qui sont dans le dossier, je préférerais avec les techniciens de la Régie, avoir un examen tout à fait attentif du dossier. Cela me semble beaucoup plus raisonnable que d'aller passer en force.

M. François COLLETTE, Conseiller : Le problème est que l'opération d'obligation du promoteur de céder gratuitement les voiries à la Ville doit être une obligation incluse dans le permis d'urbanisme. Autrement dit, la question ne se pose pas de savoir si on doit faire l'opération aujourd'hui mais si on n'a pas raté l'occasion de l'imposer dans le passé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Tel que vous l'expliquez, il y a deux éléments, il y a la voirie d'un côté et puis le terrain en tant que tel. Et donc, j'imagine et c'est pour cela que cela vaudrait la peine d'entendre les techniciens de la Régie Foncière, j'imagine que dans le travail qu'ils ont réalisé, il y a vraisemblablement une attitude voirie et une attitude terrain, la superficie du terrain.

M. François COLLETTE, Conseiller : On a déjà statué puisque comme il y a ouverture d'une nouvelle voirie, on est soumis à l'article 128 et le Conseil communal a déjà statué

le 19.11.2007. Mais, par contre, j'ai constaté dans le dossier que le permis d'urbanisme qui a déjà été accordé n'a pas inclus cette charge d'urbanisme, donc pour moi c'est une ineptie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais je vous ai compris sur les voiries, là où j'ai une hésitation, c'est par rapport aux terrains eux-mêmes et la valeur des échanges. Donc, j'imagine que tout cela a été pesé et examiné par les techniciens de la Régie, si M. l'Echevin est d'accord, l'idéal mais je lui cède la parole, c'est d'agir comme on vient de l'indiquer, cela nous laisse un mois devant nous et on peut comme cela examiner très attentivement.

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Mais M. le Bourgmestre, je n'ai aucun problème effectivement à ce que ce dossier soit reporté, d'autant que je reconnais qu'en Commission, vous aviez abordé, amorcé le début de questions....

M. François COLLETTE, Conseiller : et vous m'avez demandé c'est une question ou c'est un état d'âme. Alors, j'ai dit c'est un état d'âme, si vous voulez. Je poserai la question plus tard.

M. Richard BIEFNOT, Echevin : « ON » vous a répondu cela, c'est cela ? Oui, oui, bien sûr donc dès lors, à ce moment-là, il n'y aucune difficulté à revoir l'ensemble du dossier tant le dossier traité par la Régie Foncière que celui traité à l'Urbanisme.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La preuve qu'il y a une âme dans ce Conseil communal. Donc, on y revient.

REMIS

22^e objet : Mons-Grand Prés – terrain – Aliénation à la société Mons LP2.
Cellule foncière RF/MDB

M. François COLLETTE, Conseiller : Je me posais la question effectivement de savoir si par cette délibération on n'enrichissait pas Forum Invest, on ne faisait pas un cadeau à Forum Invest, c'est la soirée des cadeaux originaux, Mons, Ville du cadeau original. Alors, de quoi s'agit-il ? En fait, il s'agit d'aliéner à la société LP2, c'est le succédané de Forum Invest, les restes du terrain que la Ville avait acquis à l'Université pour installer le Lotto Mons Expo. Donc, il s'agit d'une bande de terrain qui affecte la zone qui est de l'autre côté de la voirie, grosso modo, sauf erreur, là où se trouvent les bêtes sauvages, donc la partie de jungle des Grands Prés. On sait, par le point 24, qu'il y a un projet clair de la société IKEA, d'acquérir cette parcelle pour y installer une grande

surface à l'occasion de la fermeture notamment de son implantation de Ternat qui est déjà annoncée. Je pense que c'est sans doute tout bon pour la Ville de Mons et son attractivité pour autant qu'on puisse créer de véritables allers-retours entre les Grands Prés et le Centre-Ville mais on en parlera peut-être tout à l'heure, mais ce qu'on nous propose aujourd'hui, est ni plus ni moins de vendre à Forum Invest ce terrain au prix de 20 euros le m² et je me pose la question de savoir si Forum Invest dans sa négociation avec IKEA n'a pas déjà multiplié ce prix par 4. Alors, pourquoi devoir, alors que nous allons au point 24 prendre nous-mêmes la charge financière de modifier le PCA, j'y reviendrai sur ce point, pourquoi vendre dès à présent à Forum Invest plutôt que d'attendre que le PCA soit modifié et à cette occasion-là, vendre directement à la société qui va construire le grand magasin IKEA pour être sûr d'avoir le meilleur prix. Voilà la question que je pose ici.

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Et bien, M. COLLETTE vous l'avez dit vous-même, le projet, ce dossier porte sur un projet d'importance pour la Ville de Mons qui est l'implantation du magasin IKEA. Cela porte, vous l'avez peut-être dit, sur une superficie de 14 a 89, c'est une superficie relativement modeste et nous avons reçu en date du 11 juin 2008, l'estimation du Receveur de l'Enregistrement à 20 euros le m² tout simplement et nous reportons le prix. Tout simplement pourquoi ? Parce que nous souhaitons évidemment non pas faire une opération intéressante en vendant le terrain plus cher que nous ne l'avons eu en estimation du Receveur de l'Enregistrement mais tout simplement pour donner les moyens aux négociateurs d'être en position intéressante vis-à-vis d'IKEA. Et donc, il nous a semblé que puisque nous tentons à la fois de développer ces Grands Prés, vous avez raison, on en parlera tout à l'heure dans le point suivant ou celui d'après, concernant la modification du PCA, la volonté c'est effectivement de faire en sorte que tous les éléments contribuent au développement de cette zone et pas simplement en s'arrêtant, je sais que c'est fort tentant évidemment, de pouvoir mettre des chiffres, se dire de temps en temps que l'on pourrait augmenter, nous avons simplement demandé l'estimation et appliqué ce prix comme il nous semblait utile de le faire sans surenchère aucune et tout simplement il n'est pas question de cadeau mais en tout cas de ne pas faire une opération commerciale à court terme qui entrave éventuellement les négociations avec cette implantation.

M. François COLLETTE, Conseiller : Oui, mais la négociation avec l'IKEA se fait avec Forum Invest, de toute façon il y a encore une bande de terrain voisine qui sauf erreur, appartient à l'UMH. Donc, il y a Ville de Mons, UMH et puis Forum Invest a déjà le

front arrière de cet îlot. Alors, je dis qu'on peut régler les choses en accordant des options. Donc, pour que le promoteur, l'interface je vais dire qui est Forum Invest puisse négocier avec IKEA mais il suffit de lui donner une option, donner une option qui s'alignera sur le prix du marché qui se dégagera de l'ensemble de la discussion. Moi, je ne vois pas pourquoi il faut se précipiter pour vendre au prix de 20 euros alors que je pense et je subodore que l'on pourrait l'obtenir à un prix bien supérieur et je le dis d'autant plus que, je ne suis pas un spéculateur, je suis bien d'accord mais au point 24, c'est nous qui allons payer le salaire de l'auteur de projet pour la modification du PCA 34 pour permettre cette opération. Alors, bon, on devrait quand même monnayer cela parce que finalement là c'est un vrai cadeau qu'on leur fait au 24.

M. Richard BIEFNOT, Echevin : M. le Bourgmestre, je ne peux que répéter ce que je viens de dire, je rappelle que cette bande de terrain porte sur 14 a 89 ca, nous ne souhaitons pas faire une opération juteuse sur un prix que l'on vendrait, nous savons que ce terrain-là ne peut servir qu'à cette affectation-là, point à la ligne. Maintenant, c'est votre droit évidemment d'estimer qu'on aurait pu augmenter le prix de vente, nous estimons ici que nous sommes conformes à l'estimation du Receveur de l'Enregistrement et que nous avons surtout le souhait de ne pas entraver le bon déroulement du projet qui est l'implantation d'IKEA. Je ne fais que répéter, je comprends votre position mais je ne fais que répéter ce que je vous ai dit tout à l'heure.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour revenir à ce que dit M. l'Echevin, il faut quand même savoir de quoi on parle. On parle d'un petit bout de terrain donc c'est vraiment un chouia qu'on aurait dû céder depuis longtemps, c'est une incongruité dans le bazar, dans les négociations avec Forum Invest et pour attirer si c'est possible IKEA, tout cela a été discuté, ils sont tombés d'accord sur un prix qui est celui d'ailleurs du Receveur de l'Enregistrement, les gens de la Ville ont cru bien faire de faciliter le dossier au prix suggéré par le Receveur de l'Enregistrement. Il n'y a pas anguille sous roche pour cette petite bande de terrain qui est là. Quant au fait que nous allons, nous, procéder à un certain nombre d'études, c'est moi qui ai exigé cela. Moi, je veux voir clair avec des bureaux d'études qui sont des bureaux d'études commandités par la Ville et sous l'autorité de la Ville. Je veux savoir en terme de mobilité en particulier, avec précision comment on va résoudre les problèmes, comment les choses vont se faire et je trouve que c'est quand même le minimum minimorum que pour une implantation comme celle-là, à laquelle on est hyper favorable mais bon, et si je ne prenais pas les mesures et si le Collège ne prenait pas les mesures élémentaires, vous seriez les premiers, à juste

titre, à venir nous critiquer donc, ici, on veut se donner quelques garanties scientifiques. Et bien entendu avec l'ensemble de ce qui se passe avec la nouvelle gare, etc. Voilà.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Bien sûr, c'est logique, c'est normal que vous vouliez voir clair et que ce soit donc la Ville qui commande l'étude en matière de modification du PCA mais cela n'interdit pas que la charge de l'étude puisse être reportée sur le promoteur, donc, cela n'est pas vraiment la réponse à l'autre question.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moi j'aime bien la liberté de celui qui paye et donc, en l'occurrence, la Ville assume pleinement, n'a de compte à rendre à personne, prend l'étude en toute indépendance et puis on verra bien ce que l'on fait et comment on le fait. Donc, moi je ne fais de procès d'intention à personne mais je pense qu'une Ville comme la nôtre, pour des implantations comme celle-là, on doit s'assumer pleinement et prendre ses responsabilités, ce n'est pas une petite affaire, c'est quelque chose d'extrêmement important, on souhaite que cela se fasse, c'est énormément d'emplois, c'est plus de 400 emplois mais il faut que cela puisse se faire dans des conditions qui soient des conditions optimales et donc, il faut voir si oui ou non, on est en mesure de pouvoir le faire.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

5 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mmes PREVOT, DEJARDIN, M. TRANCHANT

ADOPTE – 35^e annexe

23^e objet : Acquisition de terrains à Hyon, rue du Moulin au Bois cad. section D 401 C et A 391 Y pour une contenance de 04 a 24 ca – modification d'imputation budgétaire. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 36^e annexe

24^e objet : Modification partielle du PCA n° 34 de Mons dit « des Grands Prés ». Désignation de l'auteur de projet. Aménagement Territ. et Permis PCA 34

ADOPTE à l'unanimité – 37^e annexe

25^e objet : ASBL « MONS-LOGEMENT » - Compte et bilan de l'exercice 2007.
Approbation. Gestion f. C/C2007/ASBL/028

ADOPTE à l'unanimité – 38^e annexe

26^e objet : ASBL « MONS-LOGEMENT » - Budget de l'exercice 2008. Approbation.
Gestion f. C/B2008/ASBL/024

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

27^e objet : ASBL « OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE DE MONS » - Compte et bilan de l'exercice 2006. Approbation. Gestion f. C/C2006/ASBL/033

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

28^e objet : ASBL « OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE DE MONS » - Budget de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/B2008/ASBL/028

ADOPTE à l'unanimité – 41^e annexe

29^e objet : ASBL « GESTION CENTRE VILLE MONS » - Compte et bilan de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/C2007/ASBL/034

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

30^e objet : ASBL « GESTION CENTRE VILLE MONS » - Budget de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/B2008/ASBL/032

ADOPTE à l'unanimité – 43^e annexe

31^e objet : ASBL « ECOMONS » - Extension, jusqu'au 30.9.2014, de la durée de garantie, par la Ville, d'une ouverture de crédit de 300.000 euros, auprès de Dexia Banque (escompte de subventions de la R.W. et du F.E.D.E.R.)
Gestion f. C/Extension durée garant.Ouv.Crédit ASBL Ecomons

ADOPTE à l'unanimité – 44^e annexe

Entrée de Monsieur LAFOSSE = 42 présents

32^e objet : Mise en place d'une politique renforcée d'animations visant à soutenir le développement commercial du Centre-Ville.
Développement Économique DE/TS/RC08091

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Mes chers collègues, le dossier qui vous est présenté aujourd'hui porte en effet sur la mise en œuvre d'un programme ambitieux d'animations et d'événements destinés à renforcer l'attractivité du Centre-Ville de

Mons et à soutenir l'activité commerciale. Il fait suite au premier programme d'animations estivales que nous avons inauguré cet été, sur la Grand'Place de Mons et qui a d'ailleurs rencontré un beau succès tout en faisant appel aux artistes locaux. La volonté du Collège est donc de poursuivre dans cette voie en offrant aux visiteurs qui se rendent dans le centre de Mons une ambiance agréable car les études montrent que le facteur d'ambiance est l'une des principales causes pour lesquelles les chalands privilégient le Centre-Ville pour y réaliser leurs achats. Cette approche s'inscrit pleinement dans la dynamique de Mons 2015 puisqu'elle permet notamment de valoriser des artistes locaux dans toutes leurs diversités tout en répondant à un objectif de nature économique. Alors, le programme que nous vous proposons a été établi suite à un appel à projets lancé en juin dernier par le service communal du Développement Economique auprès des associations de commerçants. Il est notamment financé grâce aux recettes de la braderie organisée par la Ville de Mons à l'occasion du Doudou, lesquelles recettes ont fortement augmenté cette année, de l'ordre d'à peu près 63% grâce à la reprise en main de la perception des droits d'inscription par le service communal du Développement Economique et grâce à l'adaptation des tarifs. Au total, ce sont donc près de 75.000 euros que nous vous proposons d'octroyer aux deux associations de commerçants pour mettre en œuvre leur programme, ce qui représente un effort sans précédent de la Ville en faveur des associations de commerçants. Ce montant se répartit en deux volets : le premier volet porte sur le programme déposé par l'association du piétonnier et de la rue de la Coupe et le second porte sur le programme déposé par l'ACM. L'association du piétonnier et de la rue de la Coupe nous a déposé des demandes pour un total de 82.000 euros ; le programme déposé permet de doubler le nombre de week-ends animés en les portant à 17 par rapport aux activités des années antérieures et le subside proposé est de l'ordre de 48.000 euros sachant que 23.000 euros seront investis sur fonds propres par l'association elle-même et que, rappelons-le, il s'agit de la principale artère commerçante de la Ville qui draine jusqu'à 90.000 visiteurs chaque semaine. Le taux de financement par la Ville du programme proposé est donc de l'ordre de 58%. L'ACM pour sa part, nous a finalement déposé un programme après de nombreux rappels effectués par le service communal du Développement Economique, elle sollicite 32.000 euros pour une dizaine d'activités. Nous proposons de leur octroyer 23.500 euros, soit un taux de financement de 73% après avoir retiré, comme pour le piétonnier, des dépenses qui ne nous semblaient pas pertinentes. Les actions retenues portent par exemple sur la sonorisation des rues

commerçantes, l'organisation d'animations notamment durant les fêtes de Noël ou encore la mise en place d'événements qui s'inscrivent dans la droite ligne de ce qui a déjà été fait avec succès comme la fête du chocolat ou les jardins de Provence. En terme de méthodologie, la proposition qui est faite au Conseil est d'approuver deux types de convention, un premier type pour octroyer un subside compensant la participation des associations à l'organisation de la braderie et un second type pour fixer les droits et devoirs de ces mêmes associations en échange des subsides octroyés pour la mise en œuvre d'animations. Ces conventions ont d'ores et déjà fait l'objet d'un accord des deux associations. Alors, l'approche qui est suivie cette année est donc différente de ce qui a été fait jusqu'à présent. En effet, il ne nous semblait pas indiqué que les recettes de la braderie, qui sont le fruit d'une organisation portée essentiellement par les services communaux, soient reversées tel un chèque en blanc à des structures privées sans qu'aucun contrôle ne soit assuré quant à l'utilisation de ces moyens. A cet égard, il me semble important de préciser au Conseil que la charge de travail liée à l'organisation de la braderie a évolué avec le temps, ce qui se traduit par un désinvestissement progressif et logique des associations de commerçants et par une reprise en main très importante par la Ville de Mons par rapport à ce qui se faisait dans le passé. Je conclurai en vous rappelant l'engagement qui avait été pris de longue date par le Collège d'utiliser les recettes liées à la braderie en faveur du développement commercial montois et la méthode qui est proposée ce soir au Conseil a donc le mérite de respecter les engagements pris, de multiplier les actions sur le terrain en faveur de tous les commerçants, de renforcer le contrôle des subventions communales tout en préservant le rôle et indépendance des associations puisqu'elles conservent l'entière responsabilité de la mise en œuvre des animations. Voilà, je vous remercie.

M. François COLLETTE, Conseiller : Je vous remercie, M. le Bourgmestre. C'est bien entendu la présentation de M. l'Echevin et je dois dire que c'est vraiment la thématique de ce soir, à qui fait-on des cadeaux ? Alors, effectivement, il y a moyen de le voir dans ce dossier. L'asbl Piétonnier Montois effectivement a remis un programme complet d'animations alors que l'asbl du Piétonnier Montois représente environ 150 commerçants alors que grosso modo l'ACM représente plus ou moins 500 commerçants. Le Piétonnier Montois présente donc un programme complet d'animations de 82.292,29 euros qui a justifié que dans le projet de convention que vous soumettez à notre Conseil aujourd'hui, il soit prévu de leur accorder, sauf erreur, 48.000 euros, c'est-à-dire un certain pourcentage. Après dites-vous avoir éliminé, comme

auprès de l'ACM, certains frais qui n'étaient pas éligibles, semble-t-il. Donc, l'ACM qui représente un nombre de commerçants bien plus important qui, bien sûr, ne sait pas concentrer son animation dans un espace restreint comme le fait l'asbl Piétonnier, reçoit un subside où vous dites, ils ont été beaucoup moins créatifs puisque ils n'ont présenté que 32.251 euros de coût de projets. Mais, il apparaît que si leurs projets sont limités, c'est parce que on leur a dit mais s'il vous plaît, ne faites pas de dépenses de promotion et de communication parce que vous pouvez disposer de notamment l'imprimerie communale. Et donc, vous pouvez faire des folders, vous pouvez faire des affiches grâce à l'imprimerie communale. Alors, assez curieusement, on n'a pas dit la même chose à l'asbl Piétonnier Montois et quand on voit la répartition des subsides et du coût des animations du Piétonnier Montois, on se rend compte de quoi ? On se rend compte que le budget de la communication pour chacune des activités et animations du Piétonnier, il est prépondérant. Parfois, 20%, parfois 30%, parfois 50% et parfois plus. Autrement dit, le subside il sert à quoi ? Il sert à faire la promotion interne de l'opération. Alors, j'ai constaté au dossier qu'il y avait deux documents, un nouveau et un ancien, on n'a pas retiré l'ancien et donc, je vais m'inspirer de l'ancien document que j'ai photocopié. Mais la communication, c'est qui ? C'est Sud Radio en grande majorité, Sud Radio, c'est qui ? Mais c'est l'outil de la présidente de l'asbl. Le deuxième c'est Passe Partout, pour une page quadrichromie à chaque événement. Le propriétaire de Passe Partout semble être le vice-président. Je vois encore Flyers Visuel Impact pour les affiches et d'autres personnes qui sont bien connues dans l'entourage de l'Echevin. Là, je pense qu'il y a deux poids, deux mesures, il y a manifestation des cadeaux qui sont faits à une association par rapport à l'autre association, il y a un manifeste déséquilibre et je vous dis tout de suite que je ne reflète absolument pas le sentiment de l'ACM qui s'estime très contente avec ce qu'elle a reçu puisque je pense qu'elle a négocié un petit rabiot, elle avait reçu dans un premier temps la promesse de 16.500 euros, on est monté à 23.500 mais effectivement, comme les discussions et les conventions se traitent parallèlement, je vais dire bilatéralement, l'un ne sait pas qu'on force le budget de l'autre et la subvention de l'autre en intégrant des budgets de communication qui sont énormes proportionnellement alors qu'à l'ACM on dit ne mettez pas de budget de communication. Alors, là j'ai vraiment l'impression qu'on a voulu favoriser un pôle du commerce montois par rapport à un autre pôle du commerce montois. Et cela m'amène à une autre question à raison d'un marché public qui est accordé par le service de Développement Economique et qui est intitulé « outil de

développement commercial », donc on peut penser que c'est la même chose ou en tout cas c'est parallèle. On retrouve au PV de la séance du Collège communal du 12 septembre 2008 le relevé de l'attribution par procédure négociée, c'est-à-dire de gré à gré, d'un marché de services intitulé « outil développement commercial » que l'on retrouve au budget 2008 un article 53001/123/06 pour un montant de 115.000 euros. C'est vrai qu'on aurait pu poser la question lors du débat budgétaire mais c'est tellement court le temps dont on dispose qu'on ne sait pas toujours les poser, il s'agit de prestations administratives de tiers pour l'image de marque et le développement commercial, on est toujours évidemment dans le sujet. Et qu'est-ce qu'on voit ? On constate que ce marché a été scindé, ce marché a été divisé en deux lots et les deux lots ont été attribués à la même personne. L'article 120 de l'arrêté royal n°1 du 8 janvier 1996 qui prévoit la procédure négociée sans publicité dispose de manière absolue, et la doctrine et la jurisprudence du Conseil d'Etat le rappellent, « aucun marché ne peut être scindé en vue de permettre l'application du présent article », c'est-à-dire pour tomber en-dessous de la valeur du marché en question. Et la valeur du marché en question était de 67.000 euros, c'est la barre fatidique de la loi et donc, voyant au budget que l'on avait prévu de budgéter 115.000 euros, il apparaît que la volonté de scinder ce marché pour le passer en gré à gré est manifestement une tentative de contourner la loi et de faire cette pratique qui est interdite. Alors, j'ai vérifié, d'abord il faut dire aussi que quand même on fait un marché de services en dehors des marchés de services et autres, un marché de service en procédure négociée, cela n'empêche pas que l'on collecte des propositions et donc si on dit gré à gré ou procédure négociée sans publicité, cela ne veut pas dire du tout que l'on ne doit pas consulter plusieurs. Or, manifestement, d'après la délibération de votre Collège, il n'y aurait qu'une société consultée puisque une qui répond valablement. Alors, cette société n'a pas son siège sur le territoire de la Ville de Mons et j'ai interrogé par contre la société AMCV qui est tout à fait spécialisée, c'est l'Association du Management de Centre-Ville qui a son siège rue Samson, 27 à Mons pour savoir si elle avait été consultée alors qu'elle fait exactement ce travail-là. Elle a un paquet de références extrêmement important pour le justifier et il m'a été répondu qu'effectivement elle n'a pas été consultée. Alors, j'ai poursuivi mes recherches et j'ai été sur la banque de données voir qui était Géo Consulting, rue du Blairon, 17 à 7040 Quévy-le-Petit et j'y trouve des gens que je ne connais pas personnellement, François Honoré et Philippe Honoré, l'un né en 1949, l'autre en 1978, qui sont ces gens à qui on a fait ce cadeau, question que je vous pose.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. l'Echevin, lorsque ce dossier avait été présenté le 2 septembre, on avait pu constater que la répartition que vous faisiez, d'ailleurs on l'a dit, entre ce que vous attribuez à l'asbl Piétonnier et l'asbl ACM pour les projets rentrés était de 48.000 d'un côté et 16.500 euros. L'ACM pourtant avait déposé des montants plus importants, on l'a cité, de 32-33.000 euros. Pour moi, il y avait un déséquilibre manifeste surtout que d'un côté nous avons une asbl, l'asbl Piétonnier, qui est une asbl qui a les moyens, qui est beaucoup plus riche, si je peux dire cela comme cela, qui représente souvent des commerçants qui ont les moyens pour payer des cotisations importantes, qui en même temps ont des lieux où plus facilement on peut effectuer des opérations et en même temps, en plus, qui bénéficient de personnel. Et, d'autre part, nous avons une asbl qui est beaucoup plus difficile à gérer parce que ce sont des commerces plus dispersés, plus excentrés, qui sont plus petits, donc avec des cotisations moindres, ce qui pose un problème, parce que d'un côté nous avons une asbl qui a beaucoup de moyens et de l'autre côté, une asbl qui a moins de moyens, ce qui pose un déséquilibre qui pourrait encore s'accentuer en plus de la manière dont vous distribuez les subsides. En plus, ce qui m'avait frappé, c'est que lorsque j'ai pu prendre contact avec l'asbl ACM, il n'y avait plus de dialogue entre la Ville et cette asbl. Cela c'est quelque chose qui m'avait frappé aussi. Suite à cela, j'ai moi-même en tant que Conseiller communal, pris l'initiative tout d'abord de vous rencontrer, vous m'avez très gentiment reçu et écouté et j'en ai fait de même à plusieurs reprises auprès des représentants de l'ACM pour faire en sorte que au moins tout le monde se reparle pour essayer de retrouver un équilibre dans les subsidiations et retrouver une écoute réciproque. Je crois que cela a abouti aujourd'hui, les subsides que vous attribuez pour les opérations de l'ACM sont passés de 16.500 à 23.500, vous avez pris en charge par l'intermédiaire de votre imprimerie toute une série de documents qu'ils pourront faire imprimer et ainsi vous leur avez promis aussi qu'ils pouvaient bénéficier de personnel pour leurs activités. Voilà, tout cela est parfait parce que en faisant en sorte de tout le monde de se rencontrer, on a pu trouver, en tout cas, un accord pour 2008 en espérant d'ailleurs que pour 2009, il y aura bien sûr une révision à nouveau de ces subsidiations. Mais, ce que je crois surtout, c'est que les dirigeants de l'ACM et la Ville se sont à nouveau reparlé et ils ont retrouvé ainsi un état d'esprit positif pour l'avenir commun aussi bien de la Ville que de leur association. Et j'en conclus simplement peut-être plus souvent essayer de dialoguer et de convaincre. Merci beaucoup.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Voilà qui est positif. Y a-t-il d'autres questions ?

M. l'Echevin, auriez-vous l'amabilité de répondre à M. COLLETTE ? J'imagine que vous voulez féliciter de la fin de l'intervention de M. TONDREAU ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Oui, j'ai pris bonne note de toutes les interventions qui sont très intéressantes. Pour rappeler tout de même quelques faits puisque je souhaiterais que l'on s'en tienne aux faits, quelle a été la logique qui a prévalu pour fixer les subsides qui sont proposés ce soir au Conseil ? La logique a été la suivante : le Collège a souhaité fixer des critères qui sont des critères identiques et clairs qui s'imposent à tout le monde, de la même manière. Le premier élément en relation avec ces critères, c'était un appel à projets qui a été lancé de la même manière auprès des différentes associations de commerçants. Une association de commerçants a répondu dans le délai qui avait été fixé par le service, délai très significatif puisqu'il était de l'ordre d'environ 4 semaines, sans parler de l'annonce qui avait été faite au préalable auprès des associations leur demandant de se mettre au travail, de fournir des idées et de réfléchir à des propositions d'animations. Au terme du délai, une seule association nous a remis un programme, l'association du Piétonnier, un programme de 82.000 euros. L'autre association que vous évoquez, tant M. COLLETTE que M. TONDREAU, n'a rien remis. Trouvant tout de même un peu anormal qu'une association qui représente non pas 500 commerces comme le souligne M. COLLETTE mais environ 150 membres effectifs, c'est-à-dire à peu près la même chose que le Piétonnier, parce qu'il ne faut pas confondre une zone d'influence avec des membres effectifs, ce n'est pas parce qu'on a des membres effectifs dans tous les axes commerçants de la Ville que pour autant tous les commerçants sont adhérents et membres effectifs, M. COLLETTE, et donc considérant l'importance relative de l'ACM, j'ai pris la liberté de demander au service de recontacter l'ACM en insistant auprès d'eux pour que nous puissions aussi avoir un planning d'animations venant de chez eux. Ce qui fut fait après plusieurs rappels et donc vers la mi-juillet nous avons enfin eu des propositions de l'ACM. Ces propositions étaient de l'ordre de 32.000 euros. Nous avons, sur cette base, examiné les deux dossiers, le dossier du Piétonnier, le dossier de l'ACM. J'ai évoqué tout à l'heure les critères que nous avons retenus, parmi ces critères il y a un critère qui était la non prise en charge par la Ville des frais de communication et d'impression, tant pour l'ACM que pour le Piétonnier, M. COLLETTE et donc vos informations ne sont pas exactes, toutes les dépenses liées à la communication et imputées par l'association du Piétonnier ont été exclues du dossier. Il n'y a donc pas un euro qui sera financé par la

Ville de Mons pour des publicités ou des insertions dans le cadre du planning du Piétonnier que ce soit sur Sud Radio, que ce soit vis-à-vis d'autres vecteurs quels qu'ils soient, proches ou moins proches. Pour ce qui concerne l'ACM, la même logique avait été retenue. Je crois comprendre dans vos propos que votre souci est que les frais de publicité engagés par le Piétonnier ne soient pas soutenus par le Collège. La réponse est clairement celle-là, nous allons donc dans le sens de votre intervention. Pour ce qui concerne l'ACM, elle nous a déposé un projet de 32.000 euros. Dans ce projet, il y avait à peu près 14.000 euros qui portaient à la fois sur des frais d'impression, pour la moitié, 7.000 euros et à la fois pour des frais de communication, l'autre moitié, 7.000 euros. Quelle a été notre logique en gestionnaire des deniers publics ? Nous avons dit à l'ACM comme nous l'avions dit au Piétonnier, nous avons à la Ville de Mons une imprimerie communale, vous pourriez tout à fait, moyennant demande au Collège, travailler avec cette imprimerie communale, éviter d'avoir recours à des services extérieurs souvent plus coûteux et nous pourrions envisager une collaboration. Ils ont trouvé l'idée adéquate et ils nous ont fait savoir qu'ils travailleraient de la sorte pour l'avenir. Toutefois, ils nous ont indiqué que pour les mois écoulés, c'est-à-dire depuis le mois de janvier, ils avaient, ne sachant pas nous disaient-ils qu'ils pouvaient avoir cette collaboration à leur disposition, ils avaient engagé une série de frais et donc, figurez-vous M. COLLETTE que ce sont précisément ces frais, non pas du Piétonnier que vous dénoncez mais ceux de l'ACM que M. TONDREAU demande de soutenir, ces frais là qui ont déjà été engagés par l'ACM dans toute une série de vecteurs de communication qu'ils ont choisis eux-mêmes, ce sont ces frais là qu'ils nous ont demandé de prendre en charge, soulignant le fait qu'ils ne connaissaient pas encore la possibilité d'une collaboration. Nous avons donc proposé de couvrir ces différents frais et je pense que là aussi nous allons dans le sens des deux interventions, de sorte que l'ACM puisse dorénavant nouer une collaboration avec l'imprimerie, avec des toutes-boîtes gratuits et ne plus valoriser ces frais auprès de la Ville de Mons. Et donc, par rapport à la demande de M. COLLETTE, je le répète une nouvelle fois compte tenu de la nature de son intervention, aucun frais de communication pris en charge par la Ville de Mons dans le cadre du programme du Piétonnier, cela répond donc clairement à votre interpellation, M. COLLETTE. Pour ce qui concerne M. TONDREAU, vous soulignez l'importance du dialogue avec les associations de commerçants, vous soulignez également la difficulté que l'on peut avoir à travailler avec eux, compte tenu de leur structuration interne, je pense que ce n'est pas un secret, tout le monde sait que dans cette Ville la

gestion des relations avec les associations de commerçants, mes prédécesseurs pourront en parler mieux que moi, cela n'est pas une mince affaire. Et donc, ce que nous avons voulu faire, c'est quelque chose d'assez simple, c'est encore une fois un appel à projets, des critères simples. Le dialogue n'a jamais été rompu, cependant j'invite M. TONDREAU comme tous les collègues de cette honorable Assemblée, à la plus grande prudence parce que comme je l'indiquais il y a un instant, les relations entre les associations de commerçants on sait ce qu'il en est à Mons, il y a des conflits intergénérationnels, il y a des difficultés majeures qui sont avancées depuis des années, voire des décennies, il y a des rejets de balles d'une association à l'autre, chacune se présentant comme plus faible ou moins privilégiée aux yeux de tels ou tels que l'autre et donc, moi je vous dirai quelque chose de très simple, soyez prudents par rapport à ces discours, restez au-dessus de la mêlée, considérez l'importance d'avoir une approche identique pour les différentes associations, quel que soit leur discours et pour le reste, Mesdames, Messieurs, chers collègues, je dirai ceci : les associations de commerçants à Mons, c'est vrai, sont soutenues par le Collège, c'est un fait évident et le point qui est proposé ce soir en témoigne à suffisance. Ce n'est pas le cas dans d'autres villes de Wallonie. Dans d'autres villes de Wallonie, les associations de commerçants, qui incarnent le dynamisme entrepreneuriales d'une ville tout de même, qui incarnent la capacité de bonne gestion, qui incarnent la capacité d'être autonome par rapport au pouvoir public à prendre des initiatives, à développer des projets en faveur de l'ensemble du commerce de cette ville, ces associations de commerçants doivent aussi, mes chers collègues, prendre des initiatives, développer des projets rentables, développer des cotisations qui sont suffisantes, l'ACM a un certain niveau de cotisations qui n'est pas nécessairement aussi élevé que l'autre association et je m'inscris en faux quand on dit que l'autre association ne porte que sur des grandes enseignes, il y a aussi des grandes enseignes dans le reste de la Ville, je connais des grands magasins qui sont situés sur le territoire communal hors du piétonnier, ils peuvent aussi contribuer et dans l'association du Piétonnier et de la rue de la Coupe, il y a aussi des petits commerces indépendants qui acceptent de cotiser avec un certain niveau. Donc, d'une manière générale, je dirai ceci : les associations ont des moyens pour travailler qui leurs sont offerts par la Ville et par la Gestion Centre-Ville, à elles d'être gérées en bon père de famille et de saisir ces moyens, de saisir ces opportunités mais à elles aussi à prendre leurs responsabilités et de dégager des moyens en propre pour accompagner les initiatives communales. Et c'est dans ce sens que l'association du

Piétonnier qui met 23.000 euros de fonds propres sur la table a été soutenue et accompagnée aussi par le Collège tout comme l'ACM l'a été mais malheureusement je constate qu'au niveau de l'ACM la mise sur fonds propres n'est pas aussi conséquente. Cela c'est un constat général qui est posé et qui répond je pense aux différentes interventions par rapport au programme d'animations proposé. Pour ce qui concerne l'intervention de M. COLLETTE relative au marché qui a été passé pour la réalisation d'un schéma de développement commercial dans notre Ville, oui c'est un beau projet, M. COLLETTE. Nous souhaitons au niveau du Collège pouvoir avoir une vision globale du développement commercial de cette Ville, c'était d'ailleurs dans notre programme de législature. Nous souhaitons pouvoir nous doter d'outils notamment informatiques mais aussi d'études, qui nous permettaient de baliser le terrain, d'objectiver la situation et de formuler des propositions et d'accompagner le Collège dans ses décisions notamment relatives à l'octroi de permis socio-économiques. Je pense que c'est de bonne gestion que d'avoir une vision globale, de se doter d'outils qui nous permettent de décider en connaissance de cause et le marché que vous évoquez est un marché qui porte sur deux lots, un lot relatif à des études pour nous démontrer ce qui existe, ce qui est présent dans l'offre commerciale montoise mais aussi ce qu'il convient de compléter, ce qui est insuffisamment présent à Mons sur le plan commercial et un second lot qui portait sur un outil informatique nous permettant d'optimiser l'accueil des investisseurs qui se présentent dans cette Ville. De quelle manière ? Tout simplement en disant, et bien voilà, sur base de la proposition qui est déposée, vous avez un certain nombre de cellules vides dans cette Ville, ces cellules vides coûtent autant, représentent autant de m², sont situées dans tel quartier, avec tel mixte commercial, avec tel flux de piétons, bref un outil d'aide à la gestion, d'aide à l'accueil des investisseurs. Ce sont donc deux choses tout à fait différentes et je dois à la vérité de dire, M. COLLETTE, que malheureusement pour votre grande démonstration, les chiffres que vous avez évoqués sont faux, il ne s'agit pas d'un montant de 115.000 euros et je pense que votre confusion vient du fait que vous vous êtes reporté au budget communal, lequel porte sur un article qui est beaucoup plus global que ce que vous évoquez, mais d'un montant bien inférieur et qui nous permet aujourd'hui d'affirmer sans la moindre difficulté que la loi sur les marchés publics a été strictement respectée. Je vous remercie.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM. TRANCHANT, M. DI RUPO

5 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 45^e annexe

33^e objet : Modification du règlement communal relatif aux activités ambulantes sur les marchés et domaine public. Développement Économique DE/NM/SG/LV/136

ADOPTE à l'unanimité – 46^e annexe

34^e objet : Contrat d'occupation d'un emplacement sur le marché. Modification. Développement Économique RC097/DE/NM/SG

ADOPTE à l'unanimité – 47^e annexe

Sortie de Monsieur LECOCQ = 41 présents

35^e objet : Plan stratégique touristique. Présentation et approbation. Tourisme 607/sd

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Chers collègues, le plan stratégique de développement touristique qui est présenté ce soir à l'approbation de notre Conseil a pour objectif de guider l'action des autorités publiques et tant que faire se peut, des acteurs du secteur privé à l'horizon 2015 afin d'accroître les retombées du secteur touristique sur le tissu économique montois. En effet, comme chacun sait, plusieurs éléments importants sont intervenus ces dernières années et nous permettent plus que jamais de crédibiliser la fonction touristique de notre Ville. Je citerai par exemple la reconnaissance officielle de Mons comme Capitale Culturelle de la Wallonie par le Gouvernement de la Communauté en 2002, le choix de l'Unesco de valoriser trois éléments de notre patrimoine matériel et immatériel au niveau mondial ou encore le positionnement de Mons comme Capitale Européenne de la Culture en 2015. Je citerai également la création de la Maison du Tourisme et du Port de Plaisance de Mons sous l'impulsion de mon prédécesseur Jean-Paul DEPLUS qui a ainsi posé les jalons nous permettant à présent de mener pareille réflexion. Mais au-delà de ces faits importants, le constat qui a motivé la mise au point d'un tel document est que le tourisme représente un vecteur

potentiel important pour le développement économique et la création d'emplois dans notre Ville. L'approche suivie par le plan stratégique vise donc à dresser une photographie du tourisme montois et à fixer les grands objectifs à atteindre à l'horizon 2015. Pour ce faire, un grand nombre d'acteurs du tourisme a été consulté au cours des derniers mois, je citerai ainsi les grands opérateurs hennuyers, on est sorti des frontières de Mons, avec notamment Paradisio, le Grand Hornu Mac's, le Pass mais aussi des représentants du secteur hôtelier, des experts indépendants tels qu'Alain SCHOON, José Clossen, ancien Directeur de l'Office de Promotion du Tourisme ou bien encore, car il me semblait intéressant d'avoir une vision aussi du Nord du Pays, des collègues échevins du tourisme de Villes d'Art telles qu'Anvers, Louvain ou Malines. Les administrateurs et le personnel de l'Office du Tourisme ont, pour leur part, également été mis à contribution tant il nous semblait important également d'avoir la sensibilité des touristes qui se rendent à Mons et qui sont en contact permanent avec nos guides. Deux séminaires ont par ailleurs été organisés et ont associés l'OPT, l'Office de Promotion de Tourisme Wallonie-Bruxelles et le CITH hennuyer permettant ainsi de fixer des objectifs prioritaires après un large examen des potentialités et opportunités. Sur cette base, le plan stratégique retrace les réalisations de ces dernières années en matière touristique, il explique l'organisation de la politique montoise en la matière et analyse le produit montois et notamment ses forces, faiblesses, menaces et opportunités. Il évalue par ailleurs l'impact de ces secteurs sur l'économie locale. Ce travail d'analyse a abouti à la fixation de quatre grands objectifs prioritaires à poursuivre durant les prochaines années, les deux premiers sont destinés à développer des nouveaux créneaux, à savoir le tourisme de séjour et le tourisme de congrès, le troisième vise à conforter le positionnement actuel de Mons comme cité patrimoniale et culturelle et le quatrième objectif vise à renforcer les synergies entre acteurs du secteur privé et du secteur public et à développer de nouveaux produits. Alors, bien entendu ces quatre objectifs donnent lieu à la mise en œuvre d'une série d'actions concrètes. Ils se veulent extrêmement clairs, limités et pédagogiques mais au-delà de ces quatre objectifs, le plan stratégique revient sur la politique de marketing de l'Office du Tourisme ainsi que sur l'évolution des infrastructures d'accueil des visiteurs qui se rendent dans notre Ville. Je soulignerai par ailleurs deux grands objectifs chiffrés repris dans ce plan, à savoir le fait d'atteindre 500.000 visiteurs extérieurs à l'horizon 2015 et 200.000 nuitées contre 250.000 visiteurs actuellement et 130.000 nuitées. Je voudrais également souligner que les options reprises se basent sur des certitudes notamment en terme de financement,

des fonds européens ont d'ailleurs été très utiles à cet égard, et non sur des vœux pieux. Les lignes de conduite reprises dans le plan ont fait l'objet de débats dans les instances du tourisme et d'une approbation unanime du Conseil d'Administration, que ce soit donc par les différentes formations politiques ou par les partenaires privés qui y siègent. Par ailleurs, je rappelle que compte tenu de l'engagement de ce plan sur le long terme, une concertation a été opérée avec les différents groupes démocratiques représentés dans notre Assemblée afin de tenir compte de leur contribution. Il importe en effet à nos yeux que ce plan fasse l'objet d'une approche consensuelle afin de stabiliser nos orientations dans les années qui viennent et je voudrais d'ailleurs remercier les différents groupes politiques pour leur contribution respective. Enfin, je conclurai en rappelant qu'un comité de suivi sera mis en place dès que notre Conseil communal aura choisi d'accepter ce plan pour l'accompagner dans sa mise en œuvre effective et ce comité sera co-présidé par une personnalité issue des rangs de la minorité, fin connaisseur du secteur, à savoir M. Jacques HAMAIDE. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. Alors, à tout seigneur, tout honneur, Madame.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Je voudrais intervenir sur quelques points de ce plan. C'est toute une série de question ou de réflexions, est-ce qu'on a une idée du nombre de touristes passant par le Pavillon de la Gare ? De même, a-t-on une idée des touristes d'un jour venus à Mons lors des Journées du Patrimoine ? Je trouve assez bizarre le fait que vous ayez des contacts avec Vannes et Sefton, contacts qui connaissent souvent des échanges et pas avec la Flandre et le Nord de la France, si ce n'est le Manège de Maubeuge. Comment l'expliquez-vous ? Je crois qu'il y a des liens à établir avec Ypres et Péronne par rapport au cimetière militaire de St-Symphorien. Je pense que les Anglais qu'on voit de temps en temps dans ce cimetière de St-Symphorien viendraient en très grand nombre puisque St-Symphorien bouclerait la boucle avec Ypres et Péronne. Ceci m'amène à parler du Musée d'Histoire Militaire. Tout ce qu'on possède est loin d'être exposé, c'est beaucoup trop petit, les Anglais qui y viennent souvent sont très déçus devant l'exigüité des lieux. Il y a pourtant là des souvenirs émouvants. Le Conseiller Jacques HAMAIDE nous a souvent dit son déplaisir devant l'étroitesse des lieux. Quand se décidera-t-on à changer d'endroit ? Ce n'est pas être passéiste que d'y songer, c'est une question de loyauté et de bienséance dans la reconnaissance. Je me demande maintenant de quelle façon on pourrait, c'est tout à fait différent, aider les galeries d'art, peinture, sculpture,

qui gèrent souvent seules tout ce que nécessite leurs expositions temporaires. J'assiste fréquemment au vernissage d'une galerie située rue d'Enghien et j'admire ce couple qui défend l'art contemporain, je me demande s'ils sont aidés ou non. Enfin, il ne faut pas oublier puisqu'on est en train de rechercher en vue de 2015 pas mal de personnes qui puissent venir d'un peu partout, il ne faut pas oublier l'impact des services-clubs masculins ou féminins qui tissent entre eux des rencontres artistiques et autres et qui ont aussi l'opportunité d'inviter d'autres clubs de Belgique, cette fois-ci encore Flandre et Wallonie. Voilà.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, on a reçu ce texte de 58 pages, alors globalement effectivement on y souscrit dans la majorité que ce soit dans la pensée et l'action. Simplement, je voulais vous faire part de quelques opinions personnelles. Effectivement, notre région a souvent un déficit d'image et là, permettez-moi de redire de la manière la plus solennelle comment notre région, pour les milliers de personnes qui passent sur l'autoroute, identifient notre région, le Borinage, pays noir, Zola. La première chose que l'on doit faire c'est dynamiter ce panneau et mettre « Pays de Mons » avec Spiennes, le Mac's, le Pass, Paradisio, Beloeil, Seneffe, Mariemont, Le Roeulx, les ascenseurs, le Château d'Havré. Depuis 30 ans en France, tous les 10 km il y a des panneaux avec tous les sites et là je crois en terme d'images on a quelque chose à faire. Deuxièmement, en terme de situation économique, je l'ai déjà proposé mais là aussi c'est l'image, on dit en Wallonie, il n'y a que des chômeurs. On a les zonings, chaque année, le long des autoroutes, au 1^{er} janvier, au zoning de Dour, Baudour, Ghlin Quaregnon, Frameries, Strépy, Feluy, Seneffe, Manage, le zoning, le nom de l'entreprise, le nombre d'emplois. Dans tous les zonings en Wallonie, cela c'est en terme d'image très important. Chaque jour des milliers d'étrangers passent par nos routes, c'est gratuit, cela ne coûte absolument rien. Enfin, parce que je crois qu'il y a beaucoup de bonnes choses, donc, ce sont des notes personnelles, l'avant-dernière observation, c'est ce qui me frappe c'est que souvent il manque une ligne rouge, une ligne chronologique. Bon, avec le Net évidemment on a tout, mais nous avons la chance d'avoir du néolithique, la période gallo-romaine nous avons Bavay, on n'en parle pas, à 20 km d'ici, nous avons Tongres, Trèves, on a toutes les collections du Musée de Mariemont et on a l'archéosite d'Aubechies, juste ici à 20 km. L'époque médiévale, on a Ecaussines-Lalaing, Herchies, Sars-la-Bruyère, l'époque Renaissance, on a Boussu, on a effectivement toutes les villes de Tournai, Bruges, Gand, l'époque classique avec les jardins, on a Beloeil, Enghien, Mariemont, Seneffe, Attre, Le Roeulx, tout cela avec

jardins et l'époque industrielle, on est bien là pour le signaler, trop douloureux mais qu'on remet en valeur, le Grand Hornu avec le Mac's, le Pass, le Bois-du-Luc, les Ascenseurs, effectivement, si on veut de la bière et du fromage, on fait Le Roelx, Bonne Espérance, St-Denis, Cambron, Lobbes et Aulne. Cela c'est pour la ligne chronologique, cela me semble aussi manquer, ce n'est pas un reproche, mais c'est une analyse personnelle. Et, enfin, il me semble et vous l'avez souligné dans la dernière partie, qu'après avoir investi beaucoup dans les équipements, il faut faire venir les gens de l'extérieur et qu'actuellement le développement touristique est lié au développement de grandes expositions, vous l'avez souligné et je crois que c'est très bien de le faire comprendre mais il y a un besoin de grandes expositions, un besoin donc d'organiser un collège d'historiens de l'art. A Rome pour l'instant ils ont une grande exposition sur Bellini. A Paris, comme par hasard au même moment, le beau-frère de Bellini c'est Mantegna, le premier grand peintre de la Renaissance. On sent que toutes les villes qui ont un projet culturel, elles veulent capter le touriste par des grandes expositions. Et donc, c'est très important que nous aussi, nous ayons au sein de notre Ville, cette politique de créer de grandes expositions, vous l'avez souligné mais je crois que c'est très important et je terminerai en lisant ici le journal du Monde du 14 août dernier : affluence record sur le site parisien en 2007, les cinquante principaux musées et monuments parisiens ont connu en 2007 une fréquentation record, 70 millions de visiteurs. Donc, en France, il y a une politique culturelle développée sur les grandes expositions et je crois qu'on doit aussi le mettre, c'est prévu mais j'insiste. Merci.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui, j'ai toute une série de réflexions à faire aussi mais il est évident que j'aurais préféré peut-être les communiquer plus tôt à l'Echevin mais malheureusement, cela n'a pas été possible puisque nous avons reçu quand même ce document de 58 pages il y a une quinzaine de jours, par l'intermédiaire du chef de groupe donc il aurait été difficile que je puisse y répondre plus tôt mais de toute façon, je suppose que nous sommes ici dans un lieu de débats et c'est tout à fait normal que l'on puisse donner son opinion. Tout d'abord, je voudrais vous féliciter pour le remarquable travail que vous avez effectué pendant de nombreux mois, vous avez effectué de nombreuses consultations, vous venez d'en rappeler quelques-unes. Vos 31 premières pages concernent avant tout l'état de la situation du tourisme montois. Je n'ai rien à redire là-dessus mais il faut reconnaître que pour les initiés, souvent c'est une partie d'éléments connus qui reviennent régulièrement depuis un certain nombre d'années, j'allais dire presque depuis 30 ans et ce n'est pas là peut-être l'essentiel.

L'essentiel, pour moi, c'est plus votre plan stratégique où là c'est un peu différent, mon opinion c'est seulement vouloir apporter quelques compléments sur la forme de réflexions et de propositions. De manière générale, ce que je ressens et c'est d'ailleurs un peu dans le discours que j'ai entendu tout à l'heure sur le commerce, c'est une vision un peu trop technocratique d'une situation. Et je pense qu'à ce sujet-là, l'avis du touriste, c'est important. Il faut réfléchir dans ce sens, savoir ce que désire le touriste. Non seulement le touriste mais aussi les professionnels du tourisme mais pas uniquement les fonctionnaires du tourisme et qui connaissent certainement d'une manière différente l'approche du tourisme et en même temps j'aurais voulu faire des réflexions sur comment financer tout cela et comment vendre tout cela. Première réflexion, le financement de ce plan. Je n'ai pas trouvé trace, vous venez de l'évoquer maintenant dans votre présentation, mais je n'ai pas trouvé de trace dans votre document du financement de ce plan ou du moins d'une recherche de financement. Et c'est la question que je pose, la région, la Ville, le privé, l'Europe, vous venez d'en parler, quelles recettes, quelles dépenses, quel budget ? Deuxième réflexion : alors là il y a quelque chose qui me frappe et que j'ai découvert d'ailleurs dans votre rapport, ce sont les contacts avec la Région Wallonne en matière de tourisme. Vous avez une vision, je suppose je ne sais pas si c'est la réalité, très négative, je vais lire le texte que vous reprenez là-dessus, pages 23 et 24, mais vous dites très justement que Mons, une Ville d'art et vous dites, « l'absence de politique wallonne et francophone de valorisation des villes d'art ne favorise naturellement pas cette évolution ». « La réforme de l'Office de la Promotion du Tourisme Wallonie menée par la Région évite toutes les villes d'art » et vous continuez, « l'instabilité au gré des changements du Ministre de la politique touristique wallonne », « une communication touristique wallonne ciblée sur les Ardennes, l'absence de valorisation des villes d'art, M. Lutgen préfère ne concentrer ses moyens budgétaires que sur la Ville de Liège ». Je lis dans votre texte. Alors, la question qui me vient tout de suite, qu'a-t-on fait, quelle action a été entreprise pour dialoguer et convaincre le Ministre compétent de l'importance du pôle touristique montois ? Quels projets lui ont été proposés ? A-t-on cherché à le rencontrer ? A-t-il été invité pour une visite montoise ? Si oui, quels résultats ? Si cela n'a pas été fait, tout cela ne pourrait-il pas être envisagé rapidement ? Troisième réflexion. Les fils conducteurs de votre plan. Pour vous, ce sont les trois lieux reconnus comme patrimoine mondial de l'Unesco. Pour moi, ce sont des excellents signes d'attraction pour la Ville mais pas un fil conducteur. Je m'explique. Spiennes, pour moi

Spiennes a une vocation didactique, éducative avant tout, vous dites d'ailleurs très bien à un moment donné dans votre texte, que l'attrance pour ce lieu, actuellement il y a 1.000 visiteurs, lorsqu'on aura fait des travaux, on peut constater que cela n'attirera pas plus que 10.000. Je ne crois pas que cela doit être un des fils conducteurs même si c'est important, même s'il faut le signaler. Deuxième fil conducteur, vous parlez du Doudou. Personnellement je n'aime pas beaucoup ce mot, j'aurais préféré un autre mot, la Ducasse et dans votre texte, je lis toujours votre texte, vous vous limitez à l'aspect du mythe de St-Georges. Alors que, excusez-moi, il y a aussi dans cet ensemble de la Ducasse de Mons, un aspect religieux qu'est la Procession, la Remontée du Car d'Or et d'ailleurs, à cet effet, pourquoi ne pas intégrer un musée des processions qui existe pour essayer de globaliser et d'intégrer l'ensemble du religieux et du laïc à travers cette manifestation folklorique que nous avons chaque année et qui est extrêmement importante, bien sûr. Mais, pour un fil conducteur, ce n'est quand même qu'une manifestation d'un week-end. Je ne crois pas que ce doit être un des fils conducteurs principaux. Troisième réflexion, troisième site, le site du Beffroi. Cela peut être extrêmement intéressant pour le touriste et là j'ai tout d'un coup fait un rapprochement presque osé, j'ai pensé à la Tour Eiffel qui attire des millions de personnes. Il est évident que ce qui est important pour le Beffroi, c'est de pouvoir y accéder au sommet. Et là, j'ai regardé dans votre texte et je n'y ai rien trouvé, vous parlez du site du Beffroi, des jardins du Beffroi, vous parlez de la Chapelle St-Calixte mais vous ne parlez pas de la possibilité de monter au sommet du Beffroi qui est certainement un élément touristique important. Mais, ce qui est vrai, ce Beffroi constitue un élément important de l'ensemble du patrimoine architectural montois, j'y reviendrai. Quatrième réflexion, avoir une vision du tourisme montois à travers l'avis du touriste. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, des professionnels du tourisme, je pense mais vous en avez parlé un peu maintenant, des offices de villes différentes telles que les villes flamandes ou d'autres villes touristiques à l'étranger aussi, les guides touristiques, on en parle peu et les guides culturels. Il existe énormément de guides qui sont consultés par le touriste, là est-ce que Mons est présent ? Aussi, les médias en général et pas uniquement d'autres moyens. Les touristes tout d'abord. Cela m'arrive parfois d'être guide bénévole et je l'ai encore été il y a une quinzaine de jours, il y a trois semaines, lors de la Journée du Patrimoine. Et j'ai fait visiter Mons à un groupe de 20 personnes et je les ai interrogées après, j'ai fait cette démarche, pour savoir ce qu'ils pensent de la Ville de Mons. Les réflexions étaient les suivantes : vous avez une remarquable ville qui est extrêmement homogène mais très

mal connue. Vous avez de nombreux immeubles là aussi tout s'intègre très bien et vous avez énormément de lieux et de sites, en plus vous avez une ambiance assez rare vu que cette ville est assez uniforme dans sa manière d'être. Pourquoi, c'est la question que je me suis posé, pourquoi ne pas interroger le touriste lorsqu'il termine sa visite de Mons, à travers un sondage questionnaire on pourrait lui demander ce qu'il ressent, ce qu'il a aimé, d'une certaine façon, souvent, on pourrait faire ces questionnaires lorsqu'on passe sur la Grand'Place ou à Ste-Waudru, pour connaître ses avis et ses réactions, c'est quand même lui le premier concerné. Mons à travers les médias. Récemment, nous avons eu deux enquêtes faites par des journaux flamands qui nous disent ceci : ils parlent des sites pour eux qui les ont le plus frappé, c'est Ste-Waudru et j'ai lu récemment que Ste-Waudru c'était le lieu où il passait le plus de touristes à Mons, et Duesberg. Comme par hasard, ce sont les deux étoiles du Michelin et aussi de l'attractivité de la Ville et bien qu'elle était extrêmement méconnue. M. HAMBYE a parlé du Monde, moi j'ai lu le Monde ce week-end et j'ai constaté qu'il y avait un énorme article sur Gand et la vision touristique de la Ville de Gand et quand j'ai lu cela, j'aurais envie de vous dire demain téléphonez à l'Echevin de Gand pour savoir comment il a fait pour voir exactement par quels moyens il a réussi à entrer en contact avec les journalistes, est-ce que c'est l'Office flamand, je n'en sais rien, pour que nous aussi on puisse peut-être avoir un article d'une demi-page dans le Monde. C'est comme cela que je vois un peu l'approche du tourisme à Mons. Et c'est une réflexion que j'ai déjà faite il y a 12 ans pour ceux qui s'en souviennent lorsque j'étais Conseiller communal, pourquoi à travers les médias ne pas proposer à Euronews de retransmettre la Ducasse de Mons en boucle, cela nous permettrait de faire mieux connaître Mons dans l'Europe. Mons à travers les guides professionnels consultés par les touristes. Le Michelin je viens d'en parler, deux étoiles, Ste-Waudru surtout pour Dubreucq et Duesberg. Et surtout l'ambiance des promenades dans la Ville, c'est extrêmement important, les gens quand ils aiment bien venir à Mons, c'est pour s'y promener. Mais, j'ai malheureusement aussi lu le guide bleu des villes d'art en Belgique, qui est la meilleure référence en la matière, et là malheureusement je n'ai rien trouvé sur Mons. Pas une ligne dans le guide bleu des villes d'art, je ne sais pas si vous le savez, cela vient de sortir il n'y a pas longtemps mais en même temps, nous avons toutes les villes flamandes, nous avons Bruxelles et nous avons trois villes wallonnes, nous avons Tournai, Namur et Liège. Là aussi, même question, j'aurais aussi envie de dire demain prenez votre téléphone, demandez à l'éditeur pourquoi Mons n'est pas dedans et c'est

comme cela que je vois les démarches pour faire bouger les touristes à Mons. Et pourtant, vous dites très bien dans votre rapport que vous considérez que Mons est la deuxième ville d'art en Wallonie. Voilà, cela ce sont des démarches comme j'aime bien et c'est plus... M. le Bourgmestre ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non je dis des démarches additionnelles.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : C'est cela, mais je continue, dans ces genres de démarches. Je ne sais pas si vous avez déjà été aussi dans les offices wallons du tourisme à Bruxelles ou à Paris, essayez de trouver quelque chose sur Mons. Bien, moi, je n'ai pas trouvé et je le regrette mais encore une fois, c'est une approche plus humaine peut-être du tourisme, une certaine façon là aussi, prenez contact avec les offices pour pouvoir voir ce que vous pouvez faire pour faire connaître Mons. Je reviens maintenant à ma cinquième réflexion sur le fil conducteur. Quel doit être le véritable fil conducteur de Mons ? C'est son ensemble architectural du Centre-Ville. Il est extrêmement important, il est homogène, il est bien conservé, il est intégré, il est en perpétuelle rénovation et aussi en devenir. Souvent d'une même époque, petite et grande habitation, nous avons 36 sortes de types d'exemples en matière architecturale qui peuvent être appréciés par le touriste. Et se greffe d'ailleurs actuellement une architecture d'aujourd'hui, je pense au Palais de Justice et je pense à la passerelle gare qui se fera bientôt. Comparons avec d'autres villes. Qu'est-ce qui attire le touriste ? Regardons Bruxelles, regardons la Grand'Place de Bruxelles, c'est là une homogénéité de son ensemble architectural. La Grand'Place de Bruxelles à l'origine n'était pas homogène, on a rénové celle-ci au cours du 19^{ème} pour faire en sorte qu'il y ait une homogénéité d'un ensemble des bâtiments. Bruges c'est la même chose. Pendant un certain nombre d'années, au début du 20^{ème} siècle, on a rénové énormément la Ville de Bruges pour essayer de donner une homogénéité dans son architecture, pour faire en sorte qu'après naturellement le tourisme se crée et que les gens viennent visiter Bruges. Je sais qu'en plus il y a des canaux, il y a des musées, on va parler peut-être des musées après mais je crois que les musées, nous avons Duesberg et nous avons Hornu mais ce sont les deux musées qui sortent un peu de ce que j'appellerai les musées locaux mais je crois qu'une interpellation sur les musées vaudrait une question à elle toute seule donc je n'en parlerai pas aujourd'hui. Revenons à l'ensemble architectural. De quoi peut-on le composer ? Ce sont les classiques que j'appelle cela, les classiques pour moi c'est l'Hôtel de Ville, le Beffroi, Ste-Waudru. Ce sont les phares de l'ensemble architectural. Mais il y a tout le reste et tout le reste peut être découvert à travers ces parcours, ce sont

des immeubles différents, ce sont des hôtels différents, ce sont des chapelles différentes, il y a un tas de bâtiments aussi bien petits que grands qui peuvent être compris dans cet ensemble architectural qui d'ailleurs fait d'une certaine façon la force de Bruges pour le tourisme. Donc, il faut parfois en trouver les moyens et c'est pour cela que je trouve que la démarche qui a été faite à travers les fonds européens pour essayer d'embellir la ville, notamment en repeignant les façades sur la Grand'Place, en essayant de repeindre les façades dans les axes de pénétration de la Ville, tout cela c'est excellent pour le tourisme et exactement pour tous les autres immeubles, je ne vais pas tous les citer, qui sont repris dans les fonds européens que nous allons recevoir dont la décision a été prise récemment. Mais il y a aussi des nouvelles constructions, il y a le Palais de Justice qui vient d'être construit, c'est l'intégration entre l'architecture militaire dont on a parlé et en même temps avec un nouveau bâtiment. En même temps et soyons-en fiers, la nouvelle passerelle qui est proposée, mais peut-être que dans 30 ans, ce sera 3 étoiles au Michelin parce qu'elle sera considérée comme une œuvre d'art exactement comme le Guggenheim à Bilbao ou même le Pont Charles à Pragues. Voilà pour moi un peu encore une fois le principe de l'ensemble architectural qui se développe sur l'entièreté de la Ville et qui permet un attrait pour le touriste. Nous avons encore d'autres originalités touristiques et architecturales, je pense souvent, parfois on l'oublie, à ce que j'appellerais le petit patrimoine populaire wallon, les enseignes anciennes qui se trouvent sur les façades, les campaniles que vous retrouvez, je n'ai jamais découvert autant de campaniles sur cette Ville dans un si petit espace. En même temps, le mélange de l'architecture sur la Grand'Place du style français et du style autrichien, tout cela c'est rare, c'est unique, tout cela devrait être valorisé et le touriste s'intéresse à tout cela. C'est vrai, par rapport à d'autres villes, nous n'avons pas de musées mais le touriste qui vient, comme l'a dit M. HAMBYE, qui vient visiter régulièrement Mons, il a besoin d'avoir non seulement une vision de l'architecture de la Ville, il a besoin aussi, nous avons peu de musées mais nous devons essayer de trouver une solution à travers des expositions. Je rappelle et Jacques HAMAIDE en était un peu la cheville ouvrière, je rappelle le succès qu'a eu dans les années 80 l'exposition Van Gogh à Mons, on venait de toute l'Europe voir cette exposition. Je ne sais pas si certains s'en souviennent mais cela a été quelque chose qui a fort frappé à ce moment-là. C'est un peu dans ce style-là, dans cette direction-là qu'il faut aller et essayer de trouver des expositions. Et je donne encore une autre idée, nous avons le Mac's qui donne des expositions d'art contemporain, pourquoi de temps en temps ne pourrions-nous pas décentraliser ces

expositions et essayer de mettre ces expositions dans des lieux tels que l'Abattoir. Voilà toute une série d'idées, on pourrait aussi créer plus de festivals notamment en matière de musique, nous avons des lieux, nous avons des petits espaces pour pouvoir remplir ces lieux. Gardons cependant toujours un grand principe, c'est qu'il ne faut quand même pas toujours voir le tourisme montois uniquement à travers le prisme montois. Enfin, notre image on en a peu parlé. Je ne vais pas relire ce que vous dites en pages 27-28, vous-même vous avez constaté que l'image n'était pas bonne. Et avec tout ce que j'ai dit tout à l'heure sur les guides, souvent elle est inexistante. Vous avez déjà lancé une série d'idées à ce sujet-là mais l'essence de nos efforts doit se porter sur la communication du produit, vous parlez d'un certain rapprochement avec la Province du Hainaut, vous avez parlé de Paradisio, que Paradisio pouvait être un bon exemple, je m'en réjouis, vous avez parlé aussi de faire de la publicité à Charleroi Airport mais j'ai envie de dire deux choses là-dessus : allez plus loin, allez demander à Paradisio comment a-t-il fait pour attirer 600.000 personnes, comment communique-t-il, comment attire-t-il ? Vous avez parlé de Charleroi Airport mais j'ai envie de dire que c'est aussi à Zaventem ou même à Lille-Lesquin ou bien même à Roissy que la publicité d'une manière ou d'une autre doit être faite pour Mons, ce n'est pas si loin que cela quand on regarde bien, Roissy c'est une heure et demi, Zaventem c'est une heure et Lille-Lesquin c'est aussi une heure. Nous avons donc énormément d'atouts mais ce que je crois c'est qu'il faut essayer et c'est quelque chose que je me souviens quand j'étais jeune Conseiller communal je rappelais d'essayer de quitter cette mentalité repliée sur cette Ville où souvent on emploie cette expression qui s'appelle notre « biau p'tit trou d'ville ». Il faut être fier de la Ville, il faut essayer d'avoir de l'ambition et je crois que le challenge pour 2015 est manifestement un pari à réussir. Que proposeriez pour faire en sorte que cette image soit meilleure ? Vous en avez déjà cité quelques exemples, proposer un plan auprès de M. Lutgen, moi je serais heureux que M. Lutgen vienne ici et puis peut-être qu'il changera d'avis sur les villes d'art, je n'en sais rien.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je l'inviterai !

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Rencontrer, vous l'avez déjà proposé, les responsables des grandes villes, vous en avez déjà parlé, et surtout leur apprendre leur expérience en matière de financement parce que tout cela, il va falloir financer. Aussi pour les guides et pour votre personnel, inviter les éditions touristiques pour expliquer vos projets et provoquer des publications sur Mons, notamment en matière d'ensemble architectural, rencontrer la presse et les journaux

comme on en a déjà parlé, il faut continuer à ne pas avoir peur de sortir de nos murs et si nous sommes désignés pour 2015, ce sera un excellent projet touristique à valoriser. Vous avez parlé du tourisme d'affaires, on pourrait dire oui, ok mais d'abord quand même créer le Palais des Congrès. Et en conclusion, je voudrais rappeler quelque chose qui me touche à cœur, la manière dont je vois un touriste qui désire visiter une ville d'art. Et bien je crois que ce qu'il recherche avant tout, c'est l'émotion, le beau, l'esthétique mélangée dans une recherche de créativité, de connaissance et d'histoire et cela avec un doigt de convivialité. Voilà peut-être un peu la démarche que nous devrions avoir pour le tourisme nous-mêmes aussi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le plaisir en se promenant.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Pourquoi pas. Voilà, je crois que j'en ai assez dit mais surtout bougez, sortez des murs, parlez de Mons à l'extérieur surtout à Bruxelles qui est quand même Capitale de l'Europe, essayez d'imaginer que Mons en matière de tourisme et de culture soit un peu le Bruxelles South comme ce l'est pour l'aéroport à Gosselies, c'est une idée qui pourrait être reprise, pourquoi pas et ainsi, d'une certaine façon, nous pourrions réussir un plan touristique le plus achevé possible. Deux petites remarques : première, n'oublions pas les montois parce qu'il faudra aussi expliquer au citoyen montois que cette politique touristique ne peut avoir que des retombées positives pour lui en matière d'emploi, économique, environnement, mais aussi pour sa fierté et si on ne lui explique pas régulièrement, il le boudera. Voilà dernière petite demande, ce que je voudrais c'est

que pour le comité de suivi que vous proposez il y a aussi le Conseil Communal qui sera représenté et que pour le secteur public ce ne soit pas uniquement des fonctionnaires, là je sais que je rapporte une demande et un souhait du MR et bien sûr je voterai positivement ce point en espérant que mes réflexions y seront intégrées, merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien entendu. Alors mes chers collègues, pour le bon ordonnancement de nos travaux, pourrais-je savoir qui souhaite encore intervenir sur ce point important et je me réjouis d'entendre tout ce que j'entends, donc Monsieur VISEUR, Monsieur COLLETTE, Monsieur BEUGNIES, Monsieur DEPLUS,...bon vous êtes bien sûr libres de parler toute la nuit mais ayez cette force de la valeur politique ajoutée, ce qui va donner au débat de la tonicité puis surtout va permettre d'être plus constructif, Monsieur VISEUR ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui je serai en tout cas certainement plus bref

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je suis déçu, j'étais prêt à vous entendre longtemps, allez-y, bref et bon alors...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : D'abord, je voulais dire un mot sur la démarche que l'Echevin a accomplie en consultant un certain nombre d'acteurs du Tourisme pour moi je trouve ça très bien et aussi la consultation préalable des groupes politiques, je veux dire avant le débat, pourquoi pas ? mais quand même à deux conditions : d'abord que ça ne doit pas avoir pour objectif de court-circuiter le débat public mais ça, ça va de soi puisque de toute façon nous venons ici et on entend bien que le débat public n'est pas court-circuité loin de loin...et aussi à l'autre condition c'est de reconnaître à chacun ses apports, c'est une question d'honnêteté intellectuelle, que ce que chacun a apporté puisse être reconnu comme tel, alors comme on n'est jamais si bien servi que par soi-même et bien je vais un peu vous faire part de ce que nous avons proposé dans ce débat. Le plan tel qu'il nous a été proposé initialement faisait du tourisme essentiellement un secteur économique et son développement, le développement du tourisme, uniquement une question de développement économique ou presque et ce qui manquait à nos yeux , en tout cas à mes yeux certainement c'était les aspects plus développements humains du tourisme, parce que le tourisme c'est quand même l'occasion de la rencontre des gens, de la rencontre de gens différents, de culture différentes, d'horizons différents,...et cette idée de développement humain au travers du tourisme a été un peu le fil rouge de nos propositions, y compris des propositions qui sont liées peut-être un plus à l'aspect environnemental et j'ajoute d'ailleurs que nous n'avons peut-être pas été complets mais enfin voilà en tout cas un certain nombre d'idées que nous avons émises dans le débat préalable à celui d'aujourd'hui : d'abord de développer l'aspect chambres d'hôtes et gîtes parce que le tourisme ne doit pas seulement être basé sur l'Horeca parce que les chambres d'hôtes et les gîtes c'est une façon conviviale d'accueillir les étrangers et en plus ça a des retombées financières immédiates sur la population montoise; alors on a proposé aussi de concevoir des programmes, qui sont adaptés à des groupes sociaux, des « packages » comme on dit dans le langage branché, par exemple des packages seniors qui comprendraient une exposition ou une visite centrée sur la mémoire, des spectacles adaptés à cet âge, etc,.. idem, autre idée les packages seniors-juniors, qui permettent aux grands-parents de sortir leurs petits-enfants y compris ailleurs qu'à Disney Land parce qu'en général, c'est là qu'ils vont avec leurs petits-enfants, il me semble que le Pass est un outil intéressant précisément pour la rencontre des générations parce que c'est à la fois un lieu de mémoire, un lieu du passé mais aussi un lieu où il y a des perspectives

d'avenir; dans le même esprit on pourrait prévoir des programmes, des packages pour les personnes à mobilité réduite avec justement un programme et un accueil qui leur soient spécialement adaptés. Alors quelque chose qui était repris dans le document initial c'est-à-dire le concept de « Ville d'ambiance », ça, ça nous plaît assez mais il nous semble que c'est une raison de plus pour étudier la possibilité d'étendre la zone piétonne au-delà de la seule zone commerciale, ça serait une façon d'œuvrer en vue de cette « Ville d'ambiance », ou tout au moins, comme vous l'avez répondu Monsieur l'Echevin, en zone semi-piétonne en tout cas pour dans un premier temps ce serait toujours un pas dans le bon sens, alors il ya aussi des propositions à propos des jardins et des séjours à thèmes sur les jardins, pourquoi ne pas impliquer les cercles horticoles parce que ça permettrait justement de visiter des jardins privés et donc d'avoir aussi des contacts avec la population et des brassages de population. En matière de déplacement, le texte initial faisait référence essentiellement à l'aéroport de Charleroi, éventuellement à la route, ce qui nous semblait manquer c'était évidemment le rail et la fameuse nouvelle gare qui doivent être des atouts à exploiter et qui n'étaient pas beaucoup présents, de même que le « Ravel », le Ravel ne draine peut-être pas des foules mais c'est un public bien précis, on n'en faisait pas état, je crois que cela a été ajouté. Enfin, plus généralement, nous proposons qu'il y ait un soutien à toute forme d'échanges avec des organisations étrangères, par exemple des organisations d'étudiants, des clubs sportifs, des associations culturelles, etc... l'intérêt n'est pas directement économique mais c'est le genre de chose qui favorise l'esprit d'ouverture et la connaissance réciproque et il faut savoir aussi que les personnes qui auront été bien reçues chez nous seront certainement nos meilleurs ambassadeurs une fois qu'elles retourneront chez elles. Voilà donc, nos préoccupations étaient, restent d'ailleurs socio-environnementales mais aussi avec le souci de la participation de la population et pas seulement du secteur des hôtels et des restaurants et au-delà en tout cas de l'aspect purement économique qui était développé dans ce plan, une partie de tout ce que nous avons proposé a été ajouté mais ça ne veut pas dire pour ça que le document soit devenu maintenant un document parfait parce qu'il n'y a jamais rien qui est parfait et je trouve que c'est un document qui doit être plus moins soumis à une évaluation permanente et le débat tel qu'il a eu lieu jusqu'ici en fait foi puisqu'il y a encore eu beaucoup de suggestions, de critiques, de propositions, etc, donc ce document n'est ni complet ni parfait, mais ça doit déboucher sur quelque chose qui sera évolutif et je crois que d'ailleurs, c'est dans ce sens là que

mon collègue François COLLETTE interviendra pour que ce ne soit pas un document figé, pour avoir d'autres perspectives d'avenir, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : merci infiniment, monsieur COLLETTE vous avez la parole.

M. François COLLETTE, Conseiller : oui merci Monsieur le Bourgmestre, je me sens un petit peu en difficulté dans ce dossier parce que les choses vont un peu vite, je dirais à mon goût un peu trop vite, peut-être en ne mettant pas les choses dans l'ordre normal, alors effectivement les chefs de groupes ont été consultés, ils nous ont eux-mêmes consulté mais l'analyse d'un tel document nécessitait effectivement d'y passer un temps relativement considérable; sur la méthode je pense que c'est un peu fouillis, un peu brouillon, un peu redondant et que effectivement comme c'est présenté comme un plan stratégique avec effectivement une réévaluation permanente et un suivi je pense que nous pouvons espérer une remise en forme et une remise en perspective en fonction notamment de la fiche de candidature qui devra être déposée par la Ville de Mons pour être élue Capitale Culturelle Européenne 2015, je dirais avant de recevoir le plan stratégique du tourisme, on aurait dû recevoir le fameux collationnement du projet de Ville que l'on attend depuis 2 ou 3 ans alors effectivement, si à partir d'une réflexion très importante qui a associé la population, on a déterminé que l'avenir économique de Mons passe par son développement touristique, je pense qu'il faut l'inscrire dans ce projet de Ville que l'on attend malheureusement toujours et on aurait alors le sentiment d'avoir à discuter d'un ersatz ou d'un succédané de plan stratégique alors que la réflexion qui était faite avec un grand nombre d'acteurs montois, elle, ne débouche sur rien, c'est la raison pour laquelle sur la méthode j'estime qu'il faudrait peut-être remettre cela en perspective à la fois du collationnement du projet de Ville et à la fois par rapport à la fiche. J'en parle d'autant plus facilement que le Moniteur Belge a publié le 10 septembre 2008 l'appel à candidatures relatif à la manifestation Capitale Européenne de la Culture 2015 et que a été mis à disposition des villes candidates la fiche de proposition qui contient une trentaine, 32 questions si mes souvenirs me servent bien, auxquelles l'Europe souhaite qu'il soit répondu dans le dépôt de la candidature et là, on va tout de suite trouver ce qui va se mettre en cohérence avec la fiche à déposer pour Mons 2015 par rapport à ce plan stratégique du tourisme et là où on a le maximum de chance grâce au levier qui constituera Mons Capitale Européenne de la Culture 2015, un avenir touristique plus permanent, alors c'est quoi ? c'est d'abord que la Ville ne doit pas se limiter à son centre-ville, elle doit déterminer un territoire,

dans le cadre d'un développement culturel de long terme, avec des liens qui doivent être déterminés avec certaines villes et qui se justifient dans l'historicité ou la dimension historique de la Ville pour donner à cette candidature et aux manifestations une dimension européenne afin de montrer comment cette ville s'intègre dans la diversité culturelle en Europe. Ca c'est un premier examen des exigences de la candidature de Mons à être Capitale Européenne de la Culture 2015 et effectivement, son ouverture sur une région qui historiquement lui est liée, alors Monsieur HAMBYE a déjà évoqué cette question et dans le plan je dois admettre qu'il m'a étonné de ne pas rencontrer les grandes synergies qui sont celles de Mons ancienne capitale du Hainaut dont la moitié est actuellement en France et la moitié en Belgique, à toutes les époques, tant à l'époque néolithique où Mons a peut-être une place privilégiée, à l'époque romaine ou celtique, Bavay et à l'époque médiévale Valenciennes et donc toute cette interaction du Hainaut français et du Hainaut belge, je pense que pour le tourisme c'est important parce que je crois qu'il ne faut pas avoir un cou gros comme ça et quand j'entends Monsieur HAMBYE nous comparer à Paris ou à Bruxelles, il faut quand même, il ne faut pas verser dans l'excès, il faut avoir l'humilité de reconnaître que le formidable concentré d'atouts dont il est question à la page 4 est peut-être un peu présomptueux et que, effectivement, notre avantage et nos atouts c'est sans doute la multiplicité de petites choses de qualité d'un certain pittoresque mais surtout une addition et pas, et Monsieur TONDREAU a insisté sur la question, un monument ou des monuments ou des musées qui sortent du commun mais une succession de choses, c'est la troisième réflexion que je voudrais faire, un service communal du tourisme ou même un Office du Tourisme ouvert à l'extérieur ne peut pas réaliser seul, on ne sait pas administrer le tourisme dans cette multitude de facettes, que les gens attendent de l'attractivité, on a entendu une version du tourisme de Monsieur TONDREAU, c'est une version très tourisme culturel historique et patrimonial, je m'y reconnais très bien quand je voyage tant en Belgique qu'à l'étranger, que ce soit pour affaires ou que ce soit pour vacances, j'ai effectivement cette propension à visiter les vieux quartiers, entrer dans les églises, aller voir le musée, archéologique de préférence et m'imprégner mais tout le monde ne veut pas cela, il y a des gens qui cherchent du tourisme de découverte ou d'émotion, peut-être un peu plus ludique et ce sont ceux qui vont à Paradisio, ou ceux qui vont à Wallibi, c'est un peu la même chose...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le tourisme d'émotion c'est... ?

M. François COLLETTE, Conseiller : Ah, il y a du tourisme d'émotion par exemple, oui, moi je dis le tourisme d'émotion c'est le tourisme où on va soit subir de l'émotion forte soit des émotions naturelles et ça peut exister dans la recherche de l'ambiance mais une ambiance dans laquelle on se promène, on est guidé à travers un réseau de ruelles, de découvertes qui sont étonnantes, voilà, je crois qu'il faut aussi bien redéfinir tout ça et je pense que cela mérite quand même un approfondissement alors, je ne vais pas beaucoup plus loin mais je termine sur les trois atouts et, contrairement à ce qui a été dit par les précédents intervenants, je pense qu'il faut effectivement, mais en l'étendant, donner du poids ou donner de l'avenir à cette reconnaissance au Patrimoine Mondial (matériel ou immatériel) de l'Unesco, Beffroi, ça veut dire ville, ça veut dire château, ça veut dire toute l'origine de capitale principautaire de Mons, c'est son ancrage historique, qui est malheureusement tout à fait négligé, je crois qu'il faut être très clair : Mons a une Histoire, Histoire dans l'Europe. Nous parlons de l'alliance de nos comtes avec les rois de France, les rois d'Angleterre, les empereurs d'Allemagne, Mons était un haut lieu de la chevalerie, toute la chevalerie montoise a été décimée, donc il y a toute une série de choses,...

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Il faudrait revoir ces chevaliers dans la Ville...

M. François COLLETTE, Conseiller : Non, non, mais ne vous moquez pas...je dis simplement que...

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Mais non, mais revenez au cœur du sujet, le tourisme aujourd'hui, 2008, 2009, 2010

M. François COLLETTE, Conseiller : Justement Monsieur le Bourgmestre, justement, j'y viens,...

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Ah... au galop !

M. François COLLETTE, Conseiller : Je voudrais quand même regretter que certaines choses manquent...quand vous visitez une ville et que vous connaissez son histoire, vous cherchez le musée. Le Musée du Chanoine Puissant il est non seulement fermé mais déménagé, le Musée du Folklore qui, je vais dire est un musée de la vie communale de l'ancien régime, est un musée fermé, le Musée du Centenaire qui contenait des collections archéologiques est un musée fermé, est un musée éclaté, nous n'avons plus rien, nous n'avons plus rien à offrir et quand je fais la proposition lors d'un précédent Conseil d'étendre les surfaces qui pourraient accueillir les pièces essentielles pour la valorisation du site du Beffroi en ne créant pas la conciergerie dans l'ancienne prison de la châtelainie à côté et pour étendre en réalité la surface d'exposition de la

Chapelle Saint-Calixte, on me rit au nez en me disant mais non ce n'est pas possible, mais effectivement, alors je ne vois pas de quoi vous parlez, l'attractivité en décidant de vous priver de cet aspect d'attractivité, je pense que manifestement il y a un grand vide à combler. En ce qui concerne le site des trois vallées, je veux vous parler du site néolithique de Spiennes, le site néolithique de Spiennes n'est pas le seul, ce n'est pas que les minières qui sont reconnues au Patrimoine Mondial, ce sont les minières avec le site des trois vallées et son sous-sol archéologique important, les minières de Spiennes, ce ne sont pas les trois trous du musée du Camp à Caillaux ni les quatre trous de la Société de la Préhistoire du Hainaut au Petit Spiennes, ce sont des milliers de galeries, ces galeries ont été découvertes lors du percement de la tranchée du chemin de fer, ce qu'on appelle la tranchée CORNEZ pour l'ouverture de la ligne de Mons à Binche. Ce que les gens ont découvert à cette époque-là qui n'existe plus c'est effectivement une multitude de galeries de mines qui si elles étaient exploitées intelligemment dans le style tranchée, pénétration avec arrivée par le train puisque la SNCB a promis grâce à l'exploitation des terrains d'Harmegnies de la remettre en service pour permettre le transport de la craie, la création d'un train touristique, je pense qu'ici personne ne se souvient que quand il était question de faire des parkings sur, soit le site de Nouvelles, soit le site de la place de Spiennes, il y a eu une levée de boucliers et on a dit on ne le fera pas on recherchera une autre possibilité d'accès je crois qu'il ne faut pas détruire les villages qui entourent ce site par un afflux. Il faut trouver quelque chose d'original et quand je parlais de tourisme de découverte et d'émotion et de pittoresque c'est effectivement partir de la gare de Mons, j'avais déjà fait l'évocation il y a plusieurs mandatures, partir de la gare de Mons dans une Micheline qui part vers la gare d'Hyon Cibly et qui s'arrête là-bas et qui permettra aux deux endroits stratégiques de faire une station et de pénétrer dans un lieu d'interprétation, centre d'interprétation de l'Histoire de Mons c'est aussi un atout qu'ont nos villes flamandes et que Mons n'a absolument pas et qu'il faut absolument développer. Troisième point c'est le Doudou, je pense qu'il faut approuver la déclaration faite qu'il ne faut pas attirer plus de monde le jour de la Ducasse on ne saurait pas les absorber, c'est la fête des montois et ce que l'on regarde ce n'est pas un spectacle c'est une fête dans laquelle les chambourlettes des spectateurs sont des invités à participer à cette fête, par contre la diffusion peut-être moins, comme le disait M. TONDREAU, du mythe de Saint-Georges que du mythe fondateur du dragon, qui est bien plus ancien que Saint-Georges à Mons, associé à la procession de Sainte-Waudru qui est la suite de la procession des rogations etc, et à tout le folklore lié

à la chevalerie du Moyen-Age à Mons, nous permettrait de faire quelque chose de très attirant dans une muséologie très moderne, comme le font les Canadiens dans leur centre d'interprétation, sur le site du Mont Piété et pas seulement un centre de congrès où on parlerait de Saint-Georges et ne rien montrer, là aussi, quand on va vers la scénographie d'un lieu comme celui-là, il faut que ce soit un lieu porteur d'émotions et il n'y a que l'émotion que nous pourrions donner aux gens qui viendront visiter Mons qui sera un profit pour tout le monde et qui développera chez les montois un sentiment de fierté et d'ambition qui sera un ferment de développement économique. Je vous prie et vous implore de bien vouloir laisser ce dossier ouvert en permanence, de laisser travailler, oui, oui, je vous ennuie, alors justement, je voulais vous parler de quelque chose tant qu'on y est, puisque vous vous impatientez, Monsieur le Bourgmestre, je ne sais pas si j'ai été plus long que Monsieur TONDREAU, certainement pas, j'ai pas minuté de toute façon, un autre aspect effectivement, et le rapport a tout à fait raison, il y a une sorte de lamentation relative à un défaut de synergie entre le privé et le public mais est-ce que le public est bien à l'écoute de tout ce qui pourrait se faire et est-ce que le public n'est pas trop gourmand dans sa volonté de réaliser les choses. Je pense par exemple au centre qu'a créé le professeur CHARLEZ sur les sites d'Obourg avec évidemment l'argent des Ciments d'Obourg, sur la découverte géologique qui est un site très intéressant et je pense qu'on pourrait transposer dans un centre d'interprétation sur les minières de Spiennes une expérience, une expérience analogue, c'est-à-dire de laisser se créer une association privée qui trouverait ses fonds dans les mineurs modernes, les mineurs modernes ce sont les cimentiers qui sont légion à Mons et qui pourrait grâce à leur mécénat soutenir un projet qui ferait appel à un concours qui serait privé. Je veux dire, on chercherait un opérateur, un opérateur privé pour le faire en disant : on peut réfléchir à une attractivité qui dépasserait les 10 000 personnes disons visées dans le plan et qui va vers les 100 000 personnes et qui en ferait une activité rentable pour les reconstitutions qu'elle contient parce que si les gens peuvent alors pénétrer dans les puits de mines mais d'une autre manière qu'on le fait actuellement, on crée encore découverte, émotion et en même tant intérêt culturel et historique. Voilà toute une série de réflexions que je voulais faire à ce stade, je regrette de n'avoir pas eu le temps tout de suite de les faire à l'avance pour les faire intégrer dans le plan mais je retiens votre engagement de revoir ce plan et de l'actualiser autant que nécessaire, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment Monsieur BEUGNIES puis Monsieur DEPLUS

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre merci, je vais être extrêmement bref, je crois que si l'objectif du travail était de susciter des questions, là vous avez amplement réussi votre tâche vous avez même, je vais dire, suscité la passion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est en effet un des objectifs poursuivis.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Alors, quand à dire que c'est redondant et fouillis, je ne suis pas du tout d'accord, c'est fouillé mais pas fouillis. Il y a un constat, il y a une stratégie, il y a des propositions qui sont faites et manifestement ça suscite le débat et je vous dis félicitations, les objectifs sont pleinement réussis et ce que je constate aussi et c'est quand même rare en politique et vis-à-vis d'une majorité c'est qu'on ne se félicite pas, on ne se gargarise pas, on part d'un constat et on dit il y a des choses qui ne vont pas et il faut les améliorer et c'est à mon sens extrêmement rare en politique, on ne se gargarise pas, félicitations.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur le chef de groupe.

Monsieur Bernard BEUGNIES, Conseiller Pour moi je retiendrais 3 choses. Première chose, et c'est ce que vous constatez, c'est le manque de synergie entre différents endroits et différents acteurs dont notamment la Province, j'essaierai de relayer ce manque de synergie, et c'est tout à fait exact, j'ai eu une fois l'occasion d'assister à des défenses de mémoires d'étudiants, notamment avec le Grand Hornu et j'ai constaté que les Français qui venaient au Grand Hornu, ils venaient puis il retournaient chez eux en France, c'était pas normal, il faut essayer qu'il y ait une synergie entre les différents centres touristiques, première chose qu'il faudrait essayer de faire, vous l'avez ? C'est parfait. Deuxième point : on axe beaucoup sur le tourisme d'affaire et le tourisme d'affaire, on a beau dire tout ce qu'on veut ça a une valeur ajoutée nettement supérieure au tourisme si je puis dire normal et puis en plus ça peut venir faire venir ici à Mons des hommes d'affaires avec des conséquences économiques, etc c'est évidemment une excellente idée d'autant plus qu'à part Liège en terme de congrès il n'y a rien du tout dans les environs de Mons. Troisième point en terme d'images, et j'en finirai là, la valorisation de la Ducasse et on constate effectivement que d'habitude ça fait augmenter à peu près de 30 % les arrivées sur Mons, or ici ça ne le fait pas. Donc, là c'est quelque chose qu'il faudrait évidemment travailler, on avait collecté des idées, je crois que c'est Anne-Sophie CHARLE qui avait fait cela, je voudrais peut-être avoir qu'est-ce que les gens ont dit en termes de valorisation de la Ducasse, on n'a pas eu ces résultats, moi

personnellement j'avais émis une idée, je ne sais pas si vous vous souvenez, j'avais demandé si avec des subsides européens on ne pouvait pas rouvrir une mine et que dans le bas de la mine, ça serait le repaire du dragon, que les gens pouvaient venir voir et qu'il y aurait un espèce de combat permanent, on aurait pu organiser une descente et on vendrait aux enfants des costumes de Saint-Georges, etc.

Les enfants pourraient alors chez eux devenir des véritables ambassadeurs de Mons. C'est une idée, elle vaut ce qu'elle vaut mais j'ai eu l'occasion d'assister à ce débat là...Qu'est-ce qu'on en a fait de toutes ces idées ? c'était une question,...j'en ai terminé, voilà les 3 points qui pour moi sont essentiels.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci infiniment, Monsieur DEPLUS

M. Jean-Paul DEPLUS, Conseiller : Oui, très brièvement je participerai très volontiers au brainstorming mais à un autre moment. Donc deux choses : on a beaucoup parlé effectivement des touristes qui venaient de l'extérieur, je pense qu'on aurait tort de négliger à la fois les montois, les grands-montois et les borino-montois, je pense que ce sont les premiers concernés, ça doit être transversal à mon avis et une façon de les concerner pourrait être de diffuser ce plan stratégique peut-être sous la forme d'un digest à la fois sur le site de la Ville et à la fois sur le site de 2015 parce que je pense qu'il y a une stratégie commune avec 2015 bien entendu mais pas seulement et qu'on pourrait articuler les choses de façon à mieux encore faire adhérer le public grâce à ce plan stratégique notamment, voilà, merci.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci infiniment, Monsieur l'Echevin.

Monsieur Nicolas MARTIN, Echevin : Merci comme l'indiquait Bernard BEUGNIES, je voulais saluer l'intensité du débat et des participations et remercier les différents intervenants, c'est vrai que chacun des groupes politiques a eu à peu près 3 bonnes semaines pour se positionner sur un document qui est important; au préalable le Conseil d'Administration avec les représentants des différents groupes politiques qui siègent avait pu, pendant plusieurs mois faire part de ses contributions également donc, je voudrais simplement souligner par rapport aux contributions qui ont été émises en séance tout l'intérêt qu'on peut y porter, réinsister comme l'a fait Monsieur VISEUR sur l'aspect dynamique du texte, il est clair que ce n'est pas un texte qui est figé c'est un texte qui est appelé à évoluer il ya un comité de suivi qui sera très restreint, qui sera mis en place pour veiller à sa mise en œuvre et à ce qu'on puisse le nourrir en fonction des contributions de chacun donc, en synthèse, j'appelle toutes celles et tous ceux qui ont des idées et qui en auront encore demain à en faire part à l'Office du Tourisme pour que

nous puissions les collecter et le moment venu, les intégrer dans le texte. Quelques éléments de réponses très ponctuels, simplement, Madame MERCIER le tourisme historique c'est clair que c'est un élément important qui est repris dans le texte pour ce qui concerne le musée, on a déjà évoqué le point je pense ici au Conseil : il y a le bail qui vient à terme et donc il faudra effectivement retrouver une affectation différente avec une mise en valeur qui soit plus optimale; pour Monsieur HAMBYE avec l'image de marque de la région au niveau autoroutier, il y a des projets qui sont discuté directement avec le MET pour changer les choses, et pour ce qui concerne Monsieur TONDREAU, beaucoup de choses ont été dites, il y a des éléments qu'on partage d'autres qu'on partage moins, il y a aussi sans doute une série d'éléments que vous ne connaissez pas et qui pourrait sans doute alimenter votre réflexion par ailleurs, quand aux coups de fil que vous me suggérez de donner, j'ai envie de vous dire je devrais en donner bien plus que ceux que vous me suggérez de donner parce que, comme l'indiquait Bernard BEUGNIES, il y a dans ce document une série de pistes pour l'avenir, une série de forces qui sont identifiées mais aussi une série de faiblesses, donc c'est clair que si on fait le tour comme vous l'avez fait de tous les endroits où il n'y a pas de dépliants sur Mons, croyez-moi je l'ai fait avant vous et dans bien d'autres endroits et beaucoup plus proches que Paris ou Bruxelles il n'y en a pas et donc c'est clairement une des pistes qu'il faut explorer pour améliorer la diffusion de notre image de marque, un petit clin d'œil toutefois parce que Roissy c'est sans doute très intéressant mais budgétairement, je pense que c'est hors de portée pour le modeste Office du Tourisme de Mons. Quelques éléments toutefois en revenant sur votre intervention pour vous dire nous avons précisément veillé à ne pas avoir un prisme spécifiquement montois donc je l'ai expliqué dans mon introduction : on est allé très largement consulter en Flandre, en France, en Wallonie, tant dans le Privé que dans le public, tant chez les professionnels du privé que chez les grands opérateurs d'attractions publiques ou privées eux aussi par ailleurs, donc ça nous a donné une vision d'ensemble, on a consulté les guides qui sont un relais extrêmement intéressant et qui ont permis d'avoir le sentiment des touristes avec lesquels ils sont en contact de manière très régulière et donc quelque part cette demande d'objectivation que vous formulez nous l'avons établie, quand à la méthodologie évoquée par Monsieur COLLETTE par rapport au projet de Ville, j'inverserais le processus en disant que nous sommes ici dans un aspect secondaire par rapport à la dynamique globale du projet de Ville, précisément ce plan stratégique doit alimenter ce projet de Ville qui est une stratégie globale qui

vient chapeauter l'ensemble des domaines pour lesquels la Ville a un mot à dire et donc c'est une première pierre à l'édifice du projet de Ville comme il y en a eu d'autres par ailleurs et j'imagine que le Bourgmestre pourra le compléter par rapport à la dynamique globale qu'il souhaite insuffler via le projet de Ville et enfin, pour Monsieur DEPLUS, bien entendu c'est clair qu'il est important de pouvoir associer les acteurs de la Ville à la dynamique touristique on ne peut devenir une ville, une vraie plate-forme touristique que si les acteurs montois eux-mêmes croient en ce destin bien entendu. Voilà quelques réflexions synthétiques par rapport au débat soutenu qui a eu lieu mais encore une fois nous restons à disposition pour faire évoluer le texte. Je vous rappelle que vous avez des représentants au Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme par lesquels vous pouvez toujours intervenir pour alimenter cette réflexion de manière permanente via les instances qui existent mais nous restons quoi qu'il arrive ouverts au dialogue.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur l'Echevin. Moi je voudrais juste vous dire que d'abord je dois saluer le travail et la qualité du travail et la qualité du débat, certes c'était peut-être long mais il faut reconnaître que il fallait ce débat et preuve en est une fois encore que malgré tous les organes que nous avons comme l'Office du Tourisme, etc, il n'y a rien à faire le politique veut se ressaisir tout naturellement des grandes orientations stratégiques, on en a eu l'occasion, je pense et Nicolas MARTIN l'a indiqué qu'il faut intégrer ce que vous avez dit, rien dans ce que j'ai entendu n'était saugrenu et je pense que ce sont des sensibilités additionnelles qu'on doit insérer dans notre schéma général mais il faut une stratégie qui s'inscrive dans notre projet de Ville, qui s'inscrit dans notre candidature et c'est vrai que l'heure est à tenter d'avoir des outils de gestion avec une stratégie, un suivi, une évaluation pour pouvoir avancer. J'ai entendu certaines critiques, et qui sont justes, les musées, beaucoup sont fermés mais tout ça nous auront des modifications bien entendu et il fallait qu'une ville d'art, une ville patrimoniale comme la nôtre ait un plan stratégique dans le domaine économique lié à la culture qu'est le tourisme pour faire ça ; Alors voilà, je pense que c'est une étape, nous devons continuer et bien entendu la majorité joue son rôle, je pense que l'opposition a remarquablement joué le sien on doit reconnaître entre nous que c'est pas une question de politique politicienne, c'est une question qui doit nous rassembler et comme le disait Nicolas MARTIN il y a un instant il faut convaincre les acteurs et c'est la même chose avec la discussion sur le commerce, il n'y a rien à faire, il faut se demander chacun ce que l'on peut faire pour notre Ville, ce

que l'on peut faire pour notre région et là je pense qu'il y a une stimulation à apporter. Moyennant toutes ces explications,...

ADOPTE à l'unanimité – 48^e annexe

36^e objet : ASBL « MONS-INVEST-SPORTS » - Compte de l'exercice 2006.
Approbation. Gestion f. C/C2006/ASBL/031

ADOPTE à l'unanimité – 49^e annexe

37^e objet : ASBL « MONS-INVEST-SPORTS ». Budget de l'exercice 2007.
Approbation. Gestion f. C/B2007/ASBL/036

ADOPTE à l'unanimité – 50^e annexe

38^e objet : ASBL « MONS-INVEST-SPORTS » - Compte de l'exercice 2007.
Approbation. Gestion f. C/C2007/ASBL/022

ADOPTE à l'unanimité – 51^e annexe

39^e objet : ASBL « CASTOR CLUB DE MONS » - Compte et bilan de l'exercice 2007.
Approbation. Gestion f. C/C2007/ASBL/032

ADOPTE à l'unanimité – 52^e annexe

40^e objet : ASBL « CASTOR CLUB DE MONS » - Budget de l'exercice 2008.
Approbation. Gestion f. C/B2008/ASBL/030

ADOPTE à l'unanimité – 53^e annexe

41^e objet : ASBL « PROCESSION DU CAR D'OR » MONS – Compte de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/C2007/ASBL/026

ADOPTE à l'unanimité – 54^e annexe

42^e objet : ASBL « PROCESSION DU CAR D'OR » MONS » - Budget de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/B2008/ASBL/022

ADOPTE à l'unanimité – 55^e annexe

43^e objet : Parking de la rue de la Halle – marché de fourniture pour la mise en peinture.
Approbation du projet, des conditions du marché et du mode de passation du marché.
Cellule Stationnement stat/070925

ADOPTE à l'unanimité – 56^e annexe

44^e objet : Travaux de stabilisation et de restauration du pont surplombant la rivière « La Trouille » et des abords au lieu-dit « Cascade d'Hyon »
Engagement de maintien de l'affectation touristique du site
3e/3^e E/2005/482. 101/ML/BA

ADOPTE à l'unanimité – 57^e annexe

45^e objet : Modification des équipements de la voirie consistant en la pose souterraine et en trottoir de canalisation HDPE, rue du Grand Jour, rue Pierre Joseph Duménil, boulevard Winston Churchill, place Régnier au Long Col à Mons, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme 3e/2^e A/8522/CDP C/3/168

ADOPTE à l'unanimité – 58^e annexe

46^e objet : Désaffectation de caveaux dans les cimetières
Approbation du projet, des conditions de sélection qualitative et du mode de passation
3e/2^e E/2008.878.317.00.CDP

ADOPTE à l'unanimité – 59^e annexe

47^e objet : Incorporation dans le domaine public communal de parcelles (vicinal n° 18), constituant l'assiette du trottoir, cédées par la S.C.R.L. Toit & Moi, sises à Mons, Chemin de la Poterie 3e/2^e A/8510/1/CDP C/3/160

ADOPTE à l'unanimité – 60^e annexe

48^e objet : Incorporation dans le domaine public communal de parcelle, constituant l'assiette d'une voirie, cédée par la S.C.R.L. Toit & Moi, sise à Mons, Chemin de la Poterie 3e/2^e A/8510-2/CDP C/3/161

ADOPTE à l'unanimité – 61^e annexe

49^e objet : Désaffectation partielle de la voirie communale Quai Sud située à Mons et désaffectation totale de la voirie communale Impasse de l'Inquiétude située à Mons
3e/2^e A/8519/CDP C/3/166

ADOPTE à l'unanimité – 62^e annexe

50^e objet : Modification des équipements de la voirie consistant en la pose de vernes PRC150AL, rue des Fripiers et rue de Houdain à Mons, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme 3e/2^e A/8523/MMC/3/169

ADOPTE à l'unanimité – 63^e annexe

51^e objet : Accueil extrascolaire – aménagement du bâtiment d'Epinlieu (Pavillon n° 1)
Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le métré et les plans
Détermination du mode de passation et des conditions du marché
3e/4^e E/2008/844.250.BD

ADOPTE à l'unanimité – 64^e annexe

52° objet : Modification des équipements de la voirie consistant en la pose, en sous-sol, d'une double gaine HDPE, rue Claude Bettignies, place de Vannes, boulevard Charles Quint à Mons, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme
3e/2° A/8524/CDP C/3/170

ADOPTE à l'unanimité – 65° annexe

53° objet : Modification des équipements de la voirie consistant en la pose de collecteurs d'assainissement d'eaux usées domestiques le long du ruisseau de l'Aubrecheuil (sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint Denis et d'Obourg) et la construction de trois stations de pompage enterrées, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme 3e/2° A/8525/CDP C/13/46

ADOPTE à l'unanimité – 66° annexe

54° objet : École Communale de la Place Dooms – mise en conformité incendie et sécurisation
Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, les plans et le métré estimatif
Détermination du mode de passation et des conditions du marché
3e/4° 2008/722.114.AD

ADOPTE à l'unanimité – 67° annexe

55° objet : Acquisition de matériel et d'outillage pour le service voirie
Approbation du projet et détermination du mode de passation et des conditions de marché 3e/4° 2008/421.063.EC

ADOPTE à l'unanimité – 68° annexe

56° objet : Morgue de Cuesmes – aménagement du local pour le personnel d'entretien
Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif
Détermination du mode de passation et des conditions du marché
3e/4° E/2008/878.311.BD

ADOPTE à l'unanimité – 69° annexe

57° objet : Archives communales – fourniture et pose de rayonnages mobiles
Lot 1 : fourniture et pose de rayonnages mobiles
Lot 2 : fourniture et pose d'intercalaires aux tablettes de rayonnages mobiles existants
Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif
Détermination du mode de passation et des conditions du marché
3e/4° E/2008/104.016. BMA

ADOPTE à l'unanimité – 70 et 71° annexe

58° objet : Quartier du Festinoy – égouttage et évacuation des eaux de ruissellement
Approbation du projet, des conditions du marché et du mode de passation du marché

3e/2^e E/2008/877.298.00.GMS

ADOPTE à l'unanimité – 72^e annexe

59^e objet : Entretien des revêtements routiers (2008) – 2 lots

Lot 1 : réfection du revêtement routier du pont de l'avenue Joseph Wauters à Cuesmes
Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation
du marché 3e/2^e E/2008/421.059.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 73^e annexe

60^e objet : Modification des équipements de la voirie consistant en la pose d'un câble
4G 150AL 400V le long d'une partie du Boulevard Fulgence Masson et rue du
Gouvernement à Mons 3e/2e A/8526/MM C/3/171

ADOPTE à l'unanimité – 74^e annexe

61^e objet : Raccord de la nouvelle voirie privative à la voirie communale rue du Chêne
aux Haies n° 24 à Mons, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme
3e/2^e A/8527/MMC/3/172

ADOPTE à l'unanimité – 75^e annexe

62^e objet : Réfection des trottoirs et accotements dans quelques rues (de Mons et Havré)
Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation
du marché 3e/2^e E/2008/421.058.00.MM

ADOPTE à l'unanimité – 76^e annexe

63^e objet : Réfection des routes en béton à Nouvelles
Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation
du marché 3e/2^e E/2008.421.060.00.MM

ADOPTE à l'unanimité – 77^e annexe

64^e objet : Réfection des trottoirs de diverses rues situées à Cuesmes, Ghlin, Havré et
Nimy

Travaux subsidiés figurant au programme triennal 2004/2006
Approbation de l'avenant n° 1 3e/4^e E/2005/tri.421.051.00.MF

ADOPTE à l'unanimité – 78^e annexe

65^e objet : Bâtiment Buisseret – réalisation d'une rampe d'accès pour personnes à
mobilité réduite

Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le métré et les plans
Détermination du mode de passation et des conditions du marché
3e/4^e E/2008/104.017.00.BD

ADOPTE à l'unanimité – 79^e annexe

66° objet : Ateliers Piérart – détection intrusion
Approbation avenant n° 1 3e/4° 06.104.015.LF

ADOPTÉ à l'unanimité – 80° annexe

67° objet : Curage des égouts
Approbation du cahier spécial des charges et du mode de passation du marché
3e/4° E/2008/877.296.00

ADOPTÉ à l'unanimité – 81° annexe

68° objet : Opération de rénovation urbaine
Amélioration de l'éclairage public au Quartier de Messines
Approbation de l'avant-projet 3e/2e 2008.sub.426.060.ML/CDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 82° annexe

69° objet : Acquisition de mobiliers scolaires – Approbation du projet et détermination
du mode de passation. 3e/4e E/2008/721.096.00.RM E/2008/722.111.00.RM

ADOPTÉ à l'unanimité – 83° annexe

70° objet : Acquisition d'un compresseur pour air respirable – Approbation du projet et
détermination du mode de passation. 3e/3e E/2008.351.046.00.RM

ADOPTÉ à l'unanimité – 84° annexe

71° objet : Acquisition de bulles à verres enterrées et pose. Approbation du projet et
détermination du mode de passation. 3e/4e E/2008.421.053.00.CD

ADOPTÉ à l'unanimité – 85° annexe

72° objet : Acquisition de matériel de fêtes. Modification du cahier spécial des charges
(quantités supplémentaires). 3e/4° E/2008/104.014.

ADOPTÉ à l'unanimité – 86° annexe

Sortie de Mme POURBAIX = 40 présents

73° objet : Beffroi – Phase VI – aménagement intérieur et des abords
Approbation du projet réactualisé, comprenant le cahier spécial des charges et les plans
Détermination du mode de passation de marché et approbation de la sélection
qualitative
3e/4° E/2005/SUB.771. 140.BA

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : nous revoilà avec le Beffroi, je vous en prie.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Eh bien il nous est proposé aujourd'hui de
déterminer le mode de passation de marché et d'approuver la sélection qualitative des

entreprises, puisqu'il y a plusieurs lots, qui seront amenées à réaliser l'aménagement intérieur et les abords du Beffroi pour un budget estimé de 5 669 776 euros et on pousse le détail jusqu'à ajouter 77 centimes euro cents, il est évident que ce dossier se place dans la continuité du dossier dont on vient très longuement de parler qui est le développement touristique et la question qui était posée par Monsieur TONDREAU tout à l'heure quand on parle effectivement de tourisme de découverte et d'émotion, c'est vrai que l'accès à un Beffroi par un escalier hélicoïdal caché dans un coin et les petites échelles avait quelque chose de plus pittoresque que l'accès en ascenseur et une grande salle panoramique qui ne se trouve qu'au niveau 37 et qui ne va pas au niveau 80, alors ça me fait poser une question parce que j'ai regardé ce dossier assez tardivement, on a le temps qu'on a ou dont on dispose pour examiner les dossiers et donc avant la tenue de la commission il est question d'un projet réactualisé comprenant le cahier spécial des charges et les plans, alors malheureusement les plans n'y sont pas, alors quand on parle de réactualisation, les plans ne sont pas au dossier, est-ce qu'il y a effectivement une modification par rapport à un projet qui a déjà bien sûr été soumis antérieurement, en quoi consiste la réactualisation en tant que telle, est-ce qu'elle porte effectivement sur l'affectation des niveaux, la salle panoramique, une salle d'interprétation, est-ce que l'accès aux lanterneaux est encore possible, ce sont les questions que je pose puisque les plans ne sont plus disponibles ou ne sont pas au dossier en tout cas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin...

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, si les plans ne sont pas au dossier c'est parce qu'il n'y a aucune modification dans le projet qui a été adopté le 03/11/05 mais vous doutez bien que les prix depuis 2005 ne sont plus les mêmes donc ont a juste réactualisé les montants.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Donc il n'y a que le décompte final qui est réactualisé, le reste ne bouge pas, ok ça va.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ca va, vous êtes éclairé ? Moyennant cet éclairage on peut dire ok ?

ADOPTE à l'unanimité – 87^e annexe

74^e objet : Construction d'un centre d'accueil local de la Vie Associative (CALVA) et d'une salle destinés aux activités sportives à Havré

Mission d'auteur de projet en architecture

Stabilité et techniques spéciales

Approbation du cahier spécial des charges et des conditions du marché

Détermination du mode de passation du marché
3e/4^e E/2008.764. 163.00.ML

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Si on doit se prononcer sur la mission d'auteur de projet pour à la fois une salle destinée aux activités sportives à Havré et un centre d'accueil local de la Vie Associative CALVA, ma présente remarque ne porte pas sur une salle destinée aux activités sportives mais sur une salle destinée aux activités associatives, l'occasion de revisiter, revoir le château d'Havré à l'occasion des Journées du Patrimoine, comme le château de Boussu, j'ai constaté comme toujours le manque de moyens financiers mis à disposition de cette association de bénévoles qui travaillent depuis trente ans pour la restauration du château et, j'ai quand même été fort heurté ou en tout cas perturbé parce que au sein du château d'Havré, il y a une salle qui accueille tout ce que la Vie Associative d'Havré organise, même des marchés de Noël, certains comme le doyen de notre assemblée, chef de groupe MR ou, ici chef de groupe CDH à la Province diront oui mais c'est une propriété provinciale mais enfin je pense pouvoir m'exprimer en disant qu'il y a déjà un CALVA à Havré, c'est le château d'Havré, alors pourquoi faire un nouveau CALVA ? Est-ce que l'on ne pourrait pas investir d'avantage quitte à faire une convention type avec La Province, ça me semble faire double emploi, merci.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin...

M. Marc DARVILLE, Echevin : Monsieur HAMBYE, j'aimerais d'abord vous rappeler que ce projet n'est pas nouveau puisque le premier budget a été inscrit à la Régie Foncière en 2002, c'est vous dire que ce dossier date depuis quelques années et c'est d'ailleurs pour ça qu'il doit revenir ici parce qu'on a réactualisé les montants de l'auteur de projet, ce qui fait que au lieu d'être un appel à projets avec une procédure sans publicité nous devons passer à une procédure négociée avec publicité, nous avons fait plusieurs réunions citoyennes et nous avons adopté ce projet en fonction des desiderata des citoyens, donc si vous avez bien regardé le dossier, outre les installations sportives, il y a d'autres installations, par exemple pour la fanfare, une salle de répétitions à demeure à la fanfare, une salle pour un écrivain public, une salle de fitness, donc il y a un projet complet, nous avons demandé des subsides pour la partie sportive et ces subsides ont été obtenus de la Région wallonne pour un montant de 500 000 euros. Le château d'Havré, je le connais bien parce que il y a 30 ans que je suis cette association et j'y ai tout fait dans cette association, y compris vendre des boudins pour trouver de l'argent pour remonter les pierres. Vous devez savoir que cette association peut

restaure le château grâce à son autofinancement, actuellement il engage 8 personnes, 8 personnes depuis à peu près une vingtaine d'années, 8 personnes travaillent dans ce château, ces personnes il faut les payer, comment font-ils pour payer ces personnes, bien en louant les salles, je vous mets au défi de trouver une date de location de salle d'ici les deux ans à venir tellement ces salles sont demandées pour différentes manifestations, le prix moyen de location de la salle est de 1000 euros. Alors, un, nous n'allons pas priver cette ASBL de ses revenus pour pouvoir rénover le château, ils ont d'autres sources de sponsoring et de subsides à la Région wallonne pour avoir l'argent supplémentaire dont ils ont besoin, de deux, nombreux sont les clubs sportifs et les associations culturelles ou autres à Havré qui ne peuvent pas payer le montant que l'ASBL demande pour réaliser des manifestations dans ce château, cette salle je peux vous dire qu'en étant d'Havré, on me la demande au quotidien, les havrésiens l'attendent depuis des années, nous l'avons promis et je crois que nous devons respecter maintenant nos engagements.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant ces explications, dites-moi...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Puis-je avoir l'honneur de répondre ? Dans le château d'Havré je crois qu'il y a uniquement la moitié qui est occupée et d'après ce que j'ai vu, ils ont un problème de subside, alors moi je vous assure que quand je vois un demi milliard qui est consacré à une Chapelle des Ursulines qui n'a aucun intérêt architectural et que je vois qu'il n'y a pas d'argent pour le château de Boussu et pas d'argent pour le château d'Havré, je me dis qu'il a quelque chose qui ne tourne pas rond, alors maintenant on me dit que l'on va investir 20 millions dans une salle CALVA, le château d'Havré croule, moi je dis ça ne va pas. C'est inadmissible, intolérable, je vous signale qu'à la ville de Vannes, ils ont restauré le château Du Suscinio+, avec 3 millions d'euros et j'estime que ça ne tourne pas rond, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin normalement le dernier mot est toujours pour l'assemblée mais je comprends que par rapport à des propos si virils vous voulez réagir mais Monsieur le Conseiller aura le dernier mot.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je crois Monsieur HAMBYE et je vous invite à venir faire avec moi une visite des lieux, je peux vous dire que j'ai déjà été dans les sous-sols avec une tenue et je peux vous dire qu'il n'y a aucun endroit qui est réglementaire pour accueillir des associations et je crois que c'est pas demain la veille que ces endroits seront agréés ou par les pompiers ou par l'AIB donc je crois qu'il devient urgent pour

les havrésiens d'avoir un lieu pour développer des activités avec une somme adaptée à leurs bourses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'invitation est lancée Monsieur HAMBYE de vous rendre au château avec Monsieur l'Echevin, dans le calme.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je serais tout à fait d'accord d'y aller mais je persiste à dire que si on avait un million, j'aimerais l'investir dans le château d'Havré.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ca c'est votre droit, mais donc vous acceptez l'invitation de M. l'Echevin, vous n'êtes pas fâché contre lui.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Absolument

L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, COLLETTE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LAFOSSE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, DEJARDIN, MM. TRANCHANT, M. DI RUPO

5 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

ADOPTE – 88^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, vous avez le dernier mot, c'est bien. Mes chers collègues, avant de passer au huis clos, je vois qu'il y a 7 interpellations, ce qui montre la tonicité et la qualité du travail, je ne donne pas de conseils mais celui et celle qui seront les plus brefs seront les plus appréciés. Je commence par Monsieur Pascal LAFOSSE, situation du pont Clara à Cuesmes, je vous en prie Monsieur le Conseiller.

Sortie de Mme COLINIA = 39 présents

Interpellation n°1 : situation du pont Clara à Cuesmes

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Donc, il me paraissait important de remettre à l'ordre du jour la situation du pont Clara à Cuesmes. Pour rappel ce pont a été endommagé après les pluies torrentielles du début août 2006, et celles-ci ont entraîné la fermeture d'accès de Cuesmes vers Frameries et inversement. Aux heures de pointe cela devient même impossible, le matin en direction de Frameries et le soir en sens inverse les riverains se sentent délaissés et se posent des questions :

quand, comment, pourquoi ne prend-t-on pas une décision, quel que soit le niveau pouvoir, le citoyen contribue financièrement aux 3 niveaux de pouvoir que sont la commune, la province, le fédéral pour le MET. Depuis 2006, on promet une solution définitive mais Clara ne voit rien venir, la rue de Frameries est un passage très fréquenté à toute heure et c'est le chemin le plus direct qui relie Cuesmes à Frameries ainsi que Cuesmes aux autres communes boraines que sont Hornu, Boussu, Colfontaine et encore d'autres. Un jour on passe, un jour on est dévié, On nous demande qu'une décision définitive soit prise et qu'une action soit mise en place pour le bien-être de tous les usagers de cette route, alors on souhaite pour rappel, je crois que tout le monde le sait, on souhaite donner une bonne image de Mons et pour cela on a amélioré pas mal d'entrées de la ville de Mons, ce pont se situe à une entrée de Mons et permet aussi d'ailleurs d'accéder au PASS auquel on faisait référence pour le plan stratégique touristique de Mons, donc une infrastructure que les autorités souhaitent mettre en valeur afin de contribuer à l'amélioration de l'image de notre région, alors pourquoi Cuesmes est-elle une « commune fantôme » oubliée de nos pouvoirs publics ? En attendant les remarques désobligeantes fusent il y a, je crois presque tous les mois, des inscriptions sur le pont et sur les murs, je crois que l'on souhaiterait avoir une réponse ferme et définitive, en tout cas une date qui nous permettrait disons de conclure ce dossier du pont Clara, le remettre en fonctionnement ou trouver une autre solution, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, alors Monsieur l'Echevin Marc DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Chers collègues, Monsieur LAFOSSE, je dois dire que je partage entièrement votre avis mais le pont Clara est une infrastructure gérée par l'administration du MET suite à la création du Ravel sur l'ancienne ligne de chemin de fer. Le 29/05/2006 la ville de Mons a du prendre des mesures de sécurité, c'est-à-dire la déviation de la circulation suite à la chute de briques sur la voirie. Peu de temps après, le MET a procédé à l'examen technique du pont et à la mise en place d'un échafaudage spécifique permettant de contenir les éventuelles nouvelles chutes de briques. Depuis 2006 la circulation sous le pont Clara a été interrompue 3 fois : les 2 premières fois suite à des accrochages de l'échafaudage par des véhicules et la dernière fois, au début de ce mois d'août, lorsqu'une coulée de boue a déplacé en partie le dispositif. Le 23 janvier 2008, le MET a introduit une demande de permis d'urbanisme pour la démolition du pont auprès de la Région wallonne, à cette demande de permis le Collège Communal a

remis un avis favorable conditionné à l'engagement par le MET d'établir en remplacement une passerelle cyclable afin d'assurer la continuité du Ravel. Le 10 avril 2008, le MET a obtenu de la Région wallonne le permis d'urbanisme pour la démolition du pont à condition d'introduire rapidement un dossier pour la reconstruction d'un ouvrage d'art, rétablissement la continuité du Ravel, à ce jour il apparaît que les voies et moyens ne sont pas encore disponibles au sein du MET afin de mener ce chantier à terme.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous pourriez dire Monsieur l'Echevin qu'on continue à insister, parce que ce que vous dites est juste et constaté par nous et donc on continuera d'insister, on rappellera à nouveau, c'est clair qu'on doit trouver une solution dans les délais les plus brefs mais donc on continuera d'insister. Je vous en prie Monsieur le Conseiller.

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Je voulais simplement savoir si on a des dates à donner ou pas du tout ? Pour l'instant pas, ça va je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, alors l'ordre du jour appelle l'interpellation de Monsieur VISEUR sur la demande de renouvellement du permis d'exploiter de la Cimenterie HOLCIM à Obourg, je vous en prie.

Interpellation 2 : Renouvellement du permis d'exploiter de la Cimenterie HOLCIM à Obourg.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Bien merci donc effectivement la cimenterie HOLCIM à Obourg a introduit une demande de renouvellement de son permis d'exploitation et ça pour une durée de 20 ans, les documents ont été soumis à enquête publique jusqu'au 15 septembre et donc maintenant le Collège va devoir prendre une décision, à mon avis c'est le Collège qui va devoir prendre la décision comme la cimenterie est, d'après moi située entièrement sur le territoire de Mons, donc on ne peut pas seulement donner un avis, mais quoi qu'il en soit, que ce soit un avis ou une décision, c'est important de la part du Collège, pourquoi ? Parce que de ces documents, il apparaît les éléments suivants : alors certaines émissions ont été très largement dépassées au cours des années précédentes parce qu'il s'agissait, dans les matières que je vais vous citer, de chiffres non contraignants, qui sont recommandés par la Région wallonne sur base d'une directive européenne la différence donc c'est que ces chiffres n'étaient pas partie contraignante de l'autorisation d'exploiter qui était en cours à ce moment-là, ce n'était ce qu'on appelle des chiffres-guides mais pour 2 substances, le benzopyrène la valeur guide est de 6 centièmes et les valeurs qui ont été mesurées on

été jusque 35,9 c'est-à-dire 600 fois la valeur guide et pour les PCB la valeur guide est de 20 et on a mesuré jusque 580 ce qui fait plus ou moins 30 fois le maximum de la valeur guide. Or, dans l'étude elle-même, on peut lire que ces substances sont, je cite : « dangereuses pour la santé humaine car elles sont définies comme des perturbateurs endocriniens et suscitent d'ailleurs une préoccupation croissante au niveau international, on cite l'OCDE, l'Organisation Mondiale de la santé, etc, donc voilà un premier élément, deuxième élément le demandeur, donc HOLCIM compte changer de procédé de production en passant à la voie sèche alors qu'habituellement c'est la voie humide, dans un délai approximatif de 5 ans. L'auteur de l'étude d'incidence, vu ce changement de processus industriel, en arrive à la conclusion suivante : je cite aussi, « nous proposons que les valeurs limites d'émission telles qu'imposées actuellement soient reconduites dans le prochain renouvellement de permis, considérant en effet le remplacement prochain et le passage en production par voie sèche, il ne serait pas raisonnable de consentir d'importants investissements qui deviendraient très vite obsolètes et non adéquats du fait du changement radical de technologie dans environ 5 ans », donc, on continue et on ne change rien, c'est la proposition de l'auteur de l'étude. Alors, nos considérations à ce sujet : d'abord, que ce soit clair, il n'est pas question de proposer l'arrêt pur et simple de la production Ciment Obourg, soyons de bons comptes mais il n'est pas logique non plus de demander une autorisation d'exploiter pour 20 ans lorsque le processus de fabrication va changer dans 5 ans et qu'il va de toute façon lui-même faire l'objet d'une nouvelle demande d'exploitation. Alors, l'intérêt économique dont parle l'auteur de l'étude c'est une chose mais quand même la santé dit-on n'a pas de prix et il n'est pas possible de fermer purement et simplement les yeux sur des dépassements qui ont été constatés à plusieurs reprises sous prétexte que ces normes ne seraient que des valeurs-guides, nombres-guides qui sont non contraignants. Autre considération à propos de l'information du public : deux choses d'ailleurs, il semble que le Comité d'accompagnement qui existe, qui se réunit régulièrement à la Cimenterie et qui est composé de citoyens des environs, que ce comité d'accompagnement n'ait pas été informé de ces dépassements alors, c'est vrai que ce n'était peut-être pas une obligation légale toujours parce que ce n'était pas des conditions d'exploitation mais uniquement des références-guides mais n'empêche que c'est pratique de ne pas informer la population, ça ne correspond quand même pas à l'esprit qui devrait prévaloir dans les relations entre les exploitants et les riverains évidemment et deuxième endroit où on n'a pas cité les chiffres, et on aurait dû le faire, c'est lors de la réunion qui

est antérieure à l'étude d'incidence puisque là, on demande aux riverains : qu'est-ce que vous voulez qu'on étudie ?

On va vous informer de la situation et on vous demande ce que vous voulez qu'on étudie, or on n'a pas, dans cette réunion préalable à l'étude d'incidence, on n'a pas informé la population de ces nombres en question, c'est une réunion qui a eu lieu le 12 juin 2007 et donc on a trompé le public par omission. Donc, quand à nous, il nous semble plusieurs choses : que le Collège serait bien inspiré de n'accorder qu'une autorisation de 5 ans et non pas pour 20 ans parce que de tout façon, il faudra une nouvelle demande pour le nouveau processus, d'assortir cette autorisation d'un contrôle strict et surtout régulier des émissions parce que les chiffres que j'ai cités c'était des contrôles sporadiques donc, puisqu'il y a des dépassements, il faudrait que les normes soient respectées régulièrement et donc contrôlées, d'imposer des normes contraignantes dans les conditions d'exploitation du permis et non plus des nombres simplement des références-guides mais des conditions d'exploitation et aussi de recommander au Gouvernement de la Région wallonne de revoir sa législation en matière de nombres-guides pour la rendre elle-même plus contraignante parce qu'il s'agit quand même d'une question de santé de nos concitoyens et nous en tout cas, nous ne pouvons pas souscrire à la proposition de l'auteur de l'étude disant puisqu'on va changer dans 5 ans, laissons tout continuer comme ça alors qu'il y a déjà plusieurs années que ça dure et que c'est dangereux pour la population.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin...

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre, merci Monsieur le Conseiller pour cette interpellation à propos d'un dossier qui est évidemment fort sensible puisqu'il s'agit effectivement du renouvellement du permis d'exploiter d'HOLCIM. Alors, une première remarque, c'est donc bien un dossier pour lequel un permis sera délivré par la Région wallonne à cause du fait qu'il s'agit d'un bien situé en zone industrielle c'est l'article 127 du CWATUP voilà les informations que l'on me donne et c'est à ce titre là que forcément le Collège a été très sensible à l'enquête publique qui a lieu et aux réactions des riverains ainsi d'ailleurs qu'à vos remarques sur le plan du respect de la santé des habitants et le Collège a, lors de sa séance dernière donc de vendredi, décidé de transmettre à la Région wallonne un avis favorable mais en conditionnant cet avis notamment en demandant que les conditions d'exploitation soient revues par l'autorité compétente dans un délai maximum de 5 ans ou dès qu'un nouveau procédé serait mis en exploitation si celui-ci survenait dans un délai inférieur à 5 ans et

deuxièmement, bien entendu, nous avons demandé à ce que le fonctionnaire technique de la Région wallonne, donc l'autorité compétente, à ce que celui-ci impose le maintien des contrôles et surtout le respect des valeurs pour ces contrôles, voilà, très rapidement en tout cas le point de la situation pour lequel nous avons essayé de tenir compte à la fois de l'aspect économique, vous l'avez souligné ce n'est évidemment pas de notre intérêt sur ce plan-là, mais bien entendu en respectant le principe de précaution pour la santé des riverains, ce qui est bien normal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je voudrais ajouter ceci : vous voyez qu'il y a bien sûr le fait qu'un permis d'exploiter puisse être accordé pour les périodes habituelles et relativement longues mais pour ce genre d'entreprises, il n'y a rien à faire, il faut qu'il y ait en termes de perspectives économiques du groupe cette faculté, deux, vous aurez remarqué que dans la voie choisie qui est justement la voie sèche, on a quand même essayé de trouver une solution qui soit, sur le plan de l'environnement et sur le plan économique, un optimum raisonnable, personnellement je ne vous cache pas que j'étais très opposé à ce qu'on aille ouvrir chez nous et dans nos communes voisines, des carrières avec des bandes transporteuses à travers champs etc,... ;c'eut été à mon avis un désastre environnemental, on exploite dans le Hainaut Occidental, on amène par bateaux, et nous, comme l'a dit l'Echevin, ce sont les conditions d'exploitation qui peuvent être améliorées au fur et à mesure, il y a des conditions technologiques et il y a ...avec un suivi bien entendu par notamment les citoyens avec les groupes ad hoc pour que tout se fasse de la manière la plus transparente et la plus économe et la plus protectrice de l'environnement et donc je pense qu'on va dans ce sens-là, j'avais le sentiment qu'il y a une prise de conscience générale et que c'est dans cette direction qu'on se dirige. Je vous en prie.

M. Jean-Pierre VIEUR, Conseiller: D'abord vous avez parlé de transparence, oui bien sûr qu'on vous rejoint sur la transparence mais jusqu'ici, sur les valeurs que j'ai données, il n'y a pas eu de transparence, sinon à posteriori, maintenant dans l'étude d'incidence, ça c'est quand même un peu inquiétant, il faudrait quand même peut-être dans les conditions d'exploitation aussi, exiger que même lorsqu'il n'y pas d'obligation de communiquer des chiffres, qui ne seraient que des nombres-guides, que ce soit communiqué aux habitants, là on aurait plus de transparence , la deuxième chose qui m'inquiète quand même un peu, si j'ai bien compris on changera les conditions d'exploitation soit quand le processus industriel aura changé, si ça intervient dans les 5 ans, soit au plus tard dans 5 ans, comme le processus en principe ne changera pas avant

5 ans, on est parti pour 5 nouvelles années pendant lesquelles les chiffres actuels, ou en tout cas les procédés actuels seront encore en vigueur, ça me paraît quand même, dans la pratique, un petit peu inquiétant et j'aurais préféré que l'on assortisse quand même l'autorisation d'exploiter de conditions un peu plus contraignantes que celles-là sur ces produits extrêmement dangereux.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Comme le dit l'Echevin, par le truchement du Comité d'Accompagnement, s'il s'avère qu'il y a non respect partiel de conditions, on peut intervenir, parce que, ce que vous semblez dire c'est que actuellement, il y aurait des difficultés de cette nature.

M. Jean-Pierre VIEUR, Conseiller : Moi je ne fais pas partie du Comité d'accompagnement, il y a quelqu'un de notre parti qui en fait partie et qui s'est renseigné au cas où, bon on peut oublier, on peut...mais le Comité d'Accompagnement semble-t-il unanime : non, on n'a pas été tenu au courant de ces valeurs que j'ai citées. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas illégal, ça ne faisait pas partie des conditions d'exploitation ce ne sont que des nombres-guides, donc il n'était pas dans l'illégalité mais dans l'esprit d'un comité d'accompagnement, ne pas leur communiquer des choses comme ça, c'est évidemment fausser l'esprit du Comité.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ca, c'est clair, ok.

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Simplement, effectivement, vous avez parlé du Comité d'Accompagnement, je pense en tout cas que les remarques que vous avez faites et l'enquête qui a révélé effectivement ces manquements à la transparence ou en tout cas à la correcte information des membres du Comité d'Accompagnement ne resteront pas lettre morte, il est indispensable qu'effectivement et pour les membres, vous avez cité votre membre, mais également les représentants de la Ville de Mons qui pourront faire remarquer ce genre de choses-là et faire en sorte que les chiffres nous puissions les avoir et qu'ils soient communiqués, sur ce plan-là vous pouvez être certain que les représentants de la Ville seront attentifs à ce genre de chose et qu'on gardera ça en mémoire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK, maintenant j'ai connu notamment Monsieur Claes, je ne sais pas si vous l'avez connu et je peux vous dire que je l'ai vu dans mon bureau de très nombreuses heures si j'additionnais toutes les heures ça ferait vraiment beaucoup, beaucoup, il y a eu une très nette amélioration, je ne dis pas qu'on est...mais il y a eu une véritable volonté et un travail avec les riverains, cette organisation, cette mise sur pied de ce centre de biotope particulier avec aussi le monde associatif, le

monde scientifique, témoigne également d'une volonté de respect de l'environnement et donc ce qu'il faut, c'est que les gens questionnent, qu'on fournisse l'information et si il y a des signes tantôt d'inquiétude, tantôt de non respect, dès qu'on est informé, on interviendra, ça c'est clair.

M. Jean-Pierre VIEUR, Conseiller : Si vous n'intervenez pas, j'interpellerai...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est votre rôle premier, c'est de contrôler le Collège et de formuler des propositions constructives aussi. Madame MERCIER... C'est à votre tour, vous souhaitez vous rendre aux soirées du Waux-Hall...

Interpellation n°3 : nuisances sonores lors des soirées au Waux Hall

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, je plaide aujourd'hui pour les riverains de Waux-Hall car ils me disent leur agacement et leur découragement, on a déjà parlé ici du bruit excessif né des soirées qui s'achèvent parfois aux premières lueurs du jour, chacun reprend sa voiture, klaxonne, s'adresse bruyamment aux amis sans s'inquiéter le moins du monde de celui qui, au petit jour, dort enfin du sommeil du juste

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ca...est-ce que vous êtes certain que tout le monde dort du sommeil du juste ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : J'aime mieux être positive.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous apprécie pour ça...D'accord, ok.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Un mariage, cela se fait d'accord mais pas de cette façon. Ma liberté ne s'arrête-t-elle pas où commence celle des autres ? mais revenons à la soirée proprement dite, celle qui impose à tout le quartier une musique stridente, voire agressive, il me semble que l'on ne peut jouer comme cela avec la santé des citoyens. A Mons, nous souhaitons augmenter la population mais essayons d'abord de garder les habitants qui s'y sont installés depuis belle lurette, il y a peu une maison a été mise en vente par un propriétaire, par une propriétaire exaspérée, les policiers maintes fois appelés font diminuer l'intensité des diffuseurs mais quelques minutes après leur passage, cela recommence de plus belle, il me semble qu'il doit y avoir des moyens de répondre positivement aux requêtes de riverains, par exemple mieux insonoriser la salle; dans l'avenue Reine Astrid et l'avenue Saint-Pierre, on attend impatiemment votre réponse, je vais continuer car j'ai une deuxième interpellation...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : oh, Madame, oui.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : _ permettez-moi maintenant de vous rappeler une précédente intervention, je suis très attentive à la rue des Arbalestriers dans laquelle

je passe à peu près chaque jour, vous vous rappelez certainement que j'avais signalé l'arrêt des feux rouges et verts au coin de la rue du Gouvernement et de la rue des Arbalestriers; s'est ajouté à ceci pendant une bonne semaine, si pas plus d'ailleurs un engin arrêté juste avant les feux et qui empêchait de voir la circulation des quatre roues et des deux roues je ne veux pas être prophète de malheur mais j'ai bien peur qu'un jour ou l'autre on ne déplore une collision surtout entre 16 et 18 heures où les voitures se suivent vraiment de façon permanente et finalement très dangereuse. Je reviens à la charge mais c'est pour le bien de tous et je vous remercie de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre Alors madame peut-être sur le feu clignotant, la police a fait prendre comme disposition de placer au débouché de la rue du Gouvernement sur la rue des Arbalestriers, à gauche du Carrefour, des poteaux sur la bande de stationnement et ce afin de dégager la visibilité de la rue du Gouvernement. Dans l'état actuel de choses on a laissé ces feux en phase clignotante car il n'a jamais été démontré à cet endroit que, depuis lors, ça deviendrait un point noir, il semblerait que ce feu joue son rôle d'attirer l'attention des automobilistes et que ça se passe plutôt bien

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Pour les automobilistes qui connaissent l'endroit, oui parce qu'ils s'arrêtent, ils regardent bien mais pour des étrangers, je ne suis pas sûre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez raison madame mais nous avons regardé les statistiques et je vous assure qu'il n'y a vraiment pas de changements et les policiers disent qu'en mettant les 2 poteaux en plus, en évitant de faire des frais parce que c'est très cher, qu'on pourrait continuer. S'il s'avérait qu'il y aurait vraiment des difficultés, on reviendrait aux feux, moi je vous avoue que je suis plus content que le feu soit clignotant parce que le nombre de fois qu'on s'est arrêté là en se demandant pourquoi on s'arrête, mais bon comme on respecte le Code de la Route à la lettre on s'arrête quand même mais voilà.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Ce n'est pas pour rien que l'on a mis des feux.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bof..

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Bien oui, c'est qu'ils étaient nécessaires d'après moi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Que Dieu vous entende mais bon, je ne suis pas toujours convaincu que, là où il y a des feux c'est toujours nécessaire, mais ça c'est un autre débat...Bon Madame donc on regarde avec attention...Monsieur l'Echevin, vous

qui avez le Waux-Hall dans vos attributions, qu'est-ce que c'est que tout ce bazar, où est-ce qu'on en est et qu'elles sont les perspectives d'amélioration ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Bien Monsieur le Bourgmestre, Mme MERCIER, chers collègues pour ce qui concerne la gestion du site du Waux-Hall, qui relève des attributions de l'office du Tourisme, je voudrais simplement vous indiquer que c'est un sujet auquel nous sommes extrêmement attentifs et notamment le Conseil d'administration qui compte d'ailleurs en son sein des riverains immédiats mais pour ce qui concerne la problématique que vous soulevez, nous avons déjà eu l'occasion d'établir un dialogue direct avec les riverains que j'ai eu l'occasion de recevoir nombreux, ici, à l'Hôtel de Ville, ils ont pu nous exprimer leurs difficultés, notamment les désagréments liés aux fins de soirées qui n'ont pas lieu à l'aube mais à 2 heures du matin grand maximum, puisque c'est l'horaire qui est imposé pour la fermeture des activités, des soirées étudiants. Alors, par rapport à cela que c'est-il passé ? et bien nous avons pris l'initiative d'une rencontre avec les différents cercles étudiants en présence de la police, en présence de la direction de l'Office et en présence du personnel technique de l'Office qui est présent sur place. Nous avons relayé à cette occasion les préoccupations des riverains qui étaient partagés d'ailleurs par les constats de police et nous avons fait savoir aux organisateurs des soirées que notre intention était de trouver une solution pour les fins de soirées qui posaient des difficultés, les comités ont entendu notre message car nous leur avons clairement dit que sans solution, à terme, nous serions contraint d'agir en interdisant ce type d'activités et nous leur avons suggéré de mettre en place des équipes de prévention qui pourraient circuler de manière tout à fait préventive et informelle et avec l'accord des forces de police dans les environs immédiats du Waux-Hall, notamment en fin de soirée pour prévenir tout comportement inadéquat de la part des personnes qui se rendent à ces soirées. Bien entendu, nous n'avons pas la maîtrise absolue sur le comportement de tout un chacun et ça c'est vrai lors de soirées comme à tout moment de l'année, j'ai envie de vous dire, aux environs du Waux-Hall, mais néanmoins nous avons le sentiment que ces dispositions donnent déjà de premiers effets significatifs, nous venons encore par ailleurs madame, le 11 septembre dernier, puisque nous évaluons régulièrement les dispositions que nous mettons en place, nous avons par ailleurs pris l'option d'être encore un peu plus restrictif sur ces dispositions puisque, dorénavant, au-delà de l'horaire de fermeture de la salle pour la soirée en tant que telle, nous avons également veillé à prendre en compte l'aspect lié au démontage et au déchargement en veillant à ce que celui ne se fasse pas

non plus au-delà de 2h du matin et soit reporté le lendemain matin après 8h, le cas échéant, d'une manière générale, ça se passe bien, on a, je vous le concède, avec un ou deux riverains, mais ça c'est de manière très spécifique, rencontré sur une ou deux quelques difficultés avec un appel qui se fait parfois dès 21h le soir mais que l'on peut trouver parfois un peu abusif compte tenu du sentiment plus globalement donné par les riverains, il est arrivé qu'il eut des débordements, j'en citerai un avec la Garden Party qui a été organisée, il y a peu et pour laquelle nous avons clairement fait savoir à l'organisateur, puisque débordements il y avait eu qu'il n'aurait plus accès au site du Waux-Hall pour les mois et années à venir. D'une manière générale nous restons bien entendu très vigilants par rapport à cette question.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Monsieur l'Echevin, si vous permettez, je voudrais, quand vous parlez de deux heures du matin, ça c'est pour toute l'année, les étudiants, etc..., je n'ai rien contre les étudiants bien entendu mais 2h, ce n'est pas 6h. Or, on me dit, les riverains me disent que en été il y a des mariages qui fêtent pendant toute la nuit par ailleurs et jusqu'à 5h30, 6h, 6h30 alors à ce moment-là...c'est pour ça que je parle des premières lueurs du jour, mais bon voilà...mais en tout cas 2h du matin toute l'année, ça oui je comprends.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez, j'ajoute, madame vous voyez vous l'avez dit vous-même, c'est vrai qu'avec certains mariages on a des difficultés, bien que nous favorisons ces mariages, et sur le plan de la police il y a dans le planning de surveillance de la police, on tient compte de l'agenda du Waux-hall avec, chaque fois que c'est possible, sauf quand il y a un accident beaucoup plus grave ailleurs, etc, des passages fréquents de la police pour justement malgré toutes les règles rappelées par Monsieur l'Echevin, s'il devait y avoir encore des difficultés. Donc, on va redoubler de vigilance mais...oui je vous en prie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Juste un mot Mme MERCIER en complément, simplement pour vous dire que les dispositions qui ont été adoptées en septembre par le Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme, font précisément références à quelques débordements qui ont eu lieu en été, non pas nécessairement liés à la durée de la soirée, mais plus particulièrement au démontage et aux nuisances générées par le démontage, d'où la volonté exprimée par le Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme de modifier le contrat et d'imposer que tout le démontage ne se fasse pas dans la nuit mais le lendemain à partir de 8h du matin.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez, on va essayer de continuer à améliorer la situation. Alors Mme Moucheron, d'un côté la mobilité et de l'autre le pacte scolaire, je vous en prie madame.

Sortie de M. DEL BORRELLO = 38 présents

Interpellation 4 et 5 : Amélioration de la mobilité et le pacte scolaire

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci Monsieur le Bourgmestre, je vais commencer par mon intervention sur la mobilité si vous voulez bien. Alors dans l'éditorial du Police Mag du 3^{ème} trimestre 2008, rédigé par le Bourgmestre de la Ville de Mons, les citoyens montois ont pu lire ces mots : « Il est également préférable pour la sécurité , pour notre santé et pour l'environnement d'utiliser des modes de déplacements alternatifs, à pied, à vélo, en covoiturage. »

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est quand même bien dit...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Et ceci après avoir cité les statistiques effroyables des accidents impliquant des enfants et des jeunes autour des écoles, dans La Province du 19 septembre 2008, soit en pleine Semaine de la Mobilité, l'Echevine de la Mobilité s'exprime en réponse à la question de connaître les raisons de la non participation de Mons à la Fête de la Mobilité et à la disparition de la Journée sans voitures : « le Centre-Ville, de part la présence des festivités, sera de toute façon transformé en zone piétonne, la Ville de Mons préfère investir dans des actions comme la mise en place de navettes gratuites ou encore les voitures partagées », je dois dire que nous avons été très étonnés par ces deux déclarations, si les navettes gratuites et les voitures partagées reçoivent toute notre approbation bien sûr et nos encouragements, nous sommes encore loin d'une réelle politique en matière de développement de la mobilité douce, à quand le développement de pistes cyclables sûres et continues partout sur le territoire de la commune ?, à quand des trottoirs praticables pour tous, en particulier les usagers faibles comme les personnes handicapées et les poussettes pour les enfants et partout sur le territoire ? Donc nous souhaitons une réelle politique proactive en matière de développement de la mobilité, on propose pour cela de réaliser un plan communal de mobilité qui intègre l'ensemble des modes de déplacements et permettent à chacun d'entre nous, tout en ciblant les points les plus critiques de la commune donc comme l'Avenue de Gaulle, la Chaussée du Roeulx ou encore la Chaussée de Beaumont, qui est impraticable pour les vélos, de disposer d'une place qui lui convient réellement en harmonie avec les autres modes de déplacement. Une

deuxième proposition est de réunir plus régulièrement la commission cycliste qui existe mais aussi d'assurer un réel suivi des propositions qu'elle émet, enfin de mettre en œuvre le plus rapidement possible des mesures peu coûteuses qui permettraient concrètement de favoriser des modes alternatifs de déplacements et je pense notamment à la proposition que l'on avait fait au dernier Conseil d'utiliser notamment les bandes bus aussi pour les usagers du vélo, voilà je vous remercie.

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : Le Semaine de la Mobilité à Mons s'est traduite cette année par un blocage significatif d'un périmètre de voirie, à savoir l'accès en zone piétonne de la Grand-Place de Mons du samedi 20/09 17h au lundi 22 septembre 5h du matin, assurer un blocage Ville sans voiture requiert, vous vous en doutez, un investissement humain et matériel conséquent dans une ville où pas mal de chantiers et travaux sont en cours, mais ne vous méprenez pas, la mobilité à Mons n'est pas une politique abordée exclusivement pendant les 7 jours de la semaine de la Mobilité, nous y travaillons journallement, à ce propos, je ne vous contesterai jamais si me dites que retrouver une mobilité certaine est une ambition chez vous car c'est également celle de notre Collège, celle de promouvoir l'usage du vélo comme moyen ordinaire et naturel de transport, celle de rappeler l'indispensable complémentarité entre le vélo et le transport en commun, que ce soit les bus ou le train et au final celle de préserver l'environnement et la santé qui est certainement l'un des plus important défis que l'Homme devra relever au 21^e siècle et, dans ce domaine, la part des dégâts causés par les transports est loin d'être négligeable ; Au cours de la seconde moitié du 20^e siècle, la mobilité des personnes a connu une croissance exponentielle et force est de constater que l'accroissement le plus conséquent s'est porté sur les modes les plus polluants, la route et l'avion, les nuisances de ce développements se répercutent de plus en plus sur la vie quotidienne des citoyens en termes d'accidents, de pollution, de bruit et de morcèlement du territoire, c'est d'ailleurs de cela que traite l'éditorial du Police Mag du 3^e trimestre 2008 de Monsieur le Bourgmestre auquel vous faites référence, nous connaissons tous les conséquences de cette situation : destruction de la couche d'ozone et pénurie des carburants d'origine fossile, il devient donc impératif de tendre vers un autre système, une politique de mobilité durable doit s'appuyer notamment sur le transfert modal à savoir, pour les personnes, la promotion des transports en commun et les modes doux en les rendant plus attractifs, toutes ces mesures impliquent donc un changement important des comportements et des mentalités, tant pour les personnes en tant qu'individus que pour les pouvoirs publics que nous représentons, ces actions de

base sont d'une importance capitale pour nous, rassurez-vous, je me permets cette latitude de faire la démonstration que la Ville de Mons n'est pas restée inactive en matière de mobilité durable, l'étude et la pratique de « la Mobilité » avec un grand M ou plutôt des mobilités a toujours été une des préoccupations majeures de l'autorité communale, je ne vais pas rentrer dans les détails des différents plans de mobilité de la Ville, ni dans le succès des voitures partagées et des navettes gratuites à Mons, mais parlons simplement de la mobilité douce et plus singulièrement du vélo, puisqu'il est au centre de votre interpellation, la mise en zone 30 de l'entièreté de l'intra-muros » est déjà un jalon important dans la confiscation de l'espace public à la voiture, elle n'est plus la bien venue en ville et d'autres mesures devraient venir renforcer cette proposition volontariste de l'autorité communale. L'espace public rendu disponible a bien souvent été consacré à la création de pistes cyclables de plus, la Ville de Mons a été une des premières, sinon la première ville de Wallonie à adopter, bien avant que la loi ne l'impose, le sens unique limité généralisé en son intra-muros et ce bien entendu lorsque la chose s'avérait faisable en fonction des normes édictées par les lois et règlements en la matière, quand un sens unique limité est refusé, c'est que réellement on ne peut pas le faire. Dans un autre registre, la Ville de Mons a la chance de pouvoir sur la collaboration et le Conseil de Pro Vélo et du GRACQ, des réunions semestrielles en présence de tous les acteurs ressources ont lieu : police, MET, TEC, usagers cyclistes, cellule de la mobilité, des propositions sont faites, des dénominateurs communs sont trouvés, des réalisations quand elles sont rendues possibles, sont réelles. En ce qui concerne les réalisations réservées aux cyclistes, mentionnons la création d'une piste cyclable en site propre le long de la petite ceinture à l'étang du Pont Rouge, l'aménagement de l'Avenue d'Hyon avec création d'une piste cyclable et implantation d'un sas cycliste, la refonte complète de l'Avenue de Gaulle avec la création de pistes cyclables sécurisée, la création de pistes cyclables dans les aménagements routiers à Jemappes et surtout l'intégration de la problématique du vélo dans toutes les réfections de voiries que ce soit celle du MET, de La Province ou de la Ville, exemple récent : piste cyclable du millénaire à Ghlin, à l'Avenue de la Faïencerie à Jemappes à la rue Joseph Wauters, d'autres pistes verront le jour sous peu dans la traversée du bois de la Chaussée du Roelx, dans le zoning de Cuesmes pour une jonction avec Jemappes, citons également le brevet du cyclisme, opération de sensibilisation aux vélos auprès des jeunes écoliers de 5^{ème} et 6^{ème} primaire avec pratique sur route, dispensée par Pro Vélo avec la collaboration du MET et du Service Education de la Ville. En ce qui

concerne le personnel de l'administration communale, les frais de déplacement des travailleurs qui se rendent à leur lieu de travail en bicyclette sont remboursés au même coût kilométrique que le déplacement en véhicule privé pour les besoins du service, par ailleurs, la Régie Foncière

a acquis et mis à disposition u immeuble rue de la Poterie pour la maison des cyclistes, nous savons parfaitement qu'il reste énormément à faire pour le confort du cyclisme au quotidien que ce soit en terme d'infrastructure que d'accueil mais vous savez tout comme nous que la Ville de Mons est responsable de quelques plus ou moins 600 kilomètres de voiries rues, passages, chemins, etc, il n'est donc pas possible de réaliser tous les aménagements nécessaires, des choix budgétaires s'imposent; cependant, plusieurs projets sont à l'étude, tels que la création d'emplacements de stationnement vélos gratuits dans le parking de la Grand-Place, l'instauration de range-vélos protégés devant les principales administrations communales et privées, l'utilisation de vélos électriques au niveau communal pour les liaisons entre les différents centres, etc,...Chères Collègues, Madame la Conseillère, en matière de vélo ne doutez pas du fait que vos souhaits rencontrent pleinement ceux de la Ville ; Actuellement la bicyclette est le seul archétype de déplacement non mécanique ou non polluant qui ne soit ni un projet, ni un fantasme, ni une utopie et d'un coût d'utilisation sans pareil, elle existe et son utilisation courante quotidienne apporte un réel plus aux problèmes de pollution et de déplacement, le défi collectif et majeur de demain en matière de mobilité durable est prometteur, le chemin encore long mais nous y travaillons avec tout le respect que cette politique mérite, je vous remercie de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà Madame la Conseillère, vous voyez que vous avez posé une question d'importance à la lumière de la réponse. Vous avez le dernier mot

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci beaucoup donc je vais répéter notre regret du manque de participation de la Ville à la Semaine de la Mobilité, même si je suis d'accord avec tout ce qui a été évoqué jusqu'à présent et qu'on partage les même...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous n'avez pas dit tout à l'heure à même CRUVEILLER que vous croyez rêver...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Non, c'était pour que vous soyez attentifs...alors j'ai entendu aussi qu'il y aurait des mesures qui seraient prises pour le Centre Ville en plus des zones 30 si on pouvait avoir quelques exemples, ce serait gentil, et alors aussi le problème de la commission, c'est que j'ai entendu qu'elle se

réunissait tous les semestres mais pour le moment, elle s'est réunie au début d'un premier semestre et à la fin du second, ce qui fait qu'il y a un an entre les deux réunions, c'est un peu long, et alors quand on parle de...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, il n'y a pas de mensonge c'est bien une fois par semestre.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, si on veut, et alors aussi au niveau des coûts, on propose aussi des mesures qui ne coûtent pas grand-chose, on avait cité le partage, des zones de bus qu'on avait proposé la dernière fois qui ne coûte pas grand-chose, mais qui ne sont pas revenues à nouveau ici dans ce que j'ai entendu. C'est quelque chose qui ne coûte pas, qui peut être mis en place et qui serait intéressant à être étudié, voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci et il sera tenu compte de toutes les suggestions. Puisque vous avez la parole, est-ce que vous ne nous parleriez pas du pacte scolaire ?

Sortie de Mme DEJARDIN = 37 présents

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Si justement et j'ai eu un beau point pour faire la liaison c'est en parlant des animations Pro Vélo qu'on dispense aux élèves mais pas à tous les élèves du territoire communal...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ooh là, là, là... Allez, on vous écoute.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. La rentrée scolaire est souvent l'occasion de faire le point sur les difficultés auxquelles les écoles sont confrontées, quelques semaines à peine après la rentrée scolaire, le CDH se fait l'écho des difficultés et insiste sur l'importance d'accorder à toutes les écoles de l'entité le soutien nécessaire pour l'exercice de leur mission. Alors, premièrement, en matière d'accès aux avantages sociaux, selon le Pacte scolaire tout avantage accordé par la commune à ses propres écoles doit également l'être aux autres établissements, cette disposition légale tend donc vers une égalisation du traitement de l'ensemble des élèves qui se trouvent sur un même territoire, malheureusement ce n'est pas encore le cas, ainsi par exemple pour organiser l'accueil des enfants donc, les garderies du matin, du midi et du soir, chaque école se débrouille bien souvent comme elle le peut, ce qui est d'autant plus compliqué que l'école est petite, or, les écoles du réseau libre semblent à ce sujet ne bénéficier d'aucune aide de la part de la Ville pour l'organisation des garderies; par contre, dans certaines communes, on sait qu'il y a des chèques ALE qui sont distribués dans chaque école. Ca peut être une piste envisagée ; Il y a d'autres avantages, qui semblent

également être réservés aux seuls établissements communaux, notamment l'animation de mobilité Pro Vélo, que l'on vient de citer, du prêt de matériel pour les fancy-fairs, si quelques établissements de l'enseignement peuvent en bénéficier, ce n'est pas le cas pour tout le monde, des prestations d'entretien, qui peuvent être aussi envisagées, l'enlèvement non payant des immondices et l'accès à des cars communaux dans la possibilité des moyens, alors en ce qui concerne la sécurité aux abords des écoles force est de constater que si un rattrapage est en cours manifeste de nombreuses écoles du réseau libre ne bénéficient pas des mêmes infrastructures que leurs homologues du réseau officiel, et pour nous la sécurité des enfants doit être la même, quelque soit le réseau bien sûr. « Un enfant égale un enfant » c'est ce à quoi doit mener l'application du pacte scolaire. On souhaite que la Ville veille à soutenir toutes les écoles dans l'exercice de leur mission et quelque soit le réseau, voilà je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Madame l'Echevine ayez la gentillesse, compte du caractère très délicat du sujet, de répondre avec la précision de l'horloger suisse quand aux dispositions légales pour que l'on soit bien dans le cadre de ce que l'on doit faire.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci Monsieur le Bourgmestre, je vais en tout cas essayer de le faire. Voilà, Madame la Conseillère je ne peux que partager les convictions de votre interpellation selon laquelle « un enfant égale un enfant » et ce quelque soit l'école ou le réseau qu'il fréquente. La Ville de Mons est d'ailleurs particulièrement attentive à cette problématique et applique strictement les modalités tant du Pacte scolaire de 1959 que du Décret du 7 juin 2001, de ses arrêtés d'application de décembre 2001 et des circulaires de janvier 2008, je ne vous ferai pas l'offense de vous relire la liste exhaustive des 10 avantages considérés par le législateur comme avantages sociaux, que notre ville respecte d'ailleurs ; Ainsi, en matière de sécurité, la Ville déploie des APS ou policiers, en fonction du danger, aux abords des écoles et non en fonction de la qualité du réseau ou d'autres critères, malheureusement la Ville ne peut placer un policier devant chaque école, à l'initiative d'ailleurs de notre bourgmestre l'an dernier, un appel aux volontaires a été lancé, les parents, les mamys, les papys, pouvaient devenir surveillants habilités aux abords des écoles qu'ils choisissaient eux-mêmes; en matière d'aménagement de sécurité, toutes les écoles seront placées en zone 30 d'autre part, 20 sites scolaires ont subi ou subiront dans les prochaines semaines un certain nombre d'aménagements en durs, comprenant le placement de mobilier spécifique, tel que des barrières, éclairages, feux, la réfection des trottoirs et parfois le

placement d'éléments modérateurs de vitesse. Ces sites ont bien entendu été choisis en fonction de la dangerosité de leur situation et non de leur caractère confessionnel ou pas ; lorsque vous évoquez l'animation ProVélo celle-ci est proposée tant dans les écoles communales que dans l'enseignement libre, chaque année, 10 classes issues de chacun des réseaux participent au projet, cette action s'est d'ailleurs terminée, comme l'a dit ma collègue, au Waux-Hall où tous les tenants du brevet cycliste ont été associés dans une joyeuse fête, le déplacement coordonné par le Service de l'Education en collaboration avec la police et différents groupements s'est fait jusqu'au Waux-Hall au départ des différents villages en groupe, école libre ou école communale. L'accès à la piscine communale est réparti entre les différentes écoles indépendamment de leur réseau, seules ont été privilégiées les classes à finalité sportive, les enfants tant du réseau libre que de la Communauté française ou de la commune sont conduits gratuitement à la piscine par les cars communaux. Il est vrai que cette année, suite à la rénovation de la piscine de Flénu, nous avons rencontré quelques problèmes dans la mesure où avec une seule piscine toutes les écoles ont été amenées à réduire le nombre d'heures de natation. Les journées sportives, le cross du MOHA et les journées de psycho-natation qui cette année, suite à la fermeture de la piscine de Flénu, seront remplacées par une autre activité, sont organisées conjointement par les enseignants des deux réseaux qui collaborent étroitement au plus grand bénéfice de nos chères petites têtes blondes. Au niveau des repas scolaires, un appel a été lancé à l'ensemble des écoles situées sur le territoire de la Ville et certaines écoles du réseau libre ont choisi de s'inscrire dans le Marché public de la Ville, les repas servis au sein de ces écoles sont donc les mêmes que ceux servis au sein des écoles communales, les directeurs sont bien entendu invités aux différentes réunions d'évaluation de qualité avec la firme choisie. Au cours de ces dernières années diverses activités ont également été initiées, gérées et coordonnées par le service de l'Education, la Ferme en Ville et la Journée nationale des Enfants se déroulera le 20 novembre prochain où sont conviés tant les enfants du communal que du libre. D'autre part toutes les activités menées par l'Echevinat de la Petite Enfance sont ouvertes aux deux réseaux: les Tambours de la Paix, Place aux enfants, l'accueil extrascolaire. Les garderies sont payantes dans les écoles communales, ce qui permet de rétribuer, c'est vrai, avec l'argent que paient les parents, une ALE qui accompagne l'enseignant chargé d'assurer la surveillance, de plus, les enseignants du communal, comme sans doute dans tous les autres réseaux, sont des agents particulièrement dévoués qui aiment leur métier et leurs enfants et ne compte pas

leurs heures pour le bien de tous et de tous les élèves dont ils ont la charge, il va de soi que les activités extrascolaire du mercredi après-midi ou du soir particulièrement nombreuses au sein de nos écoles : Chorale, théâtre, animation musicale ou autre sont soit payantes soit dispensées gratuitement par les adeptes de cette activité soit payées par un comité de parents. Conformément aux dispositions légales en la matière, la fourniture gratuite du journal de classe et de cahiers est considérée comme un avantage lié au projet pédagogique et non un avantage social. Concernant la mise à disposition par la commune de matériel et prestations des ouvriers communaux lors des fancy-fairs, un arrêt de la Cour de Cassation du 7 juin 2007, suite à une décision relative à la commune de Wanze, a bien précisé qu'il ne s'agissait nullement d'un avantage social, l'accueil de l'enfant avant l'âge scolaire, c'est-à-dire de 18 à 3 mois dans les ex-pré-gardiennats ne dépend plus directement des écoles puisqu'il est, conformément au décret ONE géré par un service à part et que les directeurs de nos implantations communales n'ont plus aucun droit de regard ni sur les infrastructures qui ont été séparées des écoles ni sur les accueillantes, ni sur les enfants qui leur sont confiés, voilà chère madame, j'espère ainsi avoir pu répondre le plus clairement possible et sans ambiguïté et en transparence à vos questions, comme vous le voyez la Ville n'a rien à cacher et en aucune manière ne privilégie un enfant plutôt qu'un autre. J'aurais cependant bien entendu à votre disposition et vous remercie de votre attention, Madame la Conseillère.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup Madame l'Echevine, Madame MOUCHERON vous avez le dernier mot.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci, juste quelques mots. Donc j'ai bien retenu, quant aux dispositions légales, évidemment je pense que la Ville de Mons est respectueuse des dispositions légales mais il y a aussi tout l'aspect esprit de la loi donc, j'entends ici notamment le prêt du matériel, le prêt du matériel n'est pas un avantage social, ok mais si la matériel est libre au moment où une école du réseau libre le demande...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais on le fait...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : pas systématiquement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous dire dans le respect des dispositions légales et si on peut en rajouter, on le fait, pour nous et sur le territoire et d'ailleurs d'une manière plus générale, par conviction, on fait l'égalité avec bien entendu les moyens d'organisation propres et la responsabilité propre de chacun des réseaux mais

nous ne faisons aucune différence, et comme l'a dit madame l'Echevine, on essaie vraiment de faire vivre en symbiose, de faire partager, l'ensemble des activités par tout le monde sans faire de distinction, chacun a bien sûr des responsabilités organisationnelles mais vous pouvez vraiment être rassurée à cet égard, et s'il y avait le moindre incident signalez-le, on essaiera d'apporter des correctifs immédiatement mais je n'en connais pas parce que il n'y a aucun esprit de créer quelque difficulté que ce soit ou de faire une séparation quelle qu'elle soit, je pense que nous avons cette chance sur le territoire de la Ville d'avoir des écoles de très grande qualité tant dans le réseau catholique que dans le réseau officiel, que ce soit officiel communal, officiel provincial, officiel de la Communauté française, et bien gardons cette potentialité intacte. Mais vous avez le dernier mot, merci infiniment. Alors dernière interpellation, celle de M. le Conseiller COLLETTE sur le développement durable mais je pense que ça se concentre sur les panneaux solaires, thermiques et photovoltaïques.

Interpellation n°6 : installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques

M. François COLLETTE, Conseiller : Exact, je vous remercie Monsieur le Bourgmestre. En réalité je voulais évoquer ici un problème qu'il faut à mon avis résoudre, notre Conseil s'est engagé fermement, grâce à la mise en place, de sa commission participative du développement durable dans la recherche de solutions, notamment l'économiseur d'énergie, la Ville de Mons dans ces projections budgétaires avait prévu d'ailleurs d'étendre les subsides aux capteurs solaires photovoltaïques alors que elle ne le prévoyait que pour les capteurs solaires thermiques antérieurement simplement puisque la Ville de Mons intervient en plus de l'intervention de la Région wallonne et on pense que tout est dit et les installateurs qui proposent leurs services vous disent la Région wallonne a libéralisé totalement ou simplifié administrativement la pose de panneaux solaires puisque en tout cas, lorsque ces panneaux sont placés dans le plan d'une toiture ils ne doivent plus faire l'objet d'une autorisation, or, quand vous rentrez un dossier de subside à la Région wallonne, on vous demande encore de présenter aussi le permis de bâtir que vous avez dû obtenir dans ce cadre et en réalité cette mesure n'est pas totalement généralisée et elle n'existe que à la condition qu'il n'y ait pas d'autres contraintes, autrement dit, qu'il n'y ait pas des périmètres protégés. Alors, se pose effectivement le problème que on veut favoriser l'accès à cette source d'énergie renouvelable d'une part mais qu'on ne le facilite pas administrativement, je prends quelques exemples en lisant le règlement communal d'urbanisme de la Ville de

Mons. Dans le territoire du centre, on dirait que le glossaire ne comprend pas ni la mention panneau solaire, ni capteur solaire mais quand vous parcourez page par page le RCU, vous trouverez deux mentions où il est dit les capteurs solaires sont interdits où même sur les toitures, même en suivant la pente dans le territoire du centre, c'est-à-dire la Ville intramuros mais aussi dans les ensembles urbanistiques donc F, deuxième possibilité c'est effectivement d'aller vers un aménagement de cette interdiction, on pourrait utiliser en créant des rythmes verticaux, utiliser des panneaux solaires verticalement, d'une part parce qu'on a pas toujours la bonne orientation des toitures, des pans de toiture puisque le règlement communal d'urbanisme par exemple impose que les toitures soient parallèles l'une à l'autre dans une rue ou soient dans le prolongement l'une de l'autre et on recherche la possibilité en lisant le RCU de placer des éléments de capteurs solaires verticaux qui sont bien exposés au sud, ils ont un rendement de l'ordre de 70 % par rapport à une inclinaison de 50° on constate que dans le territoire du centre, c'est interdit dans la première couronne c'est interdit, dans le territoire hors agglomération urbaine, c'est interdit et que on pourrait penser que ça n'est autorisé que dans le territoire de la seconde couronne où les éléments de verre sont admissibles dans les façades, alors tout ça c'est simplement pour montrer qu'il y a un problème de mise en cohérence des objectifs communaux d'extension de la production d'énergie solaire dans le cadre de sa politique de développement durable qu'est le soutien et le RCU notamment qui est l'outil communal d'urbanisme qui empêche dans de nombreux cas de recourir à ce mode de production électrique et je demande donc au Collège de prendre aujourd'hui l'engagement de demander aux services, il vaut mieux définir les cadres dans lesquels cela se passe, définir une remise en révision du RCU pour pallier à ces inconvénients administratifs, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin...

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Monsieur le Bourgmestre, monsieur le Conseiller merci d'aborder ce sujet qui a toute son importance, vous avez signalé d'ailleurs que plus personne aujourd'hui ne doute de l'obligation que nous avons de tout mettre en place pour favoriser la pose de ces éléments qui permettent l'utilisation d'énergie renouvelable. Nous sommes dans une matière qui évidemment est très sensible qui, d'ailleurs, finalement, où tous les règlements sont en train de changer et de changer très vite. C'est ainsi que durant l'année 2008 d'ailleurs deux modifications viennent d'intervenir, vous avez signalé la première, celle qui date du 01/01/08 où quelques précisions ont été apportées au niveau du CWATUP et qui disait que la dispense de

permis d'urbanisme pour le placement de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques est accordée lorsque l'ensemble des panneaux est fixé sur la toiture et qu'il ne présente aucun débordement par rapport aux bâtiments ou qu'il est soit encastré dans le plan de la toiture. Dans tous les cas qui ne correspondent pas à la description faite ci-dessus, le permis est donc nécessaire sans l'intervention d'un architecte, ça c'est une première modification qui est intervenue et d'application le 01/01 mais le 15/06/08, un nouveau Décret lui, qui là, à mon avis va beaucoup plus loin évidemment puisque ce nouveau Décret dit : « Sont abrogées les prescriptions d'un Règlement régional d'urbanisme, d'un Plan communal d'aménagement, d'un Règlement communal d'urbanisme ou d'un permis de lotir qui impliquent une dérogation ou qui interdisent la pose sur des bâtiments ou dans les cours et jardin de modules de production d'électricité ou de chaleur dont la source d'énergie est exclusivement d'origine solaire. Cette disposition n'est toute fois pas applicable aux bâtiments repris à l'inventaire du patrimoine ainsi qu'aux bâtiments classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde et ne vaut que pour les dossiers de demande introduits après la date du 15 juin, date d'entrée en vigueur de ce fameux Décret. ». Toute la législation ci-avant s'impose bien entendu au RCU, les restrictions supplémentaires évoquées dans l'interpellation sont donc nulles et non avenues selon ce Décret, dès lors et sur base de la législation actuelle, soit la pose de panneaux ne requiert plus d'autorisation préalable soit ne requiert plus de dérogation à des prescriptions réglementaires sauf s'il s'agit d'incompatibilité avec le plan de secteur, alors, vous l'avez dit, bien entendu faut-il revoir le RCU, disons que dans un premier temps ce Décret du 15 juin permet déjà de clarifier les choses, nous avons maintenant le temps de demander au service de revoir et de toiletter ces textes de manière effectivement à ce que les mentions dont vous faites état et vous avez raison et qui n'ont plus de raison d'être, qui avait sans doute une raison ou pas du tout, elles disparaissent, et on y ajoute évidemment toutes ces considérations qui font aujourd'hui l'actualité, je voudrais d'ailleurs vous dire une chose : c'est que lorsque vous avez parlé dans votre interpellation du CWATUP et moi aussi, il faut dire maintenant le CWATUPE puisque depuis le 19 avril 2007, le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme et du Patrimoine et devenu en plus et de l'Energie, donc ça montre à quel point évidemment ce CWATUPE prend en compte les volontés d'utiliser ces énergies renouvelables que sont la pose de panneaux solaires et photovoltaïques, je pense avoir répondu à votre question, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci et je pense que l'on doit absolument communiquer.

M. François COLLETTE, Conseiller : Je voudrais simplement dire qu'au mois d'août on m'a demandé de réintroduire une demande avec une dérogation...

Monsieur Richard BIEFNOT, Echevin : Votre interpellation a sans doute eu aussi le mérite effectivement de...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : De clarifier la situation...

M. François COLLETTE, Conseiller : Et de me permettre de donner ces informations-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, chers collègues, nous arrivons au terme de la séance publique, je remercie le nombreux public, la presse, les représentants de la presse et les services de la Ville,

La séance s'ouvre à huis clos avec 37 présents

Sont absents : MM. DUPONT J-P, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN

75° objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 2/3 temps accordée à une graduée en sciences juridiques. GRH 11370

ADOPTÉ – 89° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps accordée à une employée d'administration. GRH 3546

ADOPTÉ – 90° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps accordée à une employée d'administration. GRH 4302

ADOPTÉ – 91° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

76° objet : SIPP. Désignation de l'Attaché Spécifique en qualité d'Attaché Conseiller en Prévention Responsable Chef de service. GRH 4843

ADOPTÉ – 92° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

77° objet : SERVICES TECHNIQUES. Mise à la retraite d'office d'un Attaché Architecte. GRH 04.10844

ADOPTÉ – 93° annexe

78° objet : PERSONNEL OUVRIER.

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- a) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps accordée à un ouvrier qualifié.
GRH 10016

ADOPTÉ – 94° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- b) Annulation de la délibération du 2.9.2008 octroyant une interruption complète de carrière à un ouvrier qualifié. GRH 11770

ADOPTÉ – 95° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

79° objet : PERSONNEL CONTRACTUEL. Mise à disposition d'une assistante sociale contractuelle auprès de l'ASBL « Sida-ist ».18327

ADOPTÉ – 96° annexe

80° objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ¾ temps à une employée d'administration. GRH 16/10720.7

ADOPTÉ – 97° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps à une employée d'administration. GRH 16/12066.7

ADOPTÉ – 98° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- c) Octroi d'un congé parental à temps plein + octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 1/5 temps à une auxiliaire d'administration.
GRH 16/12161

ADOPTÉ – 99° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- d) Octroi d'un congé parental par réduction de ses prestations à 1/5 temps à une employée d'administration. GRH 16/18047

ADOPTÉ – 100° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- e) Octroi d'un congé parental par réduction de ses prestations à ½ temps à un agent technique en chef. GRH 1/17798

ADOPTE – 101^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- f) Octroi d'un congé parental à temps plein + octroi d'une interruption complète de carrière à une employée d'administration. GRH 16/12476

ADOPTE – 102^e annexe

81^e objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- a) Octroi d'un congé préalable à la pension à sapeur- pompier professionnel chauffeur. SI 22 GEN/10188

ADOPTE – 103^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- b) Promotion d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur au grade de Caporal dans un emploi vacant du Département Incendie SI/Cel GRH28/GEN/12083

ADOPTE – 104^e annexe

82^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- a) Détachement d'une directrice d'école définitive en qualité de coordinatrice pédagogique auprès du CECP. 8e/1^e 6733

ADOPTE – 105^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- b) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'un directeur d'école définitif. 8e/1^e 6630

ADOPTE – 106^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- c) Détachement d'une maîtresse spéciale de religion catholique au sein d'un autre Pouvoir Organisateur. 8e/1^e 7932

ADOPTE – 107^e annexe

83^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- a) Démission honorable d'un professeur de cours généraux et ER. 8e/2^e 5833

ADOPTE – 108^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Démission honorable d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 6087

ADOPTE – 109^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (mesure de type 1) d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle. 8e/2^e 6225

ADOPTE – 110^e annexe

84^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Modification de la délibération du Conseil communal du 26.5.2008 portant démission honorable d'un professeur de formation musicale. 8e/2^e 6928

ADOPTE – 111^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Octroi d'un congé en vue d'exercer une fonction de promotion dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire à un professeur d'orgue – prolongation. 8e/2^e 3024

ADOPTE – 112^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 3347

ADOPTE – 113^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Désignation d'un professeur de violoncelle à titre temporaire. 8e/2^e 3600

ADOPTE – 114^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

e) Désignation d'un professeur d'Art dramatique à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/2^e 3427

ADOPTE – 115^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

f) Réaffectation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 7397

ADOPTE – 116^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- g) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8e/2^e 3646

ADOPTÉ – 117^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- h) Désignation d'un professeur de guitare à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8e/2^e 7546

ADOPTÉ – 118^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- i) Réaffectation et désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 3186

ADOPTÉ – 119^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- j) Désignation d'un professeur de Musique de chambre à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/2^e 3016

ADOPTÉ – 120^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- k) Désignation d'un professeur de musique de chambre à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 8126

ADOPTÉ – 121^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- l) Désignation d'un professeur de harpe à titre temporaire. 8e/2^e 3348

ADOPTÉ – 122^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- m) Désignation d'un professeur de danse classique à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/2^e 3046

ADOPTÉ – 123^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- n) Désignation d'un professeur d'art dramatique et de diction/déclamation à titre temporaire. 8e/2^e 3602

ADOPTÉ – 124^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- o) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8e/2^e 8531

ADOPTE – 125^e annexe

85^e objet : PERSONNEL DES CRÈCHES.

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps à une puéricultrice. GRH 3799.8

ADOPTE – 126^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- b) Octroi d'un congé parental par réduction de ses prestations à ½ temps à une puéricultrice APE. GRH 16/12473

ADOPTE – 127^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 2 septembre 2008.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====